COMMUNE NOUVELLE

DINAN LÉHON

**CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*
*  *

Le Conseil municipal se réunira, **salle de conseil de Dinan Agglomération** (8 boulevard Simone Veil à Dinan), le **mardi 25 septembre 2018,** en séance publique, à **20 heures**, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

Approbation du relevé de décisions de la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2018.

Information sur le réseau de transport urbain.

1. TRANSPORT – Groupements de commande pour l'achat d'abribus

2. DINAN AGGLOMERATION – Modification des statuts

3. FINANCES– Dinan Agglomération – Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

4. FINANCES – Budget annexe des Parkings souterrains - Trésorerie

5. FINANCES - Demande de garantie d'emprunts d'Habitat Handi Citoyen (HHC)

6. FINANCES - Portes ouvertes des associations

7. SOLIDARITE - Don à l'association « Souffles d'espoir contre le cancer »

8. AFFAIRES IMMOBILIERES - Cession de terrain à M. Harold David RONDEL - Parcelle AM 451

9. AFFAIRES IMMOBILIERES – Procédure d'appel à projets sur l'immeuble bâti « Hôtel Bazin de Jessey » sis 4, rue de l'horloge à Dinan – Approbation de la vente

10. AFFAIRES GENERALES – Plan Communal de Sauvegarde (PCS) – Elaboration d'un plan communal de sauvegarde - Validation du comité de pilotage

11. MOBILIER URBAIN – Attribution du contrat de mise à disposition, installation, maintenance, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires de la ville

12. URBANISME - Dénomination de voie desservant la résidence le Clos d'Ahna

13. URBANISME - Dénomination de voie desservant la salle omnisport Némée

14. URBANISME - Ravalement de façade d'une maison sise 14 rue Michel- Demande de subvention de M. et Mme LASTERRE

15. RESSOURCES HUMAINES - Mission Assistance sociale du travail à temps partagé - Convention de mise à disposition et de financement avec le CDG 22

16. RESSOURCES HUMAINES - Création d'un emploi de chargé de mission développement durable et événementiel (catégorie C)

17. CONSEIL MUNICIPAL - Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

**Fait en l'hôtel de ville de Dinan,**
**Le 19 septembre 2018**

**Le Maire,**
**Didier LECHIEN**

COMMUNE NOUVELLE
DINAN LÉHON

**RELEVE DE DECISIONS**
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2018**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mardi 25 septembre 2018, à 20 heures**, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 19 septembre 2018.
**Membres en exercice :** 55
**ETAIENT PRESENTS** : M. LECHIEN - Maire, M. DEGRENNE - Maire délégué, Mme MEAL, Mme BALAY-MIZRAHI, M. LAGREE, Mme LE GUIFFANT, Mme PARIS, M. BOBIGEAT, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. HELLIO, M. TOUMINET, M. JOUNEAU, M. BONENFANT, Mme MERDRIGNAC, M. PASINO, Mme DESPRES, Mme MASSART, M. DERU, Mme DE MILLEVILLE, Mme GUILLEMOT, M. BRUNET, M. SACHET, M. FORGET, Mme LAISNE, M. BERTIER, Mme MISSIR, M. LEROUX, M. GOMBERT, M. BIGOT, M. BADOUAL, Mme BEDEL, Mme SOQUET, Mme BRINDEJONC, M. BARBE, Mme MALIDOR, M. de POMMEREAU, Mme COURDAVAULT, M. BRAULT (jusqu'à l'affaire n°10), M. SEGARD.
**ETAIENT EXCUSES** : Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), M. ORHANT (pouvoir à M. DERU), Mme DESRAME (pouvoir à Mme PARIS), Mme PATRY (pouvoir à Mme de MILEVILLE), M. de BELLEVUE (pouvoir Mme LAISNE), Mme BRIEC-LAME (pouvoir Mme MISSIR), M. CROCHETTE (pouvoir M. DEGRENNE), Mme TRISTANT (pouvoir Mme BALAY-MIZRAHI), Mme FRERET (pouvoir Mme MEAL), M. BRAULT (pouvoir à M. FORGET à partir de l'affaire n°11).
**ETAIENT ABSENTS** : Mme DAGUIER, Mme PAULANGE, M. GOUILLAUD, Mme CARRE-FAIRIER, M. FROITIER, Mme RIO.
**SECRETAIRE** : M. SACHET

*
**

M. le Maire déclare la séance ouverte et propose Maxime SACHET comme secrétaire de séance.
Maxime SACHET fait l'appel. Le quorum est atteint.
M. BERTIER regrette les absences répétées de certains élus et dit attendre les réponses aux questions qu'il a posées à l'occasion de l'examen du compte administratif du conseil municipal di 25/06/2018.
Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire informe les élus des suites de l'incendie du parking du centre historique. Une enquête est en cours mais il est déjà avéré que l'origine de l'incendie est criminelle. Les dégâts étant considérables, le parking ne pourra être ré-ouvert qu'après de gros travaux structurels, travaux qui dureront plusieurs mois. M. le Maire précise qu'il n'y a aucun impact pour l'immeuble situé au dessus du parking.
M. le Maire annonce ensuite le recrutement récent de Mme Camille HUBERT, nouvelle bibliothécaire, ainsi que celui de Mme Violaine BEASSE, chargée des financements externes. Mme BEASSE a pris ses fonctions début septembre, Mme HUBERT quant à elle, rejoindra l'équipe de la bibliothèque le 2 octobre.
M. le Maire demande s'il y a des observations sur le relevé de décisions de la séance du 26 juin 2018.
Le relevé de décisions est adopté.
L'ordre du jour est ensuite abordé.

**Information sur le réseau de transport urbain** :
Mme GUILLEMOT présente le projet du réseau de transport urbain mis en place par Dinan Agglomération le 1er décembre 2018.
La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, M. BERTIER, M. DERU, Mme GUILLEMOT et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

**Affaire n°1 - TRANSPORT – Groupement de commande pour l'achat d'abribus**
Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité :**

1. D'approuver la convention de groupement de commandes entre les communes de Dinan, Quévert, Taden, Lanvallay et Trélivan relative à l'achat et l'installation des abribus qui seront mis à la disposition des usagers du nouveau réseau de transport de Dinan Agglomération (au 1er décembre 2018)
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

La discussion à laquelle prirent part M. DERU, M. SEGARD, Mme GUILLEMOT, M. DEGRENNE et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

**Affaire n°2 - DINAN AGGLOMERATION – Modification des statuts**

Rapporteur : Mme MEAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 47 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS** (M. DERU et M. ORHANT) :

1. D'adopter les statuts de Dinan Agglomération présentés en annexe de la délibération, à compter du 1er janvier 2019.

2. D'autoriser Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Président de Dinan Agglomération.

La discussion à laquelle prirent part Mme MEAL, M. BERTIER, M. DERU, Mme MISSIR et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

**Affaire n°3 - FINANCES – Dinan Agglomération – Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.**

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité :**

1. D'approuver le rapport de la C.L.E.C.T. du 11 juin 2018 sur les charges transférées au titre de l'année 2018 ;

2. Le montant final de l'allocation de compensation pour l'année 2018 s'élève, pour la commune nouvelle de Dinan (fusion des AC de Dinan et de Léhon) à 1 319 528,05 € ;

3. Les recettes en résultant sont inscrites au budget principal Ville de Dinan 2018, en section de Fonctionnement – chapitre 73.

**Affaire n°4 - FINANCES – Budget annexe des Parkings souterrains - Trésorerie**
Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité :**

1. D'approuver le versement d'une avance de trésorerie du budget général au budget annexe des Parkings souterrains, pour un montant de 200 000 € ;

2. Cette avance est remboursable, en tout ou partie, dès lors que les fonds disponibles sur le compte au trésor du budget annexe le permettront ;

3. D'autoriser le Maire et le Trésorier de Dinan Ville et Banlieue à prendre les mesures nécessaires à l'accomplissement de la présente délibération.

**Affaire n°5 - FINANCES - Demande de garantie d'emprunts d'Habitat Handi Citoyen (HHC)**
Rapporteur : M. BOBIGEAT
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité :**

1. La commune de Dinan accorde sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 748 000 euros souscrit par la SCIC Habitat Handi Citoyen auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole.

Ce prêt à taux fixe est destiné à financer une opération de construction d'une résidence de 16 logements adaptés à des personnes en situation de handicap à Dinan.

Les caractéristiques du prêt étant les suivantes :

| | |
|---|---|
| Montant | 748 000 € |
| Durée | 288 mois (24 ans) |
| Périodicité | Mensuelle |
| Taux | 1.79 % |
| Modulation d'échéance | Majorer ou minorer le montant des échéances à venir jusqu'à 30 % du montant de la dernière échéance payée, avec comme corollaire une diminution ou un allongement de la durée résiduelle du prêt.<br>L'allongement de la durée résiduelle est limité à 36 mois par rapport à la durée initiale du prêt. |

2. La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la commune de Dinan est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par SCIC Habitat Handi Citoyen dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune de Dinan s'engage à effectuer le paiement en ses lieux et place, sur simple notification de l'organisme prêteur par lettre missive, en

renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

3. La commune de Dinan s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges d'emprunt.

4. D'autoriser Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt signé entre la SCIC Habitat Handi Citoyen et la Caisse Régionale du Crédit Agricole.

L'intervention de Mme MISSIR figurera au sein du procès-verbal.

**Affaire n°6 - FINANCES - Portes ouvertes des associations**
Rapporteur : M. DEGRENNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité :**

1. D'autoriser la coordination de l'organisation du forum des associations avec les communes d'Aucaleuc, Lanvallay, Quévert, Taden et Trélivan aux conditions présentées,

2. D'autoriser la Ville de Dinan à émettre les titres lui permettant de solder le budget auprès des partenaires de l'opération.

L'intervention de M. BERTIER figurera au sein du procès-verbal.

**Affaire n°7 - SOLIDARITE : Don à l'association Souffles d'espoir contre le cancer s**
Rapporteur : M. JOUNEAU
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** d'attribuer une somme de 500 € à l'association « Souffles d'espoir contre le cancer ».

**Affaire n°8 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Cession de terrain à M. Harold David RONDEL - parcelle AM 451**
Rapporteur : M. TOUMINET
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité :**

1) De déclasser du domaine public une bande de terrain d'une superficie de 130 m², située sur la parcelle AM n° 451 et correspondant au plan joint en annexe de la délibération et de céder cette bande à M. Harold David RONDEL au prix de 12 200 euros, sous condition suspensive liée à la réalisation de la vente du lot n° 47 ;

2) D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes se référant à cette cession.

L'intervention de M. DERU figurera au sein du procès-verbal.

**Affaire n°9 - AFFAIRES IMMOBILIERES – Procédure d'appel à projets sur l'immeuble bâti « *Hôtel Bazin de Jessey* » sis 4, rue de l'horloge à Dinan – Approbation de la vente**

Rapporteur : M. TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 38 VOIX POUR, 8 VOIX CONTRE** (M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD, Mme LAISNE, M. BERTIER, M. de BELLEVUE) **et 3 ABSTENTIONS** (M. DERU, M. ORHANT et M. PASINO) **:**

1. D'approuver la vente de l'hôtel « *Bazin de Jessey* », situé 4, rue de l'horloge à Dinan, à M. Knafo et Mme Lagorce pour le prix de 300 000 euros en vue d'être transformé en espace commercial (RDC) et en appartements de tourisme (1er étage) ;

2. D'autoriser M. le Maire à conclure l'acte de vente relatif à cet immeuble ainsi que tous les actes s'y rapportant, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur ;

3. De préciser l'ajout, à l'acte de vente, d'une clause résolutoire prévoyant l'annulation de la vente en cas de changement de la destination commerciale de l'immeuble ainsi que l'impossibilité de changer cet usage dans les 15 ans suivant la conclusion de la vente.

La discussion à laquelle prirent part Mme LAISNE, M. BRAULT, M. FORGET, M. DERU, M. TOUMINET, M. BERTIER, M. PASINO, Mme MISSIR et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

**Affaire n°10 - AFFAIRES GENERALES – Plan Communal de Sauvegarde (PCS) – Validation du Comité de Pilotage**

Rapporteur : Mme MASSART
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité :**

1. D'engager la Commune nouvelle de Dinan dans l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde et de nommer Madame Christine MASSART élue « référente » pour cette mission ;

2. De créer un comité de pilotage composé de la manière suivante :
   - Le maire (M. LECHIEN)
   - Le maire délégué (M. DEGRENNE)
   - La conseillère déléguée référente Risques majeurs (Mme MASSART)
   - 5 élus de la Commune nouvelle : M. GOMBERT, M. LAGREE, M. BONENFANT, Mme MISSIR, Mme LAISNE
   - Le directeur général des services
   - Le directeur des services techniques
   - Le directeur du pôle Affaires générales
   - Le chef de la police municipale
   - Le référent risques majeurs
   - Un représentant des services de l'Etat
   - Un représentant de la Gendarmerie
   - Un représentant du SDIS
   - Un représentant du CCAS

3. D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation du plan communal de sauvegarde (PCS) de la Commune nouvelle, les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

**Affaire n°11 - MOBILIER URBAIN – Attribution du contrat de mise à disposition, installation, maintenance, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires de la ville**

Rapporteur : M. BADOUAL
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 41 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE** (M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD) **et 3 ABSTENTIONS** (M. BERTIER, Mme LAISNE, M. de BELLEVUE) d'autoriser le Maire à signer, avec la société Vediaud Publicité (95200 SARCELLES), le contrat de mise à disposition, installation, maintenance, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires.
La discussion à laquelle prirent part Mme M. BERTIER, M. DERU, M. SACHET, M. FORGET et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

**Affaire n°12 - URBANISME - Dénomination de voie desservant la résidence le Clos d'Ahna**
Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** de nommer *Impasse Recouvrance* la voie comprise entre la rue de Brest et la résidence « Le clos d'Ahna », située sur les parcelles AL n°878 et 879 (aujourd'hui répertoriée 31 et 33 rue de Brest).

**Affaire n°13 - URBANISME - Dénomination de voie desservant la salle omnisport Némée**
Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** de nommer *rue Némée*, la voie qui mène à la salle omnisport Némée.

**Affaire n°14 - URBANISME - Ravalement de façade d'une maison sise 14 rue Michel - Demande de subvention de M. et Mme LASTERRE**
Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 48 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE** (Mme MISSIR) d'accorder à M. et Mme LASTERRE une subvention s'élevant à la somme de 2 000 € pour les travaux de ravalement de façade et de remise en peinture des volets et des garde-corps de leur maison.

**Affaire n°15 - RESSOURCES HUMAINES - Mission Assistance sociale du travail à temps partagé - Convention de mise à disposition et de financement auprès des collectivités bénéficiaires**
Rapporteur : M. le Maire
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** d'autoriser M. le Maire à signer la convention fixant les conditions liées au fonctionnement de la mission assistante sociale partagée entre le Centre de Gestion des Côtes d'Armor, la Ville de DINAN, la Ville de LOUDÉAC, Guingamp-Paimpol-Armor-Argoat-Agglomération et Lamballe Terre & Mer à compter du 1er septembre 2018.
La discussion à laquelle prirent part Mme MISSIR et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

**Affaire n°16 - RESSOURCES HUMAINES - Création d'un emploi d'assistant(e) développement durable et évènementiel**

Rapporteur : M. le Maire
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité :**

1. d'approuver la création d'un poste d'assistant(e) développement durable et événementiel qui pourrait être pourvu par un agent de catégorie C de la filière administrative (cadre d'emploi des adjoints administratifs) à compter du 01/11/2018 ;

2. de modifier le tableau des effectifs en ce sens ;

3. d'inscrire au budget les crédits correspondants à cette création de poste.

**Affaire n°17 - CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal**

Rapporteur : M. le Maire
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil municipal depuis juin 2018 :

| DECISIONS DU MAIRE 2018 | | |
|---|---|---|
| **Numéro** | **Date** | **Objet** |
| 2018/32 | 21/06/2018 | Aérodrome - Tarifs |
| 2018/32bis | 06/07/2017 | Eclairage public rue St-Malo - Travaux |
| 2018/33 | 21/06/2018 | Atelier du 5 bis Accueil de loisirs - Tarifs |
| 2018/33bis | 06/07/2018 | Effacement réseau téléphonique rue St-Malo - Travaux |
| 2018/34 | 21/06/2018 | Atelier du 5 bis - Espace jeunes - Tarifs 2018 |
| 2018/34b | 13/07/2018 | Création d'une régie exposition |
| 2018/35 | 21/06/2018 | Atelier du 5 bis - Garderies, repas, animations sur temps méridiens - Tarifs 2018 |
| 2018/35b | 13/07/2018 | Suppression de la régie de recettes Services scolaires et extra scolaires |
| 2018/36 | 21/06/2018 | Musée Yvonne Jean Haffen - Vente de produits dérivés - Tarifs |
| 2018/37 | 21/06/2018 | Atelier 5 bis - Tarifs du Pôle ressources et initiatives des habitants |
| 2018/38 | 21/06/2018 | Atelier 5 bis - Tarifs locations des salles communales |
| 2018/39 | 21/06/2018 | Service Patrimoines - Tarifs Visites, pass |
| 2018/40 | 21/06/2018 | Service Patrimoines - Tarifs - Actions éducatives |
| 2018/41 | 23/07/2018 | Création d'une régie de recettes et d'avances - Accueil de loisirs, périscolaire, restaurant scolaire |
| 2018/42 | 23/07/2018 | Suppression d'une régie de recettes et d'avances - restaurant scolaire |
| 2018/43 | 23/07/2018 | Suppression d'une régie de recettes et d'avances - Accueil de loisirs |
| 2018/44 | 23/07/2018 | Suppression d'une régie de recettes et d'avances - Accueil périscolaire |

L'ordre du jour est épuisé.

Mme LE GUIFFANT fait un point sur l'exposition de céramiques Viviane S. qui regroupe les œuvres d'une cinquantaine d'artistes à l'abbaye de Léhon du 22 septembre au 11 novembre.
Plus de 700 visiteurs sont déjà passés en trois jours. L'exposition est très appréciée.

La séance est levée à minuit.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**
**DU MARDI 25 SEPTEMBRE 2018**

**Didier LECHIEN (Maire)**
Quelques informations en préalable.
La première sur l'incendie du parking du centre historique. Comme vous le savez, le parking du centre historique a connu un incendie gravissime dans la nuit du 29 au 30 août dernier, déclenché vers 2h du matin. Quatre voitures ont été calcinées, plusieurs voitures touchées aux abords directs de l'incendie. Une vingtaine de personnes ont été évacuées, hébergées quelques heures dans le théâtre des Jacobins. Tous les propriétaires qui se sont présentés spontanément le lendemain de l'incendie pour récupérer leur voiture ont été contactés par la Police Municipale et par la Gendarmerie pour les prévenir et leur demander de retirer leur véhicule, puisque l'objectif était de faire en sorte que le parking soit vide le plus rapidement possible. J'ai aussi contacté les victimes les plus directement touchées par l'incendie de leur véhicule.
Depuis l'incendie jusqu'à ce que l'ensemble des propriétaires soient contactés et identifiés, les agents municipaux du service des parkings, du stationnement ou des services techniques sont restés sur place pour accueillir les usagers, les informer et les accompagner jusqu'à leur véhicule. Je veux profiter, ce soir, de cette séance du conseil municipal pour remercier vivement l'ensemble des agents et des élus qui se sont investis sur ce dossier depuis la nuit du sinistre jusqu'à aujourd'hui et qui continueront à le faire. C'est une charge de travail conséquente, je ne vous le cache pas, pour des services qui sont déjà surchargés et il faut d'ailleurs saluer l'engagement et la mobilisation des agents pour que ce dossier avance le plus rapidement possible.
Un certain nombre de mesures d'urgence ont été prises, vous les connaissez. Il s'agissait d'abord d'interdire physiquement l'accès au parking, de prolonger temporairement les abonnements à l'ensemble des détenteurs d'une carte d'abonnement du parking du centre historique, d'autoriser ces abonnés à stationner leur véhicule sur les parkings Duguesclin et Thiers. Désormais les abonnés du parking ont accès, non seulement au parking de l'Hôtel de Ville, mais aussi aux parkings Duguesclin et Thiers. Nous avons élargi les capacités d'accueil du parking de l'Hôtel de Ville en ouvrant la promenade des Petits Fossés.
Parallèlement à cela, il s'agissait d'évaluer précisément les dégâts sur la structure afin de permettre une réouverture partielle du parking au plus vite.
Je tiens à préciser, comme vous l'avez vu dans la presse, que c'est un incendie criminel. Il n'y a aucun doute là-dessus, puisque deux individus masqués apparaissent clairement sur les vidéos du parking, ces faits ont été confirmés par le parquet, par Madame le Procureur de la République et par la Gendarmerie, l'enquête est en cours. Je condamne avec la plus grande fermeté en notre nom à tous, cet acte gravissime qui aurait pu avoir des conséquences beaucoup plus graves étant précisé qu'il y a au-dessus une résidence et deux établissements pour personnes âgées dépendantes.
La ville est bien évidemment victime de cet incendie, au même titre que les personnes ayant un véhicule dans le parking. Un expert est passé la semaine suivant l'incendie. Nous avons, sur sa recommandation, commandé un bureau d'experts pour vérifier la structure et il nous a été confirmé que des travaux structurels devront être engagés avant la réouverture totale du parking. En parallèle, des devis ont été demandés pour la réalisation d'un constat d'huissiers, pour le nettoyage, pour la décontamination, pour la modification des bornes d'entrée et de sortie, pour la remise en peinture, pour le contrôle de l'ascenseur, pour les travaux d'électricité, etc.
L'objectif fixé est comme je le disais, la réouverture partielle du parking le plus rapidement possible. Je me suis fixé une date qui sont les fêtes de fin d'année, je vous le dis clairement, je ne suis pas sûr que nous pourrons remplir pleinement cet objectif.
La réouverture partielle pourrait se faire en deux temps, l'étage supérieur étant beaucoup moins abîmé que l'étage inférieur, donc on pourrait commencer par ouvrir l'étage supérieur avant de rouvrir l'étage inférieur, mais la réouverture nécessitera de refaire passer une commission de sécurité.

Il faut bien que nous prenions conscience que le montant des travaux sera très important puisque la structure du parking a été atteinte par la chaleur de l'incendie, notamment au niveau de l'incendie proprement dit. Les dalles de béton ont travaillé, les structures ont été endommagées. Cela impactera de façon conséquente notre budget d'investissement pour l'année 2019, même si les assurances prendront en charge ces dépenses supplémentaires.
Voilà ce que je souhaitais vous dire, vous donner ces informations sur la situation de notre parking qui nous a obligé aussi à différer les travaux de fouilles archéologiques qui étaient prévus sur la place Saint-Sauveur, ils devaient commencer dans les jours qui viennent, mais comme nous ne pouvons pas aujourd'hui nous priver du stationnement sur la place Saint-Sauveur ceux-ci auront lieu au mois de février 2019.
Je rappelle ce que j'ai dit, c'est avec la plus grande fermeté que nous devons condamner cet acte, encourager les forces de l'ordre dans cette enquête. Je sais que l'enquête de gendarmerie se poursuit, il y a des pistes qu'il faut explorer. Je renouvelle pour ma part, ma confiance à la gendarmerie dans l'enquête qui est en cours. Merci.

Deux autres informations que je vous donne. Nous avons procédé à deux recrutements. Une nouvelle bibliothécaire, Camille Hubert qui est âgée de 33 ans, qui rejoindra la Bibliothèque municipale le 1er octobre prochain. Elle nous vient de la communauté d'agglomération d'Epinal, elle a un profil assez différent que son prédécesseur, Loïc-René Vilbert. Il s'agit bien évidemment de poursuivre la modernisation de notre Bibliothèque municipale, c'est l'objectif qui a été annoncé par le Ministère de la culture. Son expérience professionnelle est variée et intéressante, elle a commencé sa carrière en 2009, à la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg avant de rejoindre la Médiathèque. Elle a aussi passé deux ans à la Bibliothèque des sciences et de l'industrie de Paris, puis avant de nous rejoindre, en septembre 2015, elle a occupé le poste de Directrice adjointe de la bibliothèque et médiathèque de la communauté d'agglomération d'Epinal. Vous aurez l'occasion de la rencontrer très prochainement, elle est en train de s'installer actuellement à Dinan. Elle rencontrera l'équipe de la Bibliothèque dès mardi, puisqu'ils travaillent comme vous le savez du mardi au samedi et vous savez que l'objectif que nous nous sommes donné, c'est d'élargir les horaires de la Bibliothèque et de travailler en réseau avec les autres bibliothèques de la communauté d'agglomération, mission que Camille Hubert saura remplir, j'en suis convaincu avec brio et détermination. Le jury était unanime sur le choix de Camille Hubert pour occuper ce poste de bibliothécaire. Elle est conservatrice de bibliothèque, ce qui est le grade le plus élevé dans les postes de bibliothécaire.
Le deuxième recrutement, c'est celui de Violaine Beasse, qui a rejoint nos services le 3 septembre dernier. Elle vient de la communauté urbaine de Reims. Violaine est âgée de 29 ans. Elle est en charge des financements externes, c'est elle qui est chargée notamment de monter les dossiers de subventions, les dossiers de financement et je peux vous dire qu'elle fait preuve dans ce domaine d'une réelle compétence, d'un réel savoir-faire. Elle a occupé aussi différents postes, elle a été à l'université de Reims Champagne-Ardenne, de 2013 à 2015, comme chargée des subventions européennes et des partenariats. Elle a ensuite travaillé au Cambodge, à Phnom Penh, à l'institut de recherches pour le développement et avant de rejoindre en septembre 2016, la communauté urbaine du Grand Reims et la ville de Reims comme chargée de mission financement extérieur et mécénat. L'est de la France est en train de prendre pied à Dinan.
Donc deux cadres jeunes, de qualité, d'une vraie compétence.

Voilà pour ces quelques informations, je vous propose que nous passions à l'ordre du jour.

**Didier DERU**
Si je peux me permettre M. le Maire, concernant votre propos sur le parking. Une question, puis une remarque. Vous avez parlé des structures qui avaient souffert, est-ce que cela peut impacter les immeubles qui sont au-dessus ?

**Didier LECHIEN (Maire)**
Non.

**Didier DERU**
D'accord. Votre pessimisme concernant le budget d'investissement, cela veut dire quoi ? On a une franchise élevée ? On a des risques de ne pas être couverts ?

**Didier LECHIEN (Maire)**
Non, on va tout simplement être obligé d'inscrire cette somme sur notre budget d'investissement, même s'il y a la recette à côté, mais nous ne savons pas quand nous serons remboursés par nos assurances. De toute façon, il faudra que l'on provisionne la somme sur notre budget d'investissement. Pas d'autre question sur ces informations ?

Le relevé de décisions du 26 juin dernier apporte-t-il des observations de votre part ?

**Bruno BERTIER**
Concernant les affaires 2 et 3, j'avais ce soir-là posé de nombreuses questions sur les comptes administratifs de Dinan et de Léhon, je n'avais pas eu l'ensemble des réponses. M. Bobigeat m'avait fait la promesse de me répondre. J'ai attendu tout l'été, cela fait trois mois et je n'ai toujours pas les réponses à une partie des questions que j'ai posées ce soir-là. Est-ce qu'on peut espérer avoir des réponses ?

**Didier LECHIEN (Maire)**
M. Bobigeat se fera fort avec le service financier de répondre à vos questions.

**Bruno BERTIER**
Cela fait trois mois M. Bobigeat !

**Didier LECHIEN (Maire)**
On a bien noté toutes les questions ? Il faudra que l'on réécoute la bande alors.

**Bruno BERTIER**
C'est dommage quand même.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Vous avez les questions ?

**Bruno BERTIER**
Je les ai toutes. Je peux les reposer ce soir.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Non, écoutez, nous n'allons pas rouvrir le débat sur la compte administratif. Je vous propose que vous envoyiez votre mail au service financier et à Olivier Bobigeat, vous posez vos questions par mail et nous y répondrons bien évidemment.

**Bruno BERTIER**
Je ne vais pas en faire une polémique mais sur le fond quand même, quand on n'a pas la réponse le soir du conseil municipal qui est un engagement, ce serait bien que l'on ait les réponses en temps et en heure. Trois mois, je pense que c'est un temps raisonnable pour avoir des réponses surtout sur un sujet important que sont les comptes administratifs de la ville.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Nous vous y répondrons rapidement, M. Bobigeat. Merci.
Il n'y a pas d'opposition à l'adoption du relevé de décisions ? Non. Merci.
Je vous propose que nous passions tout de suite à l'ordre du jour en donnant la parole à Anne-Sophie Guillemot qui, à l'occasion de l'affaire n°1 sur la création d'un groupement de commande pour l'achat d'abribus, va nous faire un point sur le déploiement du réseau de bus à l'échelle de la zone agglomérée. Vous savez que le conseil d'agglomération a validé lundi dernier la mise en place de ce réseau à l'échelle de la zone agglomérée et qui pourra être effectif au 1er décembre 2018. Je vais laisser la parole à Anne-Sophie Guillemot.

**Affaire n°1**

**OBJET- TRANSPORT – Groupement de commande pour l'achat d'abribus**
Rapporteur : Mme GUILLEMOT

Le groupe de travail Dinanbus de Dinan Agglomération, composé des maires des communes qui seront desservies par le futur réseau de bus, a proposé, lors de sa réunion du 11 juillet 2018, qu'un groupement de commande soit réalisé afin que chaque commune puisse acquérir ses propres abribus. En effet, l'entretien et le financement des abribus ne relèvent pas de la compétence de Dinan Agglomération.

Les communes de Dinan, Quévert, Taden, Lanvallay et Trélivan prendront donc en charge l'achat et l'installation des abribus qui seront mis à la disposition des usagers du nouveau réseau de transport qui sera opérationnel à compter du 1er décembre 2018.

Ces communes ayant des besoins identiques, elles ont choisi de créer un groupement de commandes conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

L'engagement dans une démarche d'achat groupé trouve sa justification à la fois dans un objectif de mutualisation des achats mais également d'homogénéisation des mobiliers affectés au service intercommunal.

La Ville de Dinan sera désignée en qualité de membre du groupement en charge des opérations de passation des marchés publics, au nom et pour le compte de l'ensemble des membres.

La consultation sera lancée selon une forme et des conditions à déterminer.

Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'article L.1414-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il vous est proposé **:**

1. D'approuver la convention de groupement de commandes ;
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

*

* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

**Anne-Sophie GUILLEMOT**
Moi, au départ, j'ai envie de vous rappeler deux dates qui me semblent importantes. Il y a tout d'abord eu le 18 décembre 2017 où, dans cette même enceinte les conseillers communautaires se sont réunis et ont voté à ce moment-là la délibération cadre sur le transport et la mobilité. Dans cette délibération cadre, il y a beaucoup de sujets et en particulier, la question qui va nous occuper ce soir au conseil municipal avec cette information sur l'extension du réseau de bus actuel sur la Commune nouvelle de Dinan, Taden, Quévert et Lanvallay.
La deuxième date, c'est la date du 17 septembre 2018, où, dans cette même enceinte, deux délibérations ont alors été votées sur la politique de mobilité. Tout d'abord l'instauration du versement transport, ont été votés son taux et sa date d'application. On est sur un taux pour le versement transport de Dinan Agglomération de 0,40. A également été votée, la délibération suivante qui est celle des modalités financières de la mise en place du réseau.
Je trouve que c'est important de refixer ces dates pour avoir cela à l'esprit. Pour rentrer dans mon propos général avant de rentrer plus dans le détail sur la carte, je dois dire que c'est un immense travail qui a été fait, puisque nous sommes partis de quasiment zéro qu'il existait en terme de transport urbain, les deux lignes et les deux conductrices qui circulaient dans la ville de Dinan, la prise de compétence par Dinan Agglomération s'est faite et je dois saluer le travail qui a été effectué. Il y a une méthodologie claire qui a été mise en place, un calendrier de réunions qui a été piloté par son Vice-président. Moi, j'ai découvert cette commission au mois de janvier, lorsque j'ai pris mes nouvelles responsabilités et je dois dire que j'ai trouvé quelque chose, un travail en janvier dernier qui était bien abouti et qui continuait à avancer. Pour mener ce travail, les différents groupes de travail qui ont été conduits à l'agglomération ont été aidés par l'association AGIR, qui a aidé un certain nombre de collectivités dans la mise en place de leur réseau de transport.

Anne-Sophie Guillemot présente l'affaire.

**Anne-Sophie GUILLEMOT**
Je voulais aussi vous dire que la ville de Dinan va continuer à travailler sur les déplacements doux, pour inciter les habitants à laisser leur voiture, on sait qu'aujourd'hui la voiture prend de plus en plus de place dans la vie des français en général, selon les articles que l'on peut lire. La voiture prend aussi beaucoup de place dans la vie des dinannais et des communes périphériques parce qu'il n'y avait pas avant de réseau de bus. Pour inciter les habitants à prendre le réseau de bus et surtout à laisser leur voiture pour de courts trajets, et bien la ville de Dinan va développer sa politique de déplacements doux. On a commencé à y travailler, ça va être l'installation à des endroits pertinents d'abris-vélos, ça va être aussi une signalétique adaptée pour pouvoir circuler dans le centre-ville, favoriser les zones 20 et 30 et faire des avancées concrètes en matière de déplacements doux.
Il ne faut pas mélanger les débats, on est bien là aujourd'hui pour une information de Dinan Agglomération, mais je tiens à vous dire que dans les prochains mois, les prochaines semaines, notre groupe de travail qui n'est pas, comme ça a été dit dans le bulletin municipal *« un pseudo groupe de travail »,* va fonctionner et va continuer à travailler.
Un sujet important aussi sur le Dinanbus, c'est la gratuité du Dinanbus, c'est une décision qui a été prise au conseil d'agglomération. C'est quelque chose qui a vocation à dynamiser, à donner envie de prendre le bus, à inciter les gens à prendre le bus et aussi en terme social. Aujourd'hui, notre pouvoir d'achat ne va pas toujours très bien, ça permet aux gens de prendre le bus gratuitement, ce qui est un vrai coup de pouce qui est fait aux habitants de Dinan et de la zone agglomérée.
Voilà pour les éléments principaux que je voulais vous donner. Moi j'espère en tout cas que dans la feuille de route qui est la mienne, c'est-à-dire la mise en place des déplacements doux dans Dinan et

bien que j'arriverai à trouver du soutien dans le groupe de travail. Moi, je considère aujourd'hui que les déplacements, la mobilité, le transport est un sujet que je qualifierais de supérieur. Cette politique des transports, cette politique vélo, j'aimerais que l'on puisse se hisser au-delà des querelles habituelles, c'est mon souhait, pour que l'on puisse en tout cas dans la commission déplacements doux, que l'on puisse travailler ensemble.
Moi, je ne me considère pas comme une écologiste patentée. Moi, je me considère juste comme quelqu'un qui est passionné par le sujet qu'on lui a confié et qui a envie de faire les choses avec énergie. J'espère que nous pourrons avoir Michel en autre, la même ambition, la même feuille de route…

**Michel FORGET**
Monsieur Forget !

**Anne-Sophie GUILLEMOT**
Et que l'on pourra, M. Forget, s'épargner quelques querelles inutiles. Le débat est constructif, confronter des idées effectivement, c'est constructif. On s'enrichit de ces différences, mais j'aimerais que l'on puisse travailler dans un esprit positif. Quand je lis, ce que j'ai lu dans le bulletin municipal du mois de septembre et bien, je me demande si on va réussir à avancer dans cet esprit constructif.
Je ne mélange pas les débats, je suis bien là pour faire l'information sur le réseau Dinanbus, mais je sais que derrière, il y aura des interventions qui parleront des déplacements doux et je voulais dire que nous allons avancer sur la question des déplacements doux, mais certainement pas en se faisant traiter de « pseudo groupe de travail ».

**Didier LECHIEN (Maire)**
Bien, merci pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des questions ? On va essayer de recentrer le débat sur le réseau de transport urbain. Je vous rappelle que c'est une information, puisque le transport et la mobilité sont des compétences obligatoires des communautés d'agglomération. Parmi les priorités, puisque je suis aussi Vice-président en charge des transports et des mobilités, que la communauté d'agglomération s'était fixé, il y avait bien évidemment, le déploiement d'un réseau de transport digne de ce nom au niveau de la zone agglomérée. Je tiens à préciser que la politique de transport de la communauté d'agglomération ne se résume pas au déploiement de ce réseau de transport, puisque parallèlement à cela, il nous faudra déployer le réseau de transport à la demande sur le reste du territoire. Nous travaillons sur des projets plateformes de logistique urbaine à proximité de Dinan et de Plancoët. Sur le déploiement d'aires de covoiturage, sur des réseaux alternatifs à la voiture, je pense à Rézo Pouce que nous mettrons en place au printemps prochain, etc. Ce sont des sujets sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir.
Je veux aussi saluer l'investissement des élus dans le groupe de travail qui ont pendant des mois participé à l'élaboration de ce réseau de transport, puisque nous avons mis en place un groupe de travail au niveau des communes concernées dans lequel était présent un certain nombre d'élus, pour la commune nouvelle de Dinan, il y avait : René Degrenne, Stéphanie Méal, Bernard Lagrée, Yannick Hellio, Anne-Sophie Guillemot, Michel Forget, où il s'agissait de trouver les lignes les plus adéquates qui devaient servir à la fois les zones d'activité, les services publics et les zones de population, de façon à ce que le réseau soit le plus pertinent, le plus efficace possible.
Comme vous l'avez lu, nous avons aussi choisi, avec le Président, de proposer la gratuité de ce réseau de transport. Il y a à cela un certain nombre de raisons, il y a une raison pratique, tout simplement parce que la billettique coûte plus cher en fonctionnement que les recettes attendues, mais ce n'est pas la raison principale. Je crois qu'il était aussi important de créer un choc psychologique pour inciter nos concitoyens à utiliser ce réseau de transport. C'est aussi l'occasion de redonner du pouvoir d'achat à nos concitoyens qui pourront venir notamment en centre-ville. Je crois que c'est un acte politique fort de choisir la gratuité pour ce réseau de transport qui, comme l'a dit Anne-Sophie Guillemot est appelé à se développer. L'année 2019 n'est pas une année expérimentale, pour se poser la question à la fin de l'année 2019 à savoir si le réseau est pertinent ou pas, il est pertinent. Il s'agira surtout de le préciser et de le compléter. Quelques pistes que l'on devra sans doute rapidement doubler,

notamment les lignes les plus longues, c'est-à-dire avoir des lignes de bus qui partent des deux côtés pour avoir un système le plus efficace possible et puis desservir de nouvelles communes, je pense à Trélivan qui pourrait être mieux desservi. Je pense aussi à Aucaleuc, en s'appuyant sur le TIbus, puisqu'il existe actuellement un Tibus qui fait la navette entre Dinan et Aucaleuc, pour l'instant, c'est la Région qui s'en occupe mais le jour où ce sera la communauté d'agglomération qui reprendra cette compétence et bien on pourra aussi utiliser ce Tibus dans le périmètre du réseau de transport urbain. Voilà quelques pistes que je souhaite évoquer, on ne peut que collectivement se réjouir de la mise en place de ce réseau de transport au 1er décembre 2018.

**Michel FORGET**
Bonsoir M. le Maire, chers collègues, à l'écoute de l'intervention d'Anne-Sophie Guillemot, je me demande comment réagir contre cette agressivité. Moi, je ne suis pas un écologiste patenté, je suis un militant vous le savez de l'écologie politique, il y a dans cette salle et je le sais, il y a beaucoup de gens qui ont une sensibilité et qui peuvent se proclamer écologistes, cela ne me gêne absolument pas, il n'y a pas de label de l'écologie, ça c'est un premier point.
Deuxième point, ceux qui me connaissent et qui ont l'occasion de travailler avec moi en commission et en particulier dans la commission de mobilité de Dinan Agglomération où, j'ai eu un grand plaisir dans le groupe de travail de travailler, même si l'on peut être en divergence sur des trucs, savent et je sais qu'ils m'en donneront acte que j'ai été tout à fait constructif, proposant, etc.
Je ne comprends pas cette agressivité, sinon qu'effectivement, quand on pointe quelque chose qui est, je l'avais dit, souvenez-vous lors de la première séance de la commune nouvelle ici, j'avais dit que je regrettais que soit mis fin au comité de pilotage Agenda 21 et à la commission, j'avais donné acte d'ailleurs, René Degrenne était intervenu en disant : « on avait Léhon, cité durable ». Depuis janvier, qu'est-ce qu'on nous a proposé ? Un groupe de travail qui ne s'est réuni que début juillet et encore, j'étais le seul avec Anne-Sophie Guillemot plus deux personnes des services.
Moi, je veux bien que ce soit une cause supérieure, prioritaire, mais qu'on en montre l'illustration. Quand je vois le travail qui a été fait par les citoyens tant à Léhon que sur les groupes de travail déplacements doux avec Simon Marois en particulier, là où je m'étais également très investi, ceux qui ont travaillé à ces travaux-là le savent, et bien, c'est tombé dans les oubliettes tout ce travail-là. C'est facile après de faire une petite annonce dans le bulletin municipal pour dire : « les citoyens qui sont intéressés, qui ont envie de participer »… Il y a du travail et sur les zones 20 et 30, je redis ce que j'ai dit plusieurs fois, je m'excuse de cette virulence, mais la ville est hors la loi. Qu'est-ce que vous attendez tous, cette majorité pour mettre des pictogrammes sauf vélo, comme il en existe un sur le pont de Lanvallay, sens interdit sauf vélo, cela devrait être dans tout le centre historique et dans les zones 30, le double sens cyclable est obligatoire sauf arrêté municipal le précisant, j'ai demandé les arrêtés municipaux, il n'y a aucun arrêté municipal pour les zones 20 et 30 qui stipule rue par rue comme le prévoit la loi, la raison pour laquelle les vélos ne peuvent pas emprunter le sens interdit aux voitures. Moi j'ai dit à ce groupe de travail en juillet, ça ne coûte rien, mais commencez déjà par ces actes-là, mettez-vous en conformité avec la loi. Après il y a des associations, j'en fais partie, je ne vais pas plaider leur cause ici, mais travaillez avec des gens qui font du vélo. Les doubles sens cyclables, on a un plan, une semaine on bosse pour l'élaboration d'un plan sécurisé et après on voit avec les services qu'est-ce que l'on peut faire.
Voilà ce que j'ai proposé. Je ne fais pas de procès à votre intention, mais mettez-vous au travail. Quand j'entends et comme je l'ai vu dans la presse et Anne-Sophie Guillemot le dire encore ce soir que l'on prépare un plan, je fais confiance, mais avec qui vous préparez ? Je ne sais pas. Dans quelle commission ? Je suis dans la commission circulation, développement durable, voirie, etc. Je n'ai pas été consulté, on ne me demande rien, on me dit : « on te proposera quelque chose sans doute et puis tu feras la mauvaise tête », parce que ça n'ira pas et on sera encore les mauvais coucheurs comme ça l'a été pour les pictogrammes. J'en reviens à l'intervention que j'avais prévue, je m'excuse !

M. le Maire, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord remercier chaleureusement les abribus. En effet, nous leur devons une fière chandelle. En effet, sans eux, nous n'aurions toujours pas entendu

parler dans cette assemblée du réseau de transport urbain. Je rappelle quand même que l'affaire n°1, c'est une question de groupement d'achat d'abribus. Dans notre commune, il faut donc, soit lire la presse locale, ou débattre en conseil de l'achat d'abribus pour apprendre que quatre lignes bus seront créées au 1er décembre. Alors que vous n'arrêtez pas d'affirmer que la Commune nouvelle doit être exemplaire, et bien, je dois l'avouer, parfois j'ai honte d'être un élu et un citoyen de Dinan. J'ai honte et je mesure mes propos, j'ai honte quand l'ensemble des conseillers municipaux des communes limitrophes desservies par le réseau en ont discuté dans leurs conseils municipaux, qu'ils ont fait, au sens propre, bouger les lignes, modifié des choses dessinées par le cabinet d'étude. J'ai honte quand j'apprends le 3 août dans la presse, Ouest France, je m'excuse pour le Télégramme et le Petit Bleu, je n'avais que Ouest France sur mon lieu de vacances, la mise en place de navettes estivales gratuites sans que cela n'ait été annoncé en commission ou même envoyé par mail aux conseillers municipaux les mettant dans une situation d'ignorance vis-à-vis de leurs concitoyens et concitoyennes. Il faut que l'on lise la presse pour avoir un plan, les horaires, etc. Je doute qu'avec ce mode de fonctionnement, la Commune nouvelle donne envie aux élus et aux citoyens de nous rejoindre. Ici, à Dinan, nous n'avons ni en commission, ni en conseil disposé d'une information précise et complète du projet de lignes et du fonctionnement, alors que dans un premier temps il était prévu que les communes financent, vous l'aviez annoncé au budget, qu'elles financent 25% des frais de fonctionnement du réseau. Résultat, moi, ce que je crains, c'est que Dinan ne soit pas prête pour accueillir dans de bonnes conditions ce réseau, que je soutiens et que je défends. Cela fait vingt ans qu'on le demande ce réseau. Nous n'avions pas réfléchi collectivement aux contraintes de places pour les arrêts de bus, aux contraintes de circulation aux embouteillages qui pourraient retarder les bus et nuire au respect des horaires.
Cette création d'un réseau devra être l'occasion de réfléchir aussi à un nouveau plan de circulation qui prenne en compte enfin la fameuse « multimodalité » qui favorise pour les développer les modes de déplacement alternatif à la voiture individuelle.
Dinan, Commune nouvelle est attendue, si j'ose dire, au tournant. Pour ne pas réintervenir par la suite, je rajouterai deux inquiétudes par rapport à ce qui a été annoncé, je l'ai dit lors du conseil de Dinan Agglomération et moi, j'espère vraiment que ça va marcher ce réseau et que les gens vont vraiment se l'approprier. Deux inquiétudes : la communication, c'est-à-dire que je suis inquiet quand on parle du 1er décembre alors que les rentrées scolaires se sont faites, que les associations ont eu un forum. Il n'y a toujours pas auprès des personnes, sauf par la presse et merci la presse, d'informations véritables. Il y a encore des gens, j'étais au parking day samedi dernier et il y a encore des gens quand je leur dit que ça ira mieux, on aura un réseau de bus au 1er décembre, ils me disent : « Ah bon, où ? », donc je suis inquiet là-dessus, sur cette partie communication et j'espère vraiment que le paquet va être mis sur une communication sur l'ensemble des publics, pas simplement les personnes sans automobile, les personnes âgées, les retraités mais aussi les jeunes, qui est un public pas si facile à attraper par ces moyens de communication.
La deuxième chose pour laquelle je suis inquiet, ça a été évoqué tout à l'heure, c'est qu'il y a deux principes, la visibilité des lignes et chacun fait cette expérience-là, c'est plus facile de se repérer dans une ville avec les lignes de tram et de métro qu'avec les lignes de bus qui serpentent et ne passent pas aux mêmes endroits, etc. Donc, moi je suis assez inquiet quand je vois des lignes de bus qui ne repassent pas forcément au même endroit, voilà j'ai fait l'observation, c'est comme ça.
La deuxième chose, je suis vraiment inquiet pour le coup, si on n'a pas un plan de circulation vraiment, si on ne réserve pas des espaces de circulation pour les bus, je suis inquiet pour le respect des horaires, pour la régularité, etc. Quand je vois que les bus emprunteront la place Duguesclin, la place du Champ, la rue du Marchix, pour arriver sur la place Duclos, remontant la rue Thiers et la place du Maréchal Leclerc, ce sont quand même des zones où à un certain moment, dans les deux sens d'ailleurs, la circulation est très dense.
Enfin, je l'ai dit à l'agglo, Didier Lechien vient de le dire, je pense qu'il faut que l'on trouve, un autre mot qu'expérimental. Parce que ça fait vingt ans que l'on nous annonce qu'il va y avoir un réseau de bus, regardez les coupures de presse, cela fait vingt ans, je pense qu'il faut bannir le terme expérimental et il faut trouver peut-être d'autres mots : adaptable, révisable, mais surtout pas expérimental parce que je crains que l'on envoie un mauvais message.

Je m'excuse, mais vous me connaissez de mon ton passionné qui témoigne de l'attachement, du souci et de la passion que j'ai pour ces questions de mobilité.

**Bruno BERTIER**
Moi, je suis étonné de la polémique qu'il peut y avoir sur un tel sujet, je regrette vraiment, Mme Guillemot, votre présentation. Une polémique qui est tournée sur votre personne et un tel sujet mérite beaucoup plus de hauteur ce soir. Voilà un sujet où l'on devrait être tous unanimes dans cette assemblée ce soir. Cela a été dit par Michel Forget, c'est attendu par les dinannais depuis des années et des années. La plupart d'entre nous n'étions pas élus, avant tout, je pense que l'ensemble du conseil municipal, je pense qu'il faut redonner un peu de hauteur à tout cela ce soir, nous pouvons dire que nous sommes satisfaits que les bus arrivent sur la ville centre et ce qu'on appelle tous le Grand Dinan. D'ailleurs, cette délibération, moi, me fait plaisir, c'est une des premières délibérations où les Maires du Grand Dinan vont signer enfin une convention. Cela commence sur du transport, écoutez, c'est un début pour la création de ce Grand Dinan.
Je suis satisfait aussi que le Président, M. Lécuyer, et vous, M. Lechien, vous ayez pris la décision de la gratuité, je pense que c'est un signe fort, qui ne peut qu'amplifier ce transport en commun sur la zone agglomérée. Maintenant, ça veut dire que si demain, il y a un succès, on le souhaite tous, je suis un peu inquiet quand je vois certaines lignes, notamment le passage dans le centre de notre ville, dans le cœur historique, place des Cordeliers. Tant que ça va être des microbus, ça va, mais si demain il y a un vrai succès, on peut espérer que c'est le cas, on passera du microbus à un vrai bus, à un bus de taille standard. Je ne pense pas que des bus passeront comme ça dans le cœur historique.
Cela a été dit par Anne-Sophie Guillemot et je vais faire le lien avec la délibération de ce soir, il y a un côté expérimental, si j'ai bien compris, l'agglomération est prête à faire des modifications en fonction des usagers ou autres. On parle ce soir d'abribus, un abribus, une fois qu'il est posé, il est posé, est-ce qu'il n'aurait pas été dans un premier temps, au moins sur les premiers mois, de mettre un peu de côté l'installation d'abribus. Une fois qu'ils seront scellés, ils seront scellés et si demain il faut les déplacer parce que la ligne ne correspond pas à des usagers, il y a des villes qui démarrent et expérimentent avec plutôt des panneaux temporaires qui pourront être modifiés en fonction des usagers, plutôt que de partir sur quelque chose de définitif et qui va coûter aux contribuables alors qu'on n'est pas sûr.
Il y a un côté aussi pour qu'un transport en commun fonctionne, il ne faut pas que les délais, les durées d'un point à un autre soient trop longs, parce que ça devient un bus touristique, il y a des gens qui travaillent, il y a des gens qui travaillent et qui ont besoin de rapidité. Moi, je trouve qu'il y a des lignes, je comprends que l'on essaie de desservir un maximum, mais mettre 45 minutes pour passer d'un point à un autre, je ne suis pas sûr que cela va correspondre au souhait des gens qui ont besoin de se déplacer assez rapidement.
Il y a quelque chose qui m'inquiète aussi, c'est que tous passent par la place Duclos et que cette place est déjà très concentrée, et là, je rejoins un peu les propos de Michel Forget, il est grand temps de mettre en parallèle une réflexion sur le plan de circulation, de revoir comment les choses vont s'articuler, peut-être pas tous place Duclos, mais une grande partie passe dans le centre-ville, ça va engorger car on sait très bien que quand un bus s'arrête, les voitures derrières ne peuvent pas dépasser. Déjà, on a un centre-ville qui est plutôt engorgé, là-aussi, j'ai quelques inquiétudes.
Sur les arrêts, là on a vu des points, on suppose, Mme Guillemot, que ce sont les points des arrêts choisis par la commission ? Quels sont ceux qui auront des abribus si on met des abribus ? Qui va le définir, est-ce que c'est l'agglo ou est-ce que c'est la ville ? Est-ce que nous, conseil municipal de Dinan, on a notre mot à dire par rapport à cela ? Est-ce qu'on pourra au-delà des quelques élus qui siègent à l'agglomération, je pense que c'est une affaire qui concerne tous les élus de Dinan, parce qu'on est à l'écoute de l'ensemble des citoyens et que l'on doit être force de propositions, même ceux qui ne siègent pas à l'agglomération et être associés à cette commission en cercle externe, je ne sais pas comment on peut voir les choses, mais que l'on puisse apporter tout ce qui remonte du terrain.
Voilà, ce sont des choses qui me paraissent intéressantes.
Moi, j'ai été surpris par le fait que l'entretien et le financement des abribus reviennent à la collectivité et non pas à l'agglomération. Est-ce que c'est pour toutes les agglomérations la même chose, là j'avoue

mon incompétence sur le sujet M. le Maire, c'est une question que je voulais vous poser. Est-ce qu'on a bien négocié avec l'agglomération ou est-ce que c'est un droit ?
Franchement, enfin, on va avoir un réseau de transport, on peut tous se satisfaire ce soir, unanimement c'est ce qu'il faut retenir plutôt que de la polémique de bas étage sur un sujet qui mérite beaucoup mieux. Je pense qu'il ne faut rien figer, il est peut-être un petit peu tôt pour mettre des abribus, je le répète, mais s'il faut les déplacer, cela coûtera cher. Partir sur quelque chose de provisoire dans un premier temps et écouter surtout les usagers, les dinannais, ce sont eux et nous en ferons partie j'espère, qui seront maitres de tout cela derrière. C'est eux qui doivent primer sur cette commission dont on entend parler ce soir. Voilà M. le Maire.

**Didier DERU**
Remercier d'abord Anne-Sophie Guillemot pour sa présentation. Seul regret que j'ai, c'est qu'elle intervienne seulement aujourd'hui. J'avais demandé il y a un moment que l'on ait cette présentation, on m'avait répondu à l'époque qu'il fallait se caler avec l'agglo. Malheureusement aujourd'hui, l'agglo a décidé et on subit. J'attends toujours un détail que j'avais demandé à l'agglo qui est une carte détaillée, notamment par rapport aux points d'arrêt des stations. C'est vrai que cette carte qui émane de Dinan Agglomération, on a un peu de mal à s'y retrouver. Je sais que personnellement vous vous y étiez engagé mais je ne vois rien venir, je n'ai toujours pas eu d'information sur ce sujet.
Je ne vais pas répéter ce qui a été dit sur la gratuité, on a eu un certain nombre de débats, j'attirerai quand même un point de vigilance par rapport à votre second propos sur l'aspect expérimental. On peut trouver des mots différents, mais moi ce qui m'intéresse, c'est que l'on puisse maitriser un minimum les dépenses, parce que je n'oublie pas, même si je suis favorable à la gratuité du réseau de bus, c'est que les principaux financeurs, ce sont les entreprises avec le versement transport. On n'arrivera pas à tout faire, c'est-à-dire que le fait d'avoir éventuellement des bus qui partent, qui arrivent et qui se croisent. La mise en place de la demande qui est attendue par un certain nombre de nos concitoyens et de nos collègues élus sur d'autres territoires de l'agglomération, les plateformes logistiques, c'est une bonne idée, tout ça coûte, donc attention, point de vigilance sur un budget à respecter, sachant que les finances de l'agglomération sont excessivement contraintes. Merci beaucoup.

**Didier LECHIEN (Maire)**
y-a-t-il d'autres demandes de parole ? Non.
Merci pour vos encouragements sur tous ces sujets. Je vais répondre à quelques éléments. D'abord sur la compétence communautaire concernant les abribus. Il y un arrêt du conseil d'état de 2012, qui explique que si la localisation des points d'arrêts est de la compétence de la communauté d'agglomération, cette compétence ne s'étend pas à la réalisation et à l'entretien des éléments de mobilier urbain que constituent les abribus. Lesquels ne sont pas des équipements indispensables à l'exécution du service des transports publics, autrement dit les abribus restent de la compétence des communes et non de la communauté d'agglomération. Voilà pourquoi nous créons un groupement de commandes entre les communes concernées pour acquérir ces abribus. Il s'agit dans un premier temps de remplacer les abribus existant. En effet, il faut se donner le temps d'une année, non pas pour expérimenter, parce que je n'aime pas non plus ce mot, il ne s'agit pas d'expérimenter. Je dirais que le réseau aujourd'hui, il est acquis, mais pour améliorer l'effectivité du réseau, comme je l'ai dit, il fallait partir d'un schéma préexistant, c'est celui qui vous a été présenté, il a été travaillé longuement par les élus, les membres de ce groupe de travail, par les élus de la commission transport.
Moi, je veux bien que l'on s'empare de tous les sujets, mais il y a un moment où, il faut faire preuve de pragmatisme et d'efficacité. Il faut reconnaitre aux élus de la commission transport et aux élus du groupe de travail, leur implication sur ce dossier et leur volonté de répondre au plus près de l'attente de nos concitoyens. Nous nous donnons l'année 2019, pour améliorer l'effectivité de ce réseau. J'ai évoqué quelques pistes, j'ai dit par exemple et je vous rejoins, que pour les lignes les plus longues, celles où il faut 1h10 pour aller d'une extrémité à l'autre, il faudra bien évidemment que se pose la question de savoir s'il ne faudra pas doubler cette ligne, c'est-à-dire avoir un bus qui parte dans les

deux sens pour réduire le temps de parcours. Bien évidemment que l'efficacité de ce réseau suppose que pour les communes, pas seulement pour la ville d'ailleurs, pour les communes où nous nous interrogeons sur la circulation, sur le stationnement, sur l'efficacité du bus en situation. En reconnaissant, que pour la ville de Dinan le sujet n'est pas simple car vous connaissez les contraintes qui sont les nôtres en termes de circulation et de stationnement. Moi je veux bien que l'on fasse de grandes déclarations, qu'on lance des incantations, mais tout le monde connait le déficit que nous avons en termes de places de stationnement et les difficultés qui sont les nôtres en circulation. Pourquoi ? Parce que nous sommes ville centre, non pas d'un pôle urbain, parce que nous sommes ville centre d'une zone rurale. Tant que l'on n'aura pas un système de bus qui desservira avec efficacité les zones rurales, les gens continueront à venir de Caulnes, de Broons, de Trémeur, de Trévron en voiture. Ils viendront le jeudi matin au marché en voiture, c'est une réalité qui s'impose à nous, ils ne viendront pas en bus, il n'y en a pas pour le moment. Certes demain, ils pourront utiliser le Tibus ou le transport scolaire, puisque l'objectif c'est d'ouvrir le transport scolaire au transport des personnes. Ils ne viendront pas en vélo de Caulnes, de Trémeur, de Plouer ou de Pleudihen, ils ne viendront pas à pied ou en charrette à cheval, ils viendront en voiture. Donc, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, la configuration de notre territoire suppose que nous ayons des capacités pour accueillir ces véhicules. Cela ne signifie pas qu'il faille faire toute la place à la voiture, mais c'est une réalité qui s'impose à nous.
Le réseau de transport, moi aussi, je me réjouis que nous ayons réussi à le mettre en place, cela a été long, cela a été difficile, cela fait vingt ans à peu près que l'on en parle sur le territoire de Dinan Communauté hier et Dinan Agglomération aujourd'hui. Au dernier moment, il y a toujours eu des obstacles, enfin, la peur de franchir les étapes, parce que c'est vrai que ce sont des services qui demandent la mobilisation de moyens financiers conséquents. Je crois que nous avons réussi cette fois-ci à franchir ce cap. Maintenant, il faut que ça marche et c'est aussi dans cette perspective que s'inscrit cette gratuité comme je vous le disais, pour créer ce choc psychologique qui doit permettre à nos concitoyens de prendre conscience que l'alternative c'est le bus.
Alors, j'entends bien les remarques sur le fait de respecter le budget, bien évidemment, mais je rappellerais quand même que le transport et la mobilité sont des compétences obligatoires d'une communauté d'agglomération. S'il y a des politiques sur lesquelles l'agglomération doit mettre le paquet, ce sont les politiques qui structurent, qui organisent, qui participent au développement et à l'attractivité du territoire et s'il y a une politique qui participe à l'attractivité et au développement de notre territoire, c'est la politique de transport et de mobilité. Ce n'est pas la seule, mais elle y participe amplement. Nous avons sur ce point-là du retard par rapport à nos voisins.
Dinan Agglomération va mettre 10,5 millions sur les infrastructures routières et ferroviaires, 6,5 millions sur la ligne ferroviaire Dol-Dinan-Lamballe. Nous allons mettre 1,4 millions sur la compétence transport et mobilité, notamment sur le déploiement du réseau bus qui va coûter aux alentours de 800 000 €, l'entreprise a été retenue, elle sera choisie lundi prochain par le conseil communautaire, auxquels il faut ajouter les aires de covoiturage et les plateformes de logistique urbaine. Nous avons besoin pour ce territoire, nous en avons besoin au niveau économique et nous en avons besoin au niveau social. Expliquez à un jeune qui est accompagné par la Mission Locale ou quelqu'un qui est inscrit à Pôle emploi, qu'il ne peut pas pour des raisons de mobilité, s'il a des difficultés à trouver un stage, des formations ou un emploi, je dirais qu'aujourd'hui, c'est inacceptable. Donc, nous avons clairement besoin de mettre le paquet sur la compétence transport et mobilité, c'est une compétence structurante pour le territoire de Dinan Agglomération.
Oui, il y aura des améliorations possibles, je vous invite à faire remonter toutes les observations, les dysfonctionnements que vous constatez. J'invite le groupe de travail Développement durable à s'emparer de ce dossier, à se réunir pour suivre la mise en œuvre de ce dossier.
Je regrette peut-être de ne pas vous l'avoir présenté plus tôt, mais c'est à Dinan Agglomération de se prononcer sur ces compétences. Moi, je suis assez réservé sur la confusion des rôles, je suis attaché à ce que la communauté d'agglomération exerce pleinement ses compétences et nous en reparlerons tout à l'heure avec les statuts, mais à ce que les communes exercent aussi pleinement leurs compétences.

Ceci étant, j'invite le groupe de travail Développement durable à s'emparer du sujet, à revenir éventuellement devant le conseil municipal pour évoquer l'évolution de ce dossier.
Sur les navettes estivales, ça a été abordé, c'était une bonne chose de les mettre en place, on a un peu forcé la main à l'agglomération, je dois le dire, parce qu'on n'était pas prêt, donc c'est la ville qui s'est emparé du sujet et bien, ça a marché. Pourtant, la communication, je le reconnais a été moyenne et bien ça a marché. Je vais vous donner les chiffres, on a accueilli : 1 496 personnes pour la navette centre, 1 078 personnes pour la navette du port, ce qui fait un total de 2 574 personnes transportées pour les navettes en 24 jours, ce qui fait un total de 107 personnes par jour et 575 personnes par semaine. La semaine de fréquentation la plus forte a été celle du 21 au 25 août avec 704 passagers au total soit 150 par jour. Ces navettes estivales répondent là-aussi à un vrai besoin et elles demandent bien évidemment à être développées l'année prochaine, puisque-là, c'était sur un mois, c'était un essai. Il y avait assez peu de monde de convaincu de la nécessité de les mettre en place, et bien ça a fonctionné, l'expérience est à renouveler et à étendre. Pas seulement sur Dinan d'ailleurs, mais aussi sur les communes du littoral, parce que là aussi, il y a un vrai besoin sur les communes du littoral.
Voilà pour les navettes touristiques qui méritent là-encore d'être développées. L'objectif était de desservir des parkings périphériques au centre-ville.
Est-ce que j'ai répondu à toutes les questions ? Si j'en ai oublié, n'hésitez pas à me relancer.

**Bruno BERTIER**
J'en ai oublié une, M. le Maire. Par rapport aux bus scolaires, ce serait intéressant de mutualiser les arrêts sur les lignes, là où ils passent pour qu'il y ait les mêmes arrêts, pour qu'on ne se retrouve pas avec l'arrêt des bus scolaires à 500 mètres de l'arrêt des autres bus. Peut-être que le département pourrait prendre en charge certains abribus. Ce n'est pas le département, c'est la région, au temps pour moi.

**Didier LECHIEN (Maire)**
C'est même plus compliqué que cela.

**Bruno BERTIER**
Je voyais Brigitte Balay, c'est pour cela que je pensais au département. Non, mais la région pourrait participer pour certains abribus qui concernent aussi les scolaires, ce ne serait pas illogique.
Ce ne serait pas illogique non plus, cela a été fait dans d'autres communes que des grandes surfaces qui ont des moyens financiers assez conséquents, auxquelles nous allons mettre des arrêts à leurs pieds, participent aussi, comme d'ailleurs pour les ronds-points, participent au paiement de certains abribus.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Comme cela a déjà été précisé tout à l'heure, je vous rappelle que toutes les entreprises, personne physique ou morale, privées et publiques, de 11 salariés et plus, paieront à compter du 1er janvier prochain le versement transport au taux de 0,40. Ce qui est un taux inférieur pratiqué notamment dans les communautés de communes ou d'agglomération voisines, je pense à Saint-Malo, Lamballe ou Rennes. Ce qui représente pour la ville de Dinan, je vous donne cet exemple, entre la ville et le CCAS cela représentera la somme de 30 000 €. Cela veut dire que chaque année, au titre du versement transport, la ville versera à peu près 30 000 €. Le premier contributeur au titre du versement transport sera l'hôpital, plus de 1 000 salariés, il n'y aura pas de gros contributeurs. Je pense à l'entreprise Cordon et aux entreprises d'agroalimentaire qui sont installées sur notre territoire.
Autre particularité sur le versement transport, c'est dans la mesure que personne n'avait déployé la compétence transport et mobilité, personne n'avait mis en place le versement transport, donc on ne peut pas le zoner, c'est-à-dire que toutes les entreprises, quelle que soit la commune où elle se trouve, qu'elle voit ou non passer un bus, paiera le versement transport au même taux, soit 0,40. On ne peut pas le zoner à la différence de Lamballe par exemple, la communauté de communes de Lamballe a

zoné le versement transport puisque Lamballe Communauté avait déjà mis en place le versement transport à la différence des autres communautés de communes qui l'ont rejoint.
Néanmoins, il n'y avait pas d'autre possibilité pour financer cette compétence qui était attendue et qui va rendre aussi un vrai service aux salariés. Nous avons interrogé les 517 entreprises qui sont soumises au versement transport, 100 ont répondu. Les deux items qui ressortent sont : le déploiement d'un réseau de bus sur la zone agglomérée et le déploiement des aires de covoiturage, ce sont les deux priorités qui sont clairement précisées par les entreprises qui ont répondu à ce questionnaire.
Le transport scolaire, oui, certains arrêts sont communs. Les besoins ne sont pas forcément les mêmes non plus. L'objectif, ça va être à terme de pouvoir permettre à n'importe qui d'utiliser un transport scolaire pour se rendre à un autre endroit. Cela ne marche pas forcément, parce que monter dans un réseau de transport scolaire qui est rempli de collégiens, vous hésitez parfois un petit peu, mais néanmoins, nous allons offrir cette possibilité pour densifier le réseau sur le territoire de Dinan Agglomération. Donc, il y a des arrêts qui sont communs et des arrêts qui sont différents. Par exemple : sur la ville de Dinan, il y a des arrêts qui sont à la gare ou à la Fontaine des Eaux, il n'y a pas d'autres arrêts pour le transport scolaire.
Enfin, sur les compétences, le département en effet, n'a plus la compétence transport et mobilité, mais ce n'est même pas non plus tout à fait la région puisque nous avons la communauté d'agglomération qui est l'autorité organisatrice de niveau 1, a confié à la région, le soin d'exploiter le réseau de transport scolaire, mais la région ne l'exploite que pour les lignes de transport scolaire. C'est aussi à l'agglomération de se positionner éventuellement sur les arrêts ou de les financer.

**Michel FORGET**
Juste sur la question, on aura certainement l'occasion d'y revenir, mais sur la question du stationnement. Je pense qu'effectivement, vous l'avez dit, il y a des contraintes dans le centre de Dinan, mais je crois qu'avec ce déploiement de ce réseau de bus, je pense que la logique qu'il faut rechercher, c'est non pas créer de nouveaux parkings en centre-ville comme vous avez pu l'annoncer, mais essayer de chercher et je sais que c'est compliqué, mais essayer de chercher des terrains pour des parkings en périphérie. Forcément, je suis d'accord avec vous M. le Maire, les gens qui viennent de Broons prendront leur voiture pour venir travailler. La question est de savoir, est-ce qu'ils vont jusqu'au bout en voiture ou est-ce qu'ils pourraient trouver un autre mode de transport entre leur domicile et leur travail. L'expérience, la mal mise en place ou pas de communication des navettes, vous l'avez dit, j'aimerais bien que l'on ne dise pas « touristiques » parce que je suis persuadé et c'est très bien, qu'il y a des habitants de notre territoire et je l'espère bien, qui ont profité de ces navettes.
Il y avait une navette qui partait de Ker Siam par exemple, pas très loin de chez moi.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Que vous avez utilisé ?

**Michel FORGET**
Non, parce que j'ai découvert cela, je revenais de vacances, donc ça m'a été compliqué. Trêve de plaisanterie, ce que je veux dire, c'est que je pense qu'il faut absolument rechercher et ça a été évoqué par Anne-Sophie Guillemot, le parking à Lanvallay, j'ai oublié son nom qui est un parking qui est complètement déserté, vide dans la journée, effectivement ce serait intéressant pour les gens qui viennent de ce côté-là du viaduc de mettre leur voiture là, ils le feront ou ils ne le feront pas, et prendre un bus. Je pense que c'est ça qu'il faut absolument dans les mois qui viennent, rechercher à tout prix des terrains en limite. J'étais encore cet après-midi dans le quartier des casernes, d'ailleurs avec Jacques Touminet, le parking Jean Monet, il y a des places encore en-dessous. Même l'esplanade, je préfère que l'on laisse l'esplanade, mais une ou deux rangées de voitures…

**Didier LECHIEN (Maire**)
Sur la place René Pleven.

**Michel FORGET**
Oui, ce ne serait pas à mon avis scandaleux. En tout cas, pas plus que d'avoir des voitures dans les Petits Fossés.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Pour le parking des Petits Fossés, c'est exceptionnel.
On ne va pas ouvrir le débat sur la circulation et le stationnement ce soir. Moi, je rejoins un certain nombre d'idées, on sait que c'est un sujet complexe, il faut que l'on avance. Il faut que l'on avance sur tous les modes de déplacement. Reconnaissez aussi que depuis 2014, nous avons rouvert tous les chemins piétons puisqu'ils sont quasiment tous ouverts, à moins qu'il y ait un accident sur la ville de Dinan. Il faut faire plus de place aux vélos, c'est une évidence absolue aussi et c'est pour cela que j'ai demandé à Anne-Sophie Guillemot de travailler en lien avec les associations qui sont engagées sur ce dossier. Il n'y a aucune réserve de ma part et l'on avance. Je reconnais que nous avons qu'il y a encore des pistes de progrès, moi je souhaite que l'on avance sur l'usage des vélos, entre Dinan et Léhon par exemple, entre nos deux communes historiques, que l'on améliore les liaisons douces entre ces deux communes. C'est un dossier, clairement sur lequel, en lien avec le déploiement du réseau bus, avec la volonté des uns et des autres, nous avancerons. Nous avons des divergences sur la place de la voiture par exemple ou sur le lieu où elle doit être, etc. Clairement, les déplacements doux font aussi partie de nos priorités et ils apparaitront comme tels, dans le futur budget 2019.
Ecoutez, on a eu un débat riche sur ce dossier, je crois que tout le monde est unanime pour reconnaitre que la mise en place de ce réseau de transport est une excellente nouvelle pour notre territoire. Je vous remercie.
Je demande donc à la commission Développement durable de suivre la mise en œuvre pour Dinan, Anne-Sophie aussi qui participe à la commission transport, elle n'est pas la seule, Michel Forget en fait partie aussi, Bernard Lagrée aussi, Yannick Hellio. Rendre compte aussi à ce groupe de travail de l'avancée de ce dossier et n'hésitez pas à faire remonter vos observations.
Je le répète, mais si vous constatez à partir du 1er janvier prochain des dysfonctionnements dans les arrêts, si vous avez des remontées, il ne faut pas hésiter. Je vous rappelle qu'au cours de l'année 2019, nous nous réservons la possibilité de l'améliorer, l'objectif est d'améliorer le réseau au cours de l'année 2019. On pourra changer des arrêts, changer des directions, etc. Il ne faut surtout pas hésiter à remonter vos suggestions, vos positions, vos remarques, vos critiques. On est là pour ça. Merci.

Est-ce que l'on vote en même temps l'achat du groupement de commande pour les abribus ?

**Didier DERU**
Juste avant de voter. Moi, je souscris à la remarque de Bruno Bertier, déjà le groupement de commande, c'est une évidence, par contre effectivement, sur la mise en place et sur l'installation, à partir du moment où l'on veut faire une année 2019, une expérimentation, une amélioration, on trouvera tous les termes qui conviennent, il ne s'agit peut-être pas de sceller l'ensemble des abribus, ça c'est la constatation.
Le deuxième point, c'est une question : est-ce que les abribus sont des choses très simples ou l'on va vers des systèmes avec des plans, de la publicité ? Si oui, il y a des redevances pour la commune ou non ?

**Anne-Sophie GUILLLEMOT**
Cela a déjà été abordé, comme on vous l'a expliqué, les abribus sont considérés comme un élément pas indispensable, ils sont considérés comme un élément de confort. L'agglo a bien la compétence sur l'information « voyageur », c'est-à-dire sur les poteaux. Dans le réseau, tel qu'il est déployé aussi, on sera sensible à la mutualisation des arrêts Tibus. J'avais un exemple que je pouvais montrer, c'était en fait la ligne du côté des Iles Bretonnes, où là, il va y avoir une mutualisation des arrêts et dans d'autres endroits. Après, étant donné que les abribus sont de la compétence des communes, c'est une réflexion qu'il faut avoir. Est-ce que l'on va installer des abribus partout ? Non, parce qu'on a des contraintes

urbanistiques, des contraintes d'espace, donc on va installer des poteaux dans un certain nombre d'endroits et il faut installer des abribus à des endroits stratégiques. Par exemple, quand je vous parlais de mon fameux parking de Lanvallay, où quand je parlais de l'aire de covoiturage de Taden, bien évidemment, là, on est sur des endroits où les gens vont arriver un peu plus tôt, se stationner, là on voit bien des abribus être installés et puis il y a d'autres endroits, quand on va descendre de l'église Saint-Sauveur où dans d'autres lieux de Dinan, bien sûr on va descendre à un poteau d'information qui signalera bien l'arrêt et les horaires et ce sera suffisant, puisqu'on sera sur une dépose et un arrêt rapide. Là, peut-être que la commission a des détails plus précis, mais il va falloir juger des endroits qui sont stratégiques dans nos communes pour installer les abribus et d'autres endroits où on installera des poteaux. Après, je crois que les abribus seront différents sur la place Duclos, puisqu'il me semble que l'ABF a demandé qu'il n'y ait pas de publicité sur les abribus.
J'espère que j'ai répondu à toutes les questions.

**Olivier SEGARD**
J'avais une petite question. Est-ce que ces abribus sont exclusifs pour les arrêts de la ligne agglo ou ils peuvent être utilisés aussi ailleurs? L'idée que j'avais, c'était notamment pour le transport scolaire, il n'y a pas seulement à la gare qu'il y a des arrêts pour le transport scolaire, il y en a en arrivant sur Léhon. Effectivement dans la commune de Léhon, on avait depuis longtemps budgétisé un abribus à la Croix de Pierre, qui n'a jamais été réalisé, comme une bonne partie des derniers investissements léhonnais d'ailleurs. C'est en arrivant de Saint-Carné, Trélivan, il y a des abribus partout et dès que l'on arrive à Léhon, on les voit attendre sous la pluie.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Bien, je vois que dans 18 mois, il y a des élections.
Sur les abribus, bien évidemment qu'il y a des abribus qui seront mutualisés entre le transport scolaire et les lignes du réseau de bus. Là où très souvent sur les communes hors Dinan, les poteaux d'arrêt sont mutualisés entre transport scolaire et réseau de transport de la zone agglomérée. Donc, les abribus seront aussi mutualisés entre les deux systèmes, là où c'est possible bien évidemment.

**René DEGRENNE**
Juste un petit mot, puisqu'il n'y a eu quasiment rien de fait sur les investissements à Léhon. Ce sont des choses qui ont été abordées avec « Léhon, cité durable », puisque tout à l'heure Michel parlait de « Léhon, cité durable », il s'avère que le groupe que vous représentiez et qui était représenté à l'époque par un de vos collègues, en trois ans n'a jamais été présent dans ces travaux. Alors c'est vrai que si ça avait été le cas, cela vous aurait permis de voir tout le travail qui a été fait au niveau de « Léhon, cité durable », entre autre, le problème des abribus. Merci.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Donc, sur l'affaire n°1, puisqu'on en est que là pour l'instant, sur les abribus. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Donc l'affaire est adoptée. Je vous remercie.

**Affaire n°2**

**<u>OBJET- DINAN AGGLOMERATION – Modification des statuts</u>**
Rapporteur : Mme MEAL

Vu la Charte Communautaire du 16 novembre 2016 préfigurant les compétences et le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Dinan créée le 1er janvier 2017 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-17 et L.5216-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération ;

Vu l'arrêté de Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Dinan en date du 27 décembre 2017 portant modification des statuts de Dinan Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2018 portant modification des statuts de Dinan Agglomération ;

Considérant que, en application de l'article L.5211-41-3 III 3ème alinéa, pendant une période transitoire de deux années à compter du 1er janvier 2017, Dinan Agglomération exerce les compétences optionnelles et facultatives sur les anciens périmètres et selon les anciens intérêts communautaires déterminés par les EPCI ayant donné lieu à sa création,

Que cette période de deux ans arrivera à son terme au 31 décembre 2018 ;

Que Dinan Agglomération, selon une méthodologie laissant une large part au débat et à l'expression de ses communes membres, propose de retenir les compétences optionnelles et facultatives exposées ci-après, afin qu'elle puisse jouer pleinement le rôle qu'elle a à jouer face aux nouveaux enjeux de réorganisation territoriale en Bretagne ;

La proposition de statuts est annexée à la présente délibération.

Il est à noter que la loi impose la détermination de l'intérêt communautaire :

- En matière de développement économique : politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- En matière d'aménagement de l'espace communautaire : création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- En matière d'équilibre social de l'habitat : politique du logement d'intérêt communautaire, actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire, action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.
- En matière de voirie et de parcs de stationnement : création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
- Sport et culture : construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- En matière d'action sociale

Conformément au second alinéa de l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales, ces transferts doivent être décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale, à savoir :

- Soit à la majorité des 2/3 des conseils municipaux des communes membres représentant la moitié des de la population totale de celles-ci

- Soit la moitié des conseils municipaux des communes membres représentant les 2/3 de la population totale de celles-ci.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Il vous est proposé **:**

1. D'adopter les statuts joints en annexe ;

2. D'autoriser Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Président de Dinan Agglomération.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte par 47 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS** (M. DERU et M. ORHANT) ces dispositions.

Stéphanie Méal présente l'affaire.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Merci Stéphanie. En effet, nous allons ouvrir le débat sur les statuts de Dinan Agglomération. Depuis la création de Dinan Agglomération, nous avons deux ans pour adopter ces statuts, nous sommes tenus d'avoir ces statuts au 1er janvier 2019, faute de quoi, si ces statuts ne sont pas adoptés, nous additionnons les statuts de toutes les anciennes intercommunalités, des cinq intercommunalités. Je ne vous cache pas que l'exercice est compliqué parce que Dinan Agglomération est le résultat de la fusion de cinq intercommunalités qui n'avaient pas les mêmes statuts, pas les mêmes niveaux d'intégration, et se mettre d'accord sur des statuts qui fassent consensus ne fût pas simple. Le conseil d'agglomération s'est prononcé, au mois de juillet, sur les statuts, je crois que le groupe de Dinan a demandé une suspension de séance, c'est ensuite René Degrenne qui a exprimé la position qui était la nôtre au sein du conseil communautaire, mais ce n'est pas le vote du conseil communautaire qui est important pour les statuts, c'est le vote des conseils municipaux, car c'est une majorité qualifiée qui est nécessaire. La moitié des conseils municipaux représentant 50% de la population ou les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, donc c'est une majorité qualifiée. Nous retrouverons cette majorité qualifiée pour l'intérêt communautaire cette fois-ci au sein du conseil communautaire, puisque seul le conseil communautaire aura à délibérer sur l'intérêt communautaire. Les conseils municipaux ne seront pas saisis sur l'intérêt communautaire, c'est le conseil communautaire qui décidera de ce qui est ou pas de l'intérêt communautaire.
Il y a deux sujets qui ont fait débat, ce sont les centres de loisirs, les ALSH et la voirie. Faut-il ou non intégrer la voirie et les ALSH dans les statuts ? La formule qui a été proposée pour la voirie, c'est qu'il y ait intégration de la voirie hors agglomération qu'elle soit d'intérêt communautaire, autrement dit, nous n'avons sur la Commune nouvelle de Dinan que quelques rues qui sont concernées. Si je prends l'exemple de la commune historique de Dinan, il n'y a que la rue des Quatre Moulins qui est concernée par la compétence voirie. Il y a à peu près 250 mètres de rue sur la commune historique de Léhon.
Pour les ALSH, dont Dinan, seraient exclus du transfert de la compétence ALSH, autrement toutes les autres ALSH seront de statut communautaire. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il y avait des

communautés de communes qui avaient des ALSH communautaires et d'autres qui n'en avaient pas. Les communautés de communes qui avaient des ALSH communautaires disaient : « il est hors de question que l'on rende les ALSH aux communes, je veux que ce soit la communauté d'agglomération qui assument cette compétence ». Les autres disent : « moi, je ne vois pas pourquoi je confierais mon ALSH, ça se passe très bien ? ». Vous voyez combien, je dirais avoir des statuts qui sont recevables par tous sur un territoire aussi complexe, dans un montage aussi complexe, parce que Dinan Agglomération est un territoire de 948 km$^2$, 5 communautés de communes, on va de Plumaugat au Cap Fréhel, avec une zone littorale, une zone urbaine, une zone rurale importante, et bien ce n'est pas simple à construire et il faudra sans doute pour que Dinan Agglomération prenne pleinement sa vitesse de croisière, encore quelques mois, voire deux années pour que nous trouvions un mode de fonctionnement qui soit le plus efficient. Comme j'ai eu l'occasion de le dire dans la presse, il n'y a pas de plan B, donc nous sommes tous mobilisés pour que Dinan Agglomération fonctionne, il n'y a pas d'autres alternatives. Il faut que Dinan Agglomération fonctionne. Le bon fonctionnement de Dinan Agglomération passe notamment par une relation forte entre la communauté d'agglomération et la ville centre. C'est ce, à quoi, la qualité de cette relation à laquelle je suis attaché et je sais que le Président de Dinan Agglomération partage aussi ce point de vue. Le débat est ouvert.

**Bruno BERTIER**
J'aimerais bien qu'à chaque délibération, on n'ait pas un pic de vos adjoints M. le Maire, comme ça vient d'être le cas sur les deux premières affaires. Il est normal que les groupes de la minorité posent des questions, cela s'appelle tout simplement la démocratie. On essaie d'être respectueux, de faire un débat de qualité ce soir. Ben oui, c'est normal que l'on pose des questions, je ne pense pas que l'on soit irrespectueux.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Pourquoi, Mme Méal a dit quelque chose ?

**Bruno BERTIER**
Mme Méal a commencé par dire que ça la changeait de Léhon.

**Didier LECHIEN (Maire)**
C'est de l'ironie. Allez, on se calme.

**Stéphanie MEAL**
C'est quand ça arrange aussi. On peut parler sérieusement, sans se prendre au sérieux.

**Bruno BERTIER**
Très bien parfait. Sur le fond, je souscris à vos derniers propos M. le Maire. Pour que cela fonctionne, il faut qu'avec la ville centre et l'agglomération il y ait une vraie synergie, mais pour que ça fonctionne aussi, il faut que le conseil municipal de la ville centre soit beaucoup plus associé sur les dossiers. Tout à l'heure, j'étais en désaccord, je ne vous ai pas repris car on ne va pas créer un débat interminable à travers le réseau de bus, puisque Michel Forget vous faisait le reproche que nous n'en avions pas parlé plus tôt dans le temps. Sur des dossiers aussi importants, il est normal que le conseil municipal de la ville centre s'empare beaucoup plus tôt de certains dossiers. Moi, je regrette que depuis le début du mandat, avant l'agglo d'ailleurs, du temps de la CODI, c'était la même chose, on était mis sur le fait accompli. Il doit y avoir beaucoup plus de débats au sein du conseil municipal de la ville centre. Des fois, il y a eu des annonces, des relevés d'information qui été faits à plus de minuit le soir, cela a été dit régulièrement, ce n'est pas normal. L'agglomération prend de plus en plus de poids sur les dossiers et sur la vie des dinannais et de la ville centre donc, il est normal que le conseil municipal soit force de propositions, même si il ne décide pas in fine, mais soit force de propositions auprès de l'agglomération. Pourquoi je dis ça ? C'est tout simplement le mode de désignation des élus de l'agglomération aux élections municipales, c'est-à-dire que l'on coche sur une liste, mais municipale à

l'origine M. le Maire et que vous nous représentez à l'agglomération et une grande majorité des élus ici, ne siègent pas à l'agglomération. Oui, on est nombreux à ne pas siéger à l'agglomération. Donc, il est normal que l'on puisse, à travers le conseil municipal et non pas qu'en commission, que l'on puisse aussi apporter notre voix, et que vous représentiez l'ensemble des voix du conseil municipal. Moi, j'ai un petit désaccord entre le lien qui est fait entre l'agglo et la ville centre. Oui, il doit y a voir une vraie synergie là-dessus, je suis d'accord avec vous et je trouve que cela fonctionne plutôt pas mal aujourd'hui entre le Maire de la ville centre et le Président de l'agglomération, c'est tant mieux, parce que ça va dans l'intérêt des citoyens. Maintenant, je trouve que le débat est pauvre sur les sujets de l'agglomération au sein de cette instance qu'est le conseil municipal.
Sur le fond, moi avec Christine Laisné et Régis de Bellevue, nous voterons évidemment ces statuts. J'ai un regret puisque je le dis depuis le début du mandat, certains ici on leur marotte, j'ai cette marotte depuis le début, donc je regrette que le Centre des Congrès René Benoit et la Bibliothèque, vous le savez, je l'ai dit assez de fois au sein de ce conseil municipal ne sont pas de la compétence de Dinan Agglomération. J'estime que la Bibliothèque municipale est d'envergure au niveau de Dinan Agglomération ainsi que le Centre des Congrès et ce n'est pas à la ville centre de supporter l'ensemble des charges de ces structures d'un tel bâtiment qui a été fait au niveau de la Bibliothèque pour en tout cas le Grand Dinan et je pense aussi pour l'agglomération. Un centre de congrès ne doit pas concerné que la ville centre, il doit concerner l'ensemble de l'agglomération et là aussi, je pense que c'est une erreur que ces deux bâtiments ne rentrent pas dans le champ de Dinan Agglomération.
Sinon, sur le reste, on souscrit à ce qui a été dit et donc nous voterons ces statuts. Merci.

**Didier DERU**
Merci M. le Maire, juste une précision. On voit bien les statuts, c'est indiqué. C'est ce que j'ai fait comme remarque d'ailleurs au conseil d'agglo, c'est seulement le conseil d'agglo qui a pris les compétences. Moi, ce qui me gêne, c'est qu'effectivement, que l'on n'ait pas eu, je l'ai dit à l'époque, un débat au sein de chaque conseil municipal sur les compétences. Les statuts ne sont que la traduction purement juridique de la prise de compétence, qui est uniquement, décidée par l'agglo.
Je suis juriste, donc je sais lire les dispositions légales, il faut que ce soit nécessairement l'agglo qui décide et ensuite, on doit passer avec un calendrier précis par le vote, au niveau des statuts. Comme je l'avais indiqué, on aurait tout à fait pu avoir au sein de chaque conseil municipal, une discussion sur les prises de compétences pour que, in fine, on puisse avoir un débat de fond sur les prises de compétences et ensuite, que l'on vote la traduction de ces prises de compétences dans les statuts.
Cela n'a pas été la volonté, cela n'a pas été le cas, en ce qui nous concerne, dans un strict point de vue dinanno-dinannais, globalement avec l'ALSH que l'on souhaite garder, on trouve nos petits, ce n'est pas le cas de toutes les communes. Je pense à deux communes qui me viennent à l'esprit : Plumaugat et Pleudihen, où c'est véritablement un gros sujet au niveau de l'ALSH. Ils n'ont pas pu avoir de débat au sein du conseil parce qu'on leur demande de voter simplement les statuts.
Vous comprendrez que je ne partage pas la façon dont s'est déroulée la chronologie des débats, même s'il faut respecter la chronologie juridique, on aurait pu faire autrement. C'est pour cela que par cohérence et par défaut d'ubiquité, je m'abstiendrai sur ce vote. Merci M. le Maire.

**Stéphanie MISSIR**
Par rapport à ces histoires de statuts, moi, ce n'est pas une problématique de marotte, c'est une problématique que je conduis depuis le début de mon mandat. C'est celle de l'implication citoyenne. L'agglo, c'est une grosse machine, que l'on a mis en place depuis peu, elle faisait suite à Dinan Communauté. Aujourd'hui, cette agglomération, je la trouve très éloignée des citoyens et je salue les débats que nous avons ce soir, parce que nous avons commencé à 20h00 et il est bientôt 22h00 et cela fait deux heures que nous sommes sur l'agglo. Cela me semble important que nous ayons ces échanges aussi au niveau du conseil communautaire. Je ne rejoins pas l'analyse de M. Bertier, lorsque je suis, moi, conseillère communautaire en conseil communautaire, je ne représente pas le conseil municipal de Dinan. Je pense que ces temps d'échange sont importants. Depuis le début du mandat, nous avons eu, une fois, une réunion de l'ensemble des conseillers communautaires de Dinan. Là aussi, ce temps

d'échange a été important. Au niveau du conseil municipal, il nous semble essentiel que nous ayons plus souvent des temps d'échange, de débat et de partage sur les affaires communautaires. On voit bien qu'elles concernent notre vie en direct tous les jours, les bus, l'ALSH, etc. On n'est pas forcé d'être en conseil municipal plénier, on peut être en conseil municipal avec experts, sans la présence du public et de la presse que l'on ait des échanges, sur d'autres thématiques, on l'a fait, poursuivons. Par rapport à cela, il me semble que nous avons tous à y gagner, ce que l'on voit, les échanges qu'il y a eu sur les bus, on est déjà sur les emplacements des futurs arrêts, on voit que l'on connait notre territoire et que l'on souhaiterait être impliqué. Lorsque l'on voit ces statuts, notre groupe va les voter sans aucune difficulté. Il y a des choses qui auraient pu être complétées et il aurait été important de pouvoir échanger avec vous tous, je veux parler en particulier des subventions aux associations caritatives qui, si vous avez bien lu les statuts, M. le Maire, les associations caritatives pèsent sur le budget de Dinan et c'est quelque chose que nous partageons avec vous sur le fait que ce n'est pas vrai que nous ayons à porter cette charge en totalité. Lorsque l'on regarde ces statuts, on ne voit nulle part les subventions aux associations caritatives. On aurait pu, si on avait travaillé ensemble, je pense, influer sur cette modification de ces statuts.
Nous voterons ce soir, notre groupe, favorablement sur ces statuts et surtout, je salue ces deux heures de débat sur quelque chose qui nous rapproche de la communauté d'agglomération nous tous, conseillers municipaux de Dinan.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Non.
Au préalable de tout cela, il y aussi un débat de fond, sur ce qu'est l'intercommunalité. Cela a été dit d'ailleurs par les uns et par les autres insidieusement. Le propos de Stéphanie Missir est assez clair, en disant « je ne suis pas au conseil communautaire la représentante du conseil municipal de Dinan ». En effet, le débat de fond est : qu'est-ce qu'une intercommunalité ? Est-ce qu'une intercommunalité c'est le rassemblement de 64 communes ? Dans ce cas-là, les politiques publiques qui sont portées par l'intercommunalité sont nécessairement l'émanation de la volonté municipale ou au contraire, est-ce que l'intercommunalité est un établissement public à part qui a ses propres politiques indépendamment de celles des communes ? membres de cette intercommunalité ? Ca, c'est un débat de fond qui n'est pas propre à Dinan Agglomération qui traverse aujourd'hui, toute la réforme territoriale et qui interroge sur le lien entre les communes et l'intercommunalité. Comment s'articule ce couple, commune et intercommunalité ? On voit bien que depuis la loi Notre, les intercommunalités ont de plus en plus de compétences. La communauté d'agglomération, je l'ai évoqué tout à l'heure a des compétences obligatoires, le transport et la mobilité est une compétence obligatoire de la communauté d'agglomération. Ces compétences étaient hier exercées par les communes qui les transfèrent à l'intercommunalité, se pose aussi la question de savoir ce qu'il restera demain aux communes ? C'est la raison pour laquelle je me bats au sein de l'intercommunalité pour que la communauté d'agglomération se positionne, se mobilise sur ses compétences obligatoires, qui doivent être des compétences structurantes pour le territoire, le développement économique, les transports, le logement et de laisser aux communes les compétences dites « de proximité ». C'est pour cela que je n'étais pas favorable par exemple à ce que les centres de loisir soient transférés à l'intercommunalité, parce que c'est une compétence de proximité.
Sur les bibliothèques, je ne suis pas d'accord, je considère pour ma part que c'est aussi une compétence de proximité, mais qu'il y a néanmoins besoin, de mettre en réseau les bibliothèques sur le territoire intercommunal. C'est la piste sur laquelle, actuellement, travaille Dinan Agglomération, sous la responsabilité de Françoise Després, sur la mise en réseau des bibliothèques-médiathèques du territoire.
Faisons attention aussi de ne pas déstabiliser complètement les communes, parce que si vous enlevez les compétences de proximité des communes et que toutes ces compétences seront exercées demain par la communauté d'agglomération, va se poser la question, non seulement du rôle des communes, mais aussi de leur capacité à faire. Notre conseil municipal ne peut simplement être une instance de débats, de spéculations, c'est forcément aussi une instance où l'on décide, où l'on agit. Si demain, nous

n'avons plus de compétence, nous n'avons plus qu'à gérer l'état civil, la propreté des rues et les ramassages des feuilles mortes, les débats vont très rapidement s'arrêter. Je crois que la commune fait partie intégrante de l'ADN français, même s'il faut aller vers plus de collaboration à l'échelle intercommunale et que ce lien avec les intercommunalités a plus besoin d'être travaillé, a besoin d'être approfondi. On voit bien qu'aujourd'hui, on se cherche là-dessus, c'est vrai pour Dinan Agglomération, j'entends ce que disent les collègues maires, j'entends leurs interrogations, j'entends leurs doutes, être maire d'une commune de 300 habitants et être maire de la ville centre, ce n'est pas la même chose. Quand vous êtes le Maire de la ville centre, vous avez forcément un lien particulier avec votre communauté d'agglomération, parce que la communauté d'agglomération sans la ville centre, elle n'existe pas, donc il y a forcément une relation et ça a été souligné, qui se crée entre le président de l'agglomération et la maire. Quand vous êtes le maire d'une commune rurale, c'est plus compliqué, on est 11 conseillers communautaires, on voit bien comment réagissent nos collègues, submergés par le nombre de réunions, par les distances à parcourir, par les compétences dont il faut s'approprier par des débats qui parfois n'en finissent pas, c'est compliqué de suivre aujourd'hui l'intercommunalité de l'intérieur.
Tout cela est en train de se mettre en place. Oui, il y a un calendrier qui est imposé par la loi, il y a une procédure qui est imposée par la loi. La procédure c'est : le vote des statuts, le vote de l'intérêt communautaire. L'intérêt communautaire, on a fourni quelques indications, pour vous dire : « voilà ce qui sera d'intérêt communautaire, voilà ce qui ne sera pas d'intérêt communautaire ». Alors, moi aussi je regrette que les conseils municipaux n'aient pas à se prononcer sur l'intérêt communautaire, mais c'est la loi. La loi ne demande aux conseils municipaux de se prononcer que sur les statuts, pas sur l'intérêt communautaire. Il faut faire avec. Dans le document qui vous a été fourni, qui apparaissait en pièce-jointe de votre convocation, si vous avez eu l'occasion de le regarder, vous avez dans ce document qui est plutôt bien fait et clair, à la fois ce qui relève des statuts et ce qui relève de l'intérêt communautaire. Par exemple, sur les deux points qui font débat, la voirie est d'intérêt communautaire, les ALSH, pour ce qui est de la zone agglomérée ne sont pas d'intérêt communautaire, la bibliothèque municipale n'est pas d'intérêt communautaire, la mise en réseau de la lecture publique est d'intérêt communautaire. Le centre des congrès n'est pas aujourd'hui, ce n'est pas faute de l'avoir demandé, d'intérêt communautaire, mais demain peut l'être. Il y a un débat aujourd'hui, pour ce qui est du commerce, ce qui est ou non d'intérêt communautaire. Il va falloir prendre une délibération disant : « voilà ce qui est d'intérêt communautaire au niveau commercial et voilà ce qui ne l'est pas ». Si on prend l'exemple du sport, tout le sport n'est pas d'intérêt communautaire. Vous avez dans le document qui vous est fourni la liste des équipements sportifs qui sont d'intérêt communautaire, d'autres ne le sont pas. Si on prend l'exemple de la ville de Dinan, la Nourais et la salle Némée sont des infrastructures d'intérêt communautaire, la plaine des Cordiers par exemple, n'est pas d'intérêt communautaire, ce n'est pas forcément un équipement sportif très équipé, mais ce n'est pas d'intérêt communautaire. Le stade du Clos Gastel n'est pas un équipement communautaire, c'est un équipement municipal.
Pour les équipements culturels, la salle sur Lamballe est une salle d'intérêt communautaire, le théâtre des Jacobins n'est pas communautaire, donc il a fallu lister les équipements qui sont d'intérêt communautaire et ceux qui ne le sont pas. Didier Déru l'a dit, la difficulté aujourd'hui, c'est que tout le monde considère que ça fonctionnait bien, ceux qui avaient transféré leur centre de loisirs à leur intercommunalité, c'est le cas pour Plancoët-Plélan par exemple, disent aujourd'hui qu'ils n'ont pas du tout envie que les communes reprennent la compétence ALSH, ça fonctionnait très bien. Ceux qui au contraire avaient des ALSH municipaux, Plumaugat, Pleudihen, disent qu'ils n'ont pas du tout envie de transférer leur ALSH, ça fonctionnait très bien. Qui a raison dans cette affaire ? On fait comment ? C'est un vrai sujet, de trouver la solution qui est la plus satisfaisante pour tous et trouver le schéma qui soit le plus pertinent à la fois pour conserver cette efficacité, cette proximité, tout en étant soucieux aussi de la capacité à faire, notamment de la capacité financière. Cela a été dit aussi, le budget de Dinan Agglomération n'est pas extensible et à vouloir transférer tous les équipements, il y a un moment où la communauté d'agglomération ne pourra plus faire. Si on transfère tous les ALSH, les piscines, les équipements sportifs, les éléments culturels, les bibliothèques, il y a un moment où la

communauté d'agglomération va dire : « moi, je ne peux plus faire », il y a aussi ce sujet à prendre en compte. Moi, mon sentiment, c'est que la communauté d'agglomération doit avant tout se mobiliser sur ses compétences obligatoires, elle doit tout faire pour mettre en œuvre ses compétences obligatoires, parce que sont des compétences structurantes pour le territoire. Elle doit accompagner les communes dans l'exercice des compétences de proximité. Il y a aussi un échelon qu'il faut que nous travaillons, qui est l'échelon intercommunal, c'est-à-dire la possibilité offerte à quelques communes de porter certains équipements. Moi, j'ai suggéré par exemple que sur les centres de loisirs, les communes se retrouvent entre elles, pour pouvoir gérer des centres de loisirs. Je crois que c'est une alternative entre le « tout agglo » et le retour aux communes, parce qu'il y a des communes qui ne pourront pas exercer les compétences. Sur l'ancienne communauté de communes d'Evran, je terminerai par-là, l'ALSH, vous savez où il se trouve ? Sur la commune du Quiou, sur l'une des plus petites communes de l'agglomération. Autrement dit, si l'on rend les ALSH aux communes, comment voulez-vous que la commune du Quiou porte le fonctionnement d'un ALSH ? Ce n'est pas possible. La seule alternative entre l'agglomération et le portage communal, c'est le portage intercommunal à quelques communes qui décident de porter un investissement, avec un risque que je soulève, parce qu'on me l'a déjà répondu, mais c'est aussi le risque, c'est le retour aux anciennes intercommunalités pour certains équipements, je le reconnais, que ça peut être un risque à certains endroits, mais pour des compétences de proximité c'est sans doute la solution. Il y a une autre solution, c'est d'encourager aussi les communes à faire des communes nouvelles. C'est-à-dire avoir la surface financière territoriale nécessaire pour faire une commune nouvelle, parce que moi, je n'ai vraiment pas honte d'avoir fait cette Commune nouvelle bien au contraire, mais d'avoir une commune nouvelle qui soit en capacité de porter ce type d'équipement. Il y a un exemple qui est en train de travailler, la Commune nouvelle du Guinefort, entre Le Hinglé, Calorguen, Saint-Carné et Trévron, qui fera 3 500 habitants. On pourrait citer aussi Plancoët et Saint-Lormel qui travaillent sur un projet de Commune nouvelle, c'est aussi une alternative. Il faut que l'on soit, là-encore, innovant, si on veut que cela fonctionne. La communauté d'agglomération n'a pas vocation à tout faire et il faut faire attention de ne pas déstabiliser le tissu communal auquel nos concitoyens sont aussi fortement attachés.
S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vous propose que nous passions au vote. Notre vote est particulièrement important parce que je vous ai dit qu'il y avait une majorité qualifiée. Bien évidemment, si le conseil municipal de la ville de Dinan, compte tenu du poids que nous portons, venait à voter contre les statuts, il y a assez peu de chance qu'ils passent, je le dis clairement, d'une façon tout à fait transparente. Nous représentons 15 000 habitants, donc si nous votons contre les statuts, il y a peu de chance que les statuts soient adoptés. Nous avons ce soir, une lourde responsabilité, je répète que si les statuts ne sont pas adoptés, les statuts de Dinan Agglomération, au 1er janvier 2019, seront l'addition de tous les statuts de l'intercommunalité. C'est-à-dire que l'on compile tout, et toutes les compétences d'intercommunalité seront exercées par Dinan Agglomération, ce qui n'est pas simple.
Je vous propose que nous passions au vote, est-ce qu'il y a des votes contre ? Non. Est-ce qu'il y a des abstentions ? 2. Je vous remercie, les statuts de Dinan Agglomération sont adoptés.

**Affaire n°3**

**OBJET- FINANCES – Dinan Agglomération – Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.**
Rapporteur : M. BOBIGEAT

Depuis le 1er janvier 2017, la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) doit remettre son rapport évaluant le coût net des charges transférées aux communes dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert.
Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils

municipaux représentant les deux tiers de la population, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le Président de la commission.
La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, réunie le 11 juin 2018, a adopté le rapport sur les charges transférées au 1er janvier 2018. Ce même rapport a été adopté par le Conseil Communautaire le 16 juillet 2018. Ce rapport est joint in extenso au présent rapport de synthèse.
Concernant la Commune nouvelle de Dinan, le rapport traite des points suivants :

**Point n° 1 : Accord fiscal de fusion – année 2018**
La CLECT confirme les éléments de l'accord fiscal de fusion adopté par le Conseil Communautaire le 10 avril 2017.

**Point n° 2 : Subventions aux associations**
La modification de la politique de soutien aux associations de Dinan Agglomération conduit cette dernière à transférer aux Communes certaines subventions de fonctionnement. Le transfert de charges est proposé sous la forme d'une allocation de compensation dégressive, qui concerne uniquement Dinan historique :

| | Retour subventions | AC 2018 (80%) | AC 2019 (40%) |
|---|---|---|---|
| Dinan | 5 800 € | 4 640 € | 2 320 € |

Ce transfert concerne les associations suivantes :
- Boxing Club Dinannais : 500 €
- Vélo Club Dinannais pour le soutien au cyclisme des jeunes : 2500 €
- Couleur Ligne espace : 400 €
- Dinan Salon de Bien Etre : 1000 €
- Club modélisme dinannais: 1000 €
- Croix d'Or : 250 €
- Société de pêche Dinan : 150 €

Voici une synthèse des allocations de compensation 2018 pour la Commune nouvelle de Dinan :

| | | DINAN | LEHON | COMM NV |
|---|---|---|---|---|
| 2017 | AC historique | 884 197,56 € | 77 024,20 € | 961 221,76 € |
| | transports | - 77 802,93 € | | - 77 802,93 € |
| | neutralisation fiscale 2017 | 172 082,55 € | 43 651,96 € | 215 734,51 € |
| | **AC définitive** | **978 477,18 €** | **120 676,16 €** | **1 099 153,34 €** |
| 2018 | AC 2017 | 978 477,18 € | 120 676,16 € | 1 099 153,34 € |
| | neutralisation fiscale 2018 | 172 082,55 € | 43 652,16 € | 215 734,71 € |
| | Accord fiscal de fusion | 1 150 559,73 € | 164 328,32 € | 1 314 888,05 € |
| | Retour communes subventions 2018 | 4 640,00 € | - € | 4 640,00 € |
| | **AC définitive** | **1 155 199,73 €** | **164 328,32 €** | **1 319 528,05 €** |

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour adopter :
- Le rapport de la CLECT du 11 juin 2018 ;
- Le montant final de l'allocation de compensation pour l'année 2018 qui s'élève, pour la Commune nouvelle de Dinan (fusion des AC de Dinan et de Léhon) à 1 319 528,05 € ;

La Commission des Finances, réunie le 11 septembre 2018, a donné un avis favorable.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget principal Ville de Dinan pour l'année 2018,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 11 juin 2018, approuvé par délibération du Conseil communautaire du Conseil Communautaire le 16 juillet 2018,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Développement du 11 septembre 2018,

Il vous est proposé :

1. D'approuver le rapport de la C.L.E.C.T. du 11 juin 2018 sur les charges transférées au titre de l'année 2018 ;

2. Le montant final de l'allocation de compensation pour l'année 2018 s'élève, pour la commune nouvelle de Dinan (fusion des AC de Dinan et de Léhon) à 1 319 528,05 € ;

3. Les recettes en résultant sont inscrites au budget principal Ville de Dinan 2018, en section de Fonctionnement – chapitre 73.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

Olivier Bobigeat présente l'affaire.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Est-ce qu'il y a des questions sur cette affaire, sur le rapport de la C.L.E.C.T ? Non.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Non. Des abstentions ? Non. L'affaire est adopté.

**Affaire n°4**

**<u>OBJET : FINANCES – Budget annexe des Parkings souterrains - Trésorerie</u>**
Rapporteur : M. BOBIGEAT

A l'occasion de la création de la commune nouvelle, la Direction départementale des finances publiques (DDFIP22) a demandé de respecter la réglementation en matière de création des budgets annexes. Cela concernait :

- Le budget annexe du port de plaisance
- Le budget annexe du camping municipal
- Le budget annexe des parkings souterrains
- Le budget annexe revente d'énergie

Par conséquent, tous les budgets annexes ont été dotés de l'autonomie financière au 1er janvier 2018. Compte-tenu de la périodicité des encaissements de recettes, qui peut avoir un décalage avec le paiement des dépenses, il convenait de pallier le besoin de trésorerie en début d'exercice.

Le budget annexe des parkings souterrains dispose d'un emprunt avec option de tirage. Toutefois, il n'est pas possible de la mettre en œuvre, sans une trésorerie suffisante.

Comme pour les autres budgets annexes, il est donc nécessaire de procéder à une avance de trésorerie du budget général au budget annexe des parkings souterrains, pour un montant de 200 000 €.

Cette avance de trésorerie est remboursable, en tout ou partie, dès lors que les fonds disponibles sur le compte au trésor desdits budgets annexes le permettent.

Les opérations liées aux avances et remboursements de trésorerie entre le budget général et les budgets annexes ne sont pas d'ordre budgétaire. Elles ne font donc pas l'objet d'inscription de crédits aux budgets.

La commission des finances, réunie le 11 septembre 2018, a donné un avis favorable à cette proposition.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article R2221-70,

Considérant que le budgets annexes de la commune de Dinan sont dotés de l'autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de leur trésorerie,

Considérant que le budget annexe des parkings souterrains dispose de son propre emprunt avec option de tirage, mais qu'il n'est pas possible de mettre cette dernière en œuvre, sans une trésorerie suffisante,

Considérant que l'avance de trésorerie est une opération non budgétaire,

Considérant que cette avance de trésorerie est remboursable, en tout ou partie, dès lors que les fonds disponibles sur le compte au trésor du budget annexe le permettront,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances et Développement réunie le 11 septembre 2018,

Il vous est proposé :

4. D'approuver le versement d'une avance de trésorerie du budget général au budget annexe des Parkings souterrains, pour un montant de 200 000 € ;

5. Cette avance est remboursable, en tout ou partie, dès lors que les fonds disponibles sur le compte au trésor du budget annexe le permettront ;

6. D'autoriser le Maire et le Trésorier de Dinan Ville et Banlieue à prendre les mesures nécessaires à l'accomplissement de la présente délibération.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

Olivier Bobigeat présente l'affaire.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Est-ce qu'il y a des questions sur cette affaire ? Non.
Des votes contre ? Non. Des abstentions ? Non. L'affaire est adoptée.

**Affaire n°5**

**<u>OBJET- FINANCES – Demande de garantie d'emprunts d'Habitat Handi Citoyen (HHC)</u>**
Rapporteur : M. BOBIGEAT

L'association Adapei-Nouelles des Côtes d'Armor et l'association dénommée ADMR de Plérin-Pordic ont établi les statuts d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Cette société dite Habitat Handi Citoyen (HHC) porte l'opération de construction d'une résidence de 16 logements sur la commune de Dinan. Cette résidence a été livrée cet été.
La SCIC Habitat Handi Citoyen sollicite la commune de Dinan pour une garantie d'emprunts. Son Conseil d'Administration, réuni le 15 mars 2018, a validé les prix de revient et le plan de financement suivants :

| | | |
|---|---|---|
| Prix de revient actualisé | 1 467 552 € | |
| *Plan de financement actualisé :* | | |
| Fonds propres Adapei-Nouelles | 400 000 € | Soit 27,26% |
| Subvention CD22 Habitat Inclusif | 320 000 € | Soit 21,80 % |
| Emprunt bancaire 24 ans | 748 000 € | Soit 50,94 % |

Sur cette base, Habitat Handi Citoyen sollicite une garantie d'emprunt de la commune de Dinan à hauteur de 25 %. Pour information, le Conseil Départemental est également sollicité pour une garantie à hauteur de 25 % du capital.

La proposition de prêt bancaire de 748 000 € est établie par l'organisme prêteur Crédit Agricole. La durée du prêt est de 24 ans, le taux est fixe modulable de 1.79 %.

Si elle donnait son accord, la commune de Dinan s'engagerait alors pendant toute la durée du prêt, à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges d'emprunt (intérêt et capital).

Vu les articles L 2252-1 à 2252-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande formulée par la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Habitat Handi Citoyen HHC sollicitant la garantie de la commune de Dinan dans le cadre d'une opération de construction d'une résidence de 16 logements adaptés à des personnes en situation de handicap à Dinan ;

Vu l'offre de prêt de la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor pour le projet de construction de 16 logements à Dinan ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Développement du 11 septembre 2018,

Il vous est proposé :

1. La commune de Dinan accorde sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 748 000 euros souscrit par la SCIC Habitat Handi Citoyen auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole.

Ce prêt à taux fixe est destiné à financer une opération de construction d'une résidence de 16 logements adaptés à des personnes en situation de handicap à Dinan.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

| | |
|---|---|
| Montant | 748 000 € |
| Durée | 288 mois (24 ans) |
| Périodicité | Mensuelle |
| Taux | 1.79 % |
| Modulation d'échéance | Majorer ou minorer le montant des échéances à venir jusqu'à 30 % du montant de la dernière échéance payée, avec comme corollaire une diminution ou un allongement de la durée résiduelle du prêt.<br>L'allongement de la durée résiduelle est limité à 36 mois par rapport à la durée initiale du prêt. |

2. La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la commune de Dinan est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par SCIC Habitat Handi Citoyen dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune de Dinan s'engage à effectuer le paiement en ses lieux et place, sur simple notification de l'organisme prêteur par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

3. La commune de Dinan s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges d'emprunt.

4- L'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt signé entre la SCIC Habitat Handi Citoyen et la Caisse Régionale du Crédit Agricole.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

Olivier Bobigeat présente l'affaire.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Est-ce qu'il y a des questions ?

**Stéphanie MISSIR**
Ce n'est pas une question. C'est pour saluer que l'on soutienne cet emprunt, je suis entièrement d'accord. La question n'est pas tant sur l'affaire, sur le conseil d'administration de l'association des

parents, nous avons été sollicité au niveau de la mairie de Dinan pour une présence d'un élu au niveau du conseil d'administration, qu'en est-il ?

**Didier LECHIEN (Maire)**
Aucune idée.

**Stéphanie MISSIR**
Moi, je suis volontaire.

**Didier LECHIEN (Maire)**
C'est pour faire partie du conseil d'administration de l'association des parents ? Le courrier ne me dit rien, on va voir si on a vraiment été sollicité, sinon, on se rapprochera d'eux, pas de problème.
Pas de question autrement sur la garantie d'emprunt ? Non. Pas d'opposition ? Non. Pas d'abstention ? Non. L'affaire est adoptée.

**Affaire n°6**

**OBJET- FINANCES - Portes ouvertes des associations**
Rapporteur : M. DEGRENNE

Dinan Agglomération a fait le choix au printemps dernier de rendre la responsabilité de l'organisation des Portes ouvertes des associations au bloc communal.

La Ville de Dinan a accepté de porter cet événement avec les communes d'Aucaleuc, Lanvallay, Quévert, Taden et Trélivan. Les Portes ouvertes se sont déroulées les 8 et 9 septembre dernier et ont rencontré, une nouvelle fois, un vif succès.

La Ville de Dinan, par l'intermédiaire de l'Atelier du 5 bis, était chargée de coordonner l'organisation de ces Portes ouvertes tout en s'appuyant sur l'accompagnement et l'expérience de Dinan Agglomération.

Les 6 communes associées à l'organisation de cet évènement ont été sollicitées afin de contribuer à la réalisation de ce projet :

- Par une participation financière calculée au prorata du nombre d'habitant ;
- Par la mise à disposition de personnels techniques et administratifs ;
- Par la mise à disposition de matériels et d'équipements.

Les frais directs engagés sont :
- Société Opti Prev : 1 371.84 €
- Société de gardiennage CLS : 2 016.98 €
- Société Expo Ouest (l'aménagement des stands) : 7 744.44 €
- Rémunération d'un agent d'entretien : 186.20 €
- Impression d'affiches : 200 €
- Frais de réception : 431.46 €

Parallèlement, des recettes prévues sont :
- La participation de 20 € /stand pour les 187 participants, soit 3 740 €
- Les enveloppes sectorielles de Dinan Agglomération pour un montant de 5 500 €
- La participation des communes associées pour un montant de 2710.92 €

Le délai très court auquel ont été soumis les services municipaux n'a pas permis de délibérer sur ces dispositions avant la tenue des Portes ouvertes des associations.

Il vous est proposé d'adopter ces dispositions et d'autoriser la Ville de Dinan à émettre les titres lui permettant de solder ce budget auprès des partenaires de l'opération.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

René Degrenne présente l'affaire.

**Didier LECHIEN (Maire**)
Est-ce qu'il y a des questions ?

**Bruno BERTIER**
Je vais redire ce que j'ai dit en commission finances, ce fût un vrai succès populaire, il faut le saluer. Il faut saluer surtout le travail de toutes ces associations, de tous ces bénévoles qui sont derrière et heureusement que la France est riche en associations à un moment où les pouvoirs publics se désengagent de nombreux dossiers. C'est un succès chaque année au niveau de ce forum des associations, tant mieux.
Cela a été un tout petit peu évoqué par René Degrenne, je pense qu'il va falloir quand même avoir une vraie réflexion sur le lieu et sur le stationnement pour accéder à ce forum des associations, on se met et les élus avec, dans une situation d'irrégularité totale pour se garer pour accéder à ce forum des associations, même des problèmes de sécurité également en terme de voirie. Parce que les gens étaient garés n'importe où avec des enfants qui étaient sur la voie, parce qu'il y avait des véhicules sur le trottoir. Le lieu est sympa, maintenant, est-ce qu'il n'y a pas un autre lieu plus accessible, avec une possibilité de stationnement plus ample. Moi, je pense qu'il faut vraiment, une vraie réflexion sur le sujet. La navette, il ne faut pas rêver, elle ne suffira pas à résoudre tous les problèmes que l'on a chaque année pour l'accès à ce forum, je pense qu'il ne faut pas tout miser sur une navette de bus en la matière.

**René DEGRENNE**
Oui, cela risque d'être insuffisant. Sur un autre site, à ma connaissance, il n'y en a pas beaucoup, mis à part éventuellement faire appel à une société qui nous louerait un très grand chapiteau, mais avec un coût qui poserait des problèmes d'organisation. Je pense qu'il y a encore quelques possibilités d'amélioration, mettre les démonstrations à l'extérieur, pour pouvoir justement permettre aux associations qui ont été refusées cette année, il y en a quand même eu une dizaine qui sont restées sur le carreau et c'est toujours avec peine que l'on refuse certaines associations.
Sur ce qu'a abordé aussi Bruno Bertier, pour avoir beaucoup discuté avec les présidents d'association, toutes les nouvelles qui tombaient, par rapport aux décisions du gouvernement, posent un réel problème, à la fois pour l'encadrement et pour l'avenir de certains sports et leur évolution.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Il n'y a pas d'autres questions ?
Je m'associe à René Degrenne pour donner un grand coup de chapeau aux services qui se sont mobilisés sous la responsabilité de René pour que ces portes ouvertes organisées au dernier moment, parce que ça a été fait dans l'urgence et elles se sont très bien passées. Je pense notamment à l'Atelier

du 5 Bis, le service sport de Dinan Agglomération nous a bien aidé, mais aussi à l'Atelier du 5 Bis et notamment à Elisabeth Louazel qui a fait preuve sur ce sujet d'une très grande efficacité.
Pas d'opposition ? Non. Pas d'abstention ? Non. L'affaire est adoptée.

**Affaire n°7**

**<u>OBJET – SOLIDARITE : Don à l'association Souffles d'espoir contre le cancer</u>**
Rapporteur : M. JOUNEAU

Après Dinan-La Chaux de Fond (Suisse) en 2016 et Dinan-Barcelone en 2017, François Bouteille, dit « Fanfan », a à nouveau relevé le défi qu'il s'était lancé en parcourant à vélo, en 13 jours, plus de 2 300 km afin de rallier Porto depuis Dinan.
Depuis 3 ans, François Bouteille relève ces défis afin de lever des fonds pour « l'association Souffles d'espoir contre le cancer ». Créée en 2009, cette association permet, à travers le cyclisme, de récolter des dons au profit du centre de lutte contre le cancer Eugène Marquis de Rennes. L'objectif de François Bouteille étant de récolter plus de 10 000 € sur 3 ans.
Avec plus de 4 000 € récoltés cette année, grâce aux parrainages, à la vente de maillots ou encore aux dons, l'objectif des 10 000 € est presque atteint.
La ville de Dinan est déjà partenaire de la Ligue contre le cancer dans le cadre d'Octobre Rose et Mars Bleu. Il est proposé aux élus de soutenir également cette initiative en réalisant un don de 500 € à l'association « Souffles d'espoir contre le cancer ».
La Ville souhaite honorer ce sportif dans le cadre du Trophée des sports. Cette contribution pourrait lui être remise à cette occasion et ainsi valoriser ses talents de sportif mais également son engagement et ses qualités humaines.

Il vous est proposé d'attribuer une somme de 500 € à l'association « Souffles d'espoir contre le cancer ».

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

Matthieu Jouneau présente l'affaire.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur cette affaire ? Non.
Retenez aussi qu'au mois d'octobre 2018 se déroulera la 25ème édition d'Octobre rose, la ville, comme chaque année participe à cet évènement. Vous allez avoir tout au long du mois d'octobre un certain nombre de manifestations, par exemple : le 4 octobre, les bénévoles de la Ligue seront présents sur le marché de Dinan de 8h30 à 13h00 ; le 8 octobre, vous aurez une conférence à la salle Robert Schuman, sur la méditation de pleine conscience sous hypnose thérapeutique ; le 16 octobre, vous aurez un one man show à la salle Schuman de Dinan ; le 20 octobre, un concert à l'Abbaye Saint-Magloire de Léhon et tout le mois d'octobre une exposition photos qui s'appelle « les belles combattantes » dans les halles de Dinan. Je vous invite à aller la voir et la traditionnelle randonnée pédestre, cette année se déroulera à Saint-André des Eaux, le samedi 13 octobre. Si vous avez l'occasion d'aller à l'une ou l'autre de ces manifestations, je crois que c'est important que nous montrions avec cette association, notre solidarité et notre soutien.
Pas d'opposition ? Non. Pas d'abstention ? Non. Je vous remercie, l'affaire est adoptée.

**Affaire n°8**

**<u>OBJET- AFFAIRES IMMOBILIERES – Cession de terrain à M. Harold David RONDEL – parcelle AM 451</u>**
Rapporteur : M. TOUMINET

Un compromis de vente a été signé entre Dinan Expansion et M. Harold David RONDEL concernant le lot n°47 (parcelle AM 396 – 7, rue de l'Union). En cas de réalisation de la vente, cette parcelle a vocation à accueillir le projet de « Résidence des officiers ».
Le compromis de vente conditionne, entre autres, la vente du bien immobilier, à la cession d'une bande de terrain (située sur la parcelle AM 451) se trouvant sur le domaine public de la commune de Dinan. L'acquisition de cette bande de terrain permettrait de créer un accès sur le côté de la résidence. Par conséquent, M. Harold David Rondel sollicite, de la part de la ville de Dinan, la cession d'une partie de la parcelle AM 451 correspondant à une superficie de 130 $m^2$.
Les Domaines ont estimé le prix de vente de ce terrain à 12 200 euros, avec une marge de négociation de 10 %. Aussi, ce terrain pourrait-il être vendu au prix fixé par les Domaines soit 12 200 euros. L'ensemble des frais d'acquisition (à l'exception des frais de géomètre) serait à la charge de l'acquéreur.
Cette cession serait subordonnée à la réalisation effective de la vente du lot n°47.

Vu l'avis des Domaines en date du 13 septembre 2018 ;
Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme en date du 11 septembre 2018 ;

Il vous est proposé :

1. De déclasser du domaine public une bande de terrain d'une superficie de 130 $m^2$, située sur la parcelle AM n° 451 (correspondant au plan joint) et de céder cette bande à M. Harold David RONDEL au prix de 12 200 euros, sous condition suspensive liée à la réalisation de la vente du lot n° 47 ;

2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes se référant à cette cession.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

Jacques Touminet présente l'affaire.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Est-ce qu'il y a des questions ?

**Didier DERU**
Je me pose une question sur le petit 1 : « déclassé du domaine public », je ne l'espère pas mais, dans l'hypothèse où l'opération ne serait pas réalisée, on déclasse quand même ou non ?

**Jacques TOUMINET**
Il n'y aura pas de raison, si on déclasse, c'est pour céder. Le géomètre est intervenu pour pouvoir mesurer la surface réelle, l'estimation des domaines, il n'y a pas de raison de la céder si l'opération ne se réalise pas.

**Didier DERU**
Mais comment on vote le déclassement ?

**Jacques TOUMINET**
On vote le déclassement toujours sous réserve que la cession soit faite.

**Didier DERU**
Ce serait peut-être plus prudent de la déclasser sous la condition suspensive de la vente.

**Jacques TOUMINET**
Oui, mais la condition suspensive, la véritable condition est que la vente se réalise, sinon cela n'a pas de sens.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non.
Est-ce qu'il y a des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie, l'affaire est adoptée.

**Affaire n°9**

**OBJET - AFFAIRES IMMOBILIERES – Procédure d'appel à projets sur l'immeuble bâti « *Hôtel Bazin de Jessey* » sis 4, rue de l'horloge à Dinan – Approbation de la vente**

Rapporteur : M. TOUMINET

Par délibération du 25 novembre 2015, le Conseil Municipal approuvait le lancement d'une procédure d'appel à projets pour la vente de l'immeuble « *hôtel Bazin de Jessey* » situé 4, rue de l'horloge à Dinan. Au regard de la localisation de cet hôtel particulier et de son histoire, il est en effet souhaitable que la ville puisse conserver la maîtrise de sa future destination ;

Dans le cadre de cette procédure, une offre avait été retenue tenant à aménager l'immeuble pour une activité d'hôtellerie. Pour des raisons relatives à la division de l'immeuble, l'acquéreur avait renoncé à l'acquisition.

Suite à la reconduction de la procédure d'appel à projets, deux nouvelles propositions ont été formulées :

- La 1ère proposition de *M. Knafo et Mme Lagorce* consiste à prévoir dans l'immeuble :

  - **Au rez-de-chaussée** : un espace commercial de 200 m² qui comprendrait un espace détente de restauration et un espace privé pour séminaires ou prestations évènementielles. Sur cet espace, ils proposent un partenariat avec la ville dans le cadre des manifestations culturelles.

  - **Au 1er étage** : des appartements de tourisme géré par une SCI familiale (7 appartements d'une superficie allant de 25 à 65 m²), et un appartement en location à l'année.

    L'offre d'achat s'élève à 300 000 euros. Avec l'appui d'un architecte, le coût des travaux a été estimé à un montant de 774 000 euros (maîtrise d'œuvre comprise).

- Le second projet de *France Pierre Patrimoine* envisage de transformer l'ensemble du bâtiment en appartements (10 appartements) destinés à la vente ou à la location longue durée. L'estimation des travaux n'a pas été précisée. Le prix d'achat proposé est identique à l'autre projet soit 300 000 euros.

La commission consultative, dont les membres ont été désignés par la délibération du 13 mars 2018, s'est réunie les 26 avril et 23 juillet 2018.

Après audition des porteurs de projets, la proposition de M. Knafo et Mme Lagorce, est apparue, pour la majorité des membres de la commission, comme la plus séduisante en termes de dynamisme économique pour le centre historique de la ville. En effet, compte tenu de l'attrait touristique de Dinan et des emplois pouvant être générés par ce type d'activité, la commission a classé cette offre en première position. Par ailleurs, le développement de l'offre de location d'appartements touristiques dans des demeures de charme en centre historique répond à une demande de plus en plus forte de la part des visiteurs de notre cité.

Les domaines ont revu l'estimation de cet immeuble à 400 000 euros avec une marge de négociation de 25 %.

Vu l'avis de la commission consultative susmentionnée proposant de vendre l'hôtel Bazin de Jessey à M. Knafo et Mme Lagorce. ;

Il vous est proposé :

1. D'approuver la vente de l'hôtel « *Bazin de Jessey* », situé 4, rue de l'horloge à Dinan, à M. Knafo et Mme Lagorce pour le prix de 300 000 euros en vue d'être transformé en espace commercial (RDC) et en appartements de tourisme (1er étage) ;

2. D'autoriser M. le Maire à conclure l'acte de vente relatif à cet immeuble ainsi que tous les actes s'y rapportant, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur ;

3. De préciser l'ajout, à l'acte de vente, d'une clause résolutoire prévoyant l'annulation de la vente en cas de changement de la destination commerciale de l'immeuble ainsi que l'impossibilité de changer cet usage dans les 15 ans suivant la conclusion de la vente.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte par 38 VOIX POUR, 8 VOIX CONTRE** (M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD, Mme LAISNE, M. BERTIER, M. de BELLEVUE) **et 3 ABSTENTIONS** (M. DERU, M. ORHANT et M. PASINO) ces dispositions.

Jacques Touminet présente l'affaire.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Est-ce qu'il y a des questions ?

**Christine LAISNE**
L'Hôtel Bazin de Jessey a bien du mal à trouver ses nouvelles fonctions. Même si nous avions voté, il y a quelques années pour la vente de ce bâtiment. En fait, les projets qui nous ont été présentés et celui en particulier, qui a retenu l'attention de la commission ne nous satisfont pas. L'objectif qui est prioritaire sur la ville de Dinan, on est bien d'accord, c'est de faire revenir des habitants en centre-ville, mais des habitants qui y habitent tout le temps ? Là, on est dans un projet qui privilégie l'accueil de touristes.
Pour ce qui concerne le projet du rez-de-chaussée, le projet de lieu convivial reposant en partie sur un partenariat privilégié avec la ville dans des évènements culturels organisés au Théâtre des Jacobins, c'est ce qui a été dit à la commission à laquelle je n'assiste pas mais nous avions une discussion entre plusieurs conseillers de cette assemblée. Ce partenariat de la ville avec ce lieu de convivialité, on ne sait pas trop si c'est un bistrot, peu importe la forme que ça prendra, a été évoqué. La question est : si partenariat il y a, d'abord, il est complètement illégal, je ne vois pas pourquoi on aurait un partenariat privilégié avec cet établissement en particulier, il y a plein de bistrots autour et d'établissements de restauration qui peuvent fournir les mêmes services. Effectivement, ce n'est pas évoqué dans l'affaire, mais ça a été évoqué quand même en commission. Dans ces conditions-là, le projet serait concurrentiel avec les établissements existants et puis d'ailleurs, nous avons une structure qui peut rendre ce service, c'est la structure du CREC, le centre des congrès René Benoit, pardon.
Le projet retenu s'appuie sur des plateformes de type Aibnb. Quand vous cliquez sur le site Airbnb pour la ville de Dinan, on sature de logements Airbnb. Une plateforme qui prend 20% de commissions, qui ne paie pas d'impôts en France, qui concurrence les hôteliers, etc. Qui contourne la spéculation immobilière en faisant grimper les prix de locations et immobilise des logements pour des locations de courtes durées, privant les habitants du territoire de logements à l'année, en revient au premier propose. Le mouvement actuel, il y a des villes qui prennent position là-dessus, est au contraire que les villes réduisent la présence de logements Airbnb et autres plateformes de ce type-là.
Voilà les questions, en résumé, sur l'utilité d'une structure touristique supplémentaire. Il y a des demandes de logements en centre-ville sans forcément de parking en pied d'immeuble, mais aux normes, modernes, etc.
Nous proposerions de revoir le projet complètement et pourquoi pas d'aménager nous-même, pour en faire un exemple de logements au premier étage, qui serait pour nous une vitrine de réhabilitation de logements en centre-ville et avec effectivement, pourquoi pas un espace d'accueil, géré par nous, qui pourrait servir aux différentes manifestations qui se passent au théâtre des Jacobins. Je ne pense pas seulement, parce que j'en fais partie, de Théâtre en Rance, mais aussi qui pourrait servir à l'accueil des artistes qui viennent etc. J'ai terminé.

**Franck BRAULT**
Chers collègues, bonsoir. Juste pour dire que globalement, je partage les propos émis par ma collègue Christine, je trouve un petit peu dommage, ne serait-ce que dans la présentation, sur l'affaire n°9 qui nous est présentée, le projet de M. Knafo et Mme Lagorce fait huit lignes, l'autre n'en fait que quatre. Je pense que cela aurait été possible de développer l'autre pour avoir huit lignes également.
J'ai les mêmes inquiétudes, c'est-à-dire qu'il me semble que l'on a évoqué cela de nombreuses fois et notamment lorsqu'il était question de fusionner les deux communes de Dinan et de Léhon, il y avait un rôle important à donner à la démographie de la ville de Dinan. Cette importance avait été rappelée notamment quand on nous avait demandé de réfléchir sur le problème de l'école, qui était soumise à des baisses dramatiques de la démographie. Moi, je pense que ce projet ne permet pas d'aller dans le sens d'une dynamique démographique et je sais aussi que l'autre ne permettrait pas aussi de révolutionner non plus la démographie dinannaise. Mais n'empêche, que ça irait dans un sens plus positif. Je ne pense franchement pas que des gourmandises ou des collations fussent telles de haute gamme, permettraient d'augmenter une dynamique démographique.
Après effectivement le problème du Airbnb, il est réel. Quand on regarde sur la période 26, 27, de ce mois-ci, ce sont 97 logements à Dinan, pendant les vacances de la Toussaint, ce sont 150 logements et plus disponibles, il y a déjà une offre majeure et importante.

Par ailleurs et ce sera mon dernier point, concernant les finances. Cet hôtel, il est en vente depuis très longtemps c'est vrai, souvent il en a été question, ça a été l'objet de discussions sans forcément savoir de quoi il en retournait et à quel prix acquis l'immeuble. Mais souvent, il était question de dire : « c'est très cher » et là, on se rend compte que la vente se fait à hauteur de 300 000 €, ce qui, par rapport au prix des ventes de maisons sur Dinan est à priori pas une fortune énorme. Voyant les travaux qu'il y a après, on arrive à un budget d'1 million d'euros. Je me demande si ce n'est pas dans la possibilité des finances communales de gérer ce genre de possibilité d'habitat qui servirait plutôt à des habitants qui seraient des résidents dinannais. Merci.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**Michel FORGET**
Je ne vais pas reprendre, chers collègues, les arguments de fond qui ont été exposés par Christine Laisné et Franck Brault. Je voudrais plus m'attacher à la forme et au processus de décision, parce qu'il y a un certain nombre de choses qui me chagrinent un petit peu là-dessus.
J'étais présent à la commission consultative le 26 avril, lors de la présentation des deux projets, le projet proposé par France Pierre Patrimoine ne posait pas de problème à ce moment-là, compte tenu des références de la qualité des projets réalisés à Dinan, le Manoir de Ferron, ça a été cité et la crédibilité de cette société, on est le 26 avril. Le projet présenté alors par Mme Lagorce et M. Knafo comportait lui, beaucoup d'incertitudes à l'époque, projet pour hébergement touristique, montant des travaux insuffisant, assise financière incertaine et surtout, ce projet laissait complètement de côté l'aménagement du rez-de-chaussée. On voit aujourd'hui que dans la deuxième version de projet, ça reste quand même, ça a été expliqué par Jacques Touminet que c'est dans un deuxième temps, il y a la partie touristique et la partie rez-de-chaussée.
Lors de la réunion du 23 juillet, j'étais en vacances, c'est Stéphanie Missir qui m'a remplacé, le couple Lagorce, Knafo présentait une nouvelle version plus aboutie de leur projet qui nous est présenté. Montant des travaux revu à la hausse, garanties bancaires et surtout un espace convivial au rez-de-chaussée, qui sous-entend, on va le dire comme ça, il n'y a pas d'inclusion obligatoire, ce n'est pas une clause, mais qui sous-entend un partenariat avec la ville. Le projet de France Pierre Patrimoine restait lui inchangé.
Revenons au projet de délibération, le projet de délibération se réfère à l'avis de la commission. Il me semble important de préciser ici, qu'il n'y a eu à ma connaissance aucun vote. On est d'accord qu'en commission c'est un avis, ce n'est pas une décision mais il n'y a eu aucun vote lors de cette précédente commission et que, de plus, vu l'absence de nombreux membres à cette séance du 23 juillet, la mairie a sollicité dès le lendemain, soit le 24 juillet, par mail et par téléphone, l'avis des membres de la commission qui n'étaient pas présents. Pour ma part d'ailleurs, j'avais été contacté sur mon lieu de vacances et donc, j'avais pu répondre par téléphone. A ma connaissance, il n'y a pas eu de retour quant à cette consultation, ni de décompte des avis en faveur du projet 1 ou 2, je suis d'ailleurs incapable de vous dire quel était le sentiment de la commission la majorité, 80 %, 1/3, ça, c'est un premier point qui me parait important. Il n'y a pas eu d'avis de la commission, donc les membres de la commission sont dans l'ignorance et vous aussi d'ailleurs, mes chers collègues, de la qualité qui s'est dégagée sur l'un ou l'autre des projets.
Il y a d'autres points que je souhaiterais aborder. Pour quelles raisons, le projet de France Pierre Patrimoine a-t-il été écarté ? Il privilégiait effectivement des appartements qui étaient restaurés et remis sur le marché. En commission urbanisme du 12 septembre, je m'étonnais du choix parce qu'il y a eu un petit point en commission urbanisme sur ce projet, alors que je m'étonnais du choix retenu, on m'a dit que le projet de France Pierre Patrimoine ne pouvait être retenu du fait que les porteurs du projet exigeaient des places de stationnement sur la petite place devant l'Hôtel Bazin de Jessey. Cette question du stationnement avait été abordée le 26 avril, lors de la première réunion de la commission. Les porteurs de projet, il me semble avoir pris note de cela, évoquaient une possibilité de simple desserte et la proximité du Parking du Centre Historique avait d'ailleurs aussi été rappelée.

Je ne vous cache pas que je suis surpris de l'importance prise par cette question du stationnement qui n'était soit disant pas négociable, donc j'ai poursuivi un petit peu mes recherches. J'ai appelé, c'était la seule adresse que j'avais, j'ai appelé le cabinet d'architecture de Bordeaux qui a porté le projet. Je me suis présenté comme conseiller de l'opposition, n'ayez crainte, mais il n'y avait pas d'exigences de sa part de parking, donc il m'a proposé de donner mes coordonnées à M. Brietman qui a été cité comme étant le maître d'ouvrage, qui avait présenté le projet, j'ai accepté qu'il donne mes coordonnées. Celui-ci, Maître Brietman m'a appelé et m'a autorisé à vous faire part de l'échange que l'on a eu. Il m'a assuré effectivement, n'avoir jamais exigé de parking devant l'hôtel et encore moins en avoir fait une cause de rupture du marché et pour lui, il n'y a jamais eu de négociations.
J'en conclus, et vous l'avez dit, que ce projet du couple Knafo Lagorce, vous dites que c'est un projet dynamique, on peut discuter, mais je trouve que ce manque de transparence sur des réponses qui ont été données me parait très grave. C'est pourquoi, nous demandons avoir connaissance du compte-rendu de la commission consultative, au moins avec un décompte d'avis favorable ou défavorable. Quel était le sentiment ? Parce qu'on ne sait pas d'où vient cette décision et aussi sur quoi vous appuyez-vous pour avoir fait cette réponse ? Qu'il y avait eu une exigence de places de parking alors que, je ne les connais pas ces gens-là, mais apparemment ce n'était pas de leur part une exigence. Je trouve que compte-tenu de l'opacité dans laquelle cette affaire moi, me semble conduite, nous souhaitons un report de cette délibération et que l'on examine peut être d'autres possibilités qui ont été évoquées précédemment.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Merci. Il y a un mot auquel je ne suis pas du tout d'accord, c'est le mot : « opacité ». C'est inacceptable de dire des choses comme cela.

**Didier DERU**
Je vais essayer de ne pas dire de choses inacceptables. On est sur un bâtiment emblématique, donc on n'aurait pas la même exigence avec des bâtiments qui sont propriétés de la ville, qui seraient moins emblématiques, historiques, connus de tous : des dinannais et des touristes.
On n'a pas de visuel, on n'a pas de projet, de projet en 3D, de ce que pourrait devenir tel ou tel projet. De ce que j'ai compris, il y a un choix, peut être écarté, mais entre un promoteur et des discussions, il a comme référence apparemment l'ancienne bibliothèque, le Manoir de Ferron. C'est bien de la location meublée, le deuxième projet?

**Jacques TOUMINET**
Le second, celui que j'appelle M. Knafo, c'est de la résidence de tourisme, c'est de la location d'appartements meublés, tout à fait.

**Didier DERU**
Moi déjà, il y a une première chose qui m'interpelle, c'est le fait que cela soit géré par une SCI familiale, parce que c'est techniquement pas possible. Une SCI est une activité civile de location et le meublé est nécessairement une activité commerciale qui ne peut pas être gérée par une société civile.
Au-delà de cela, si j'ai bien compris, je n'y suis pas, mais le sentiment de la commission, c'est l'ouverture à un certain nombre de personnes, de façon régulière type para-hôtelier qui a retenu l'intérêt de la commission ? Donc est-ce qu'on a des possibilités ? Parce qu'on a eu quelques projets, pas sur la ville, mais j'en ai un en tête qui m'interpelle. Si ce projet au final était un peu dévié de son principe, ou s'il y avait des modifications, comment on gère ? En d'autres termes, on vend, mais est-ce que l'on met des clauses particulières dans l'acte de vente ? De façon à ne vendre le bien uniquement dans un but, qui est ce but de résidence hôtelière et le système d'interdiction d'en faire une résidence privée.
J'essaie d'aller dans le sens de ce que dit Jacques Touminet, en disant que l'on privilégie cette solution-là, parce qu'en fait on fait découvrir notre patrimoine, on a de la rotation, on a des gens qui viennent.

Après, on peut avoir la conception de reconquérir le cœur de ville ou d'ouvrir effectivement un bâtiment emblématique aux touristes essentiellement. Voilà un peu le sens des questions.
Moi, je suis un peu embêté pour prendre position, parce que sur un bâtiment emblématique sans avoir plus d'éléments, c'est compliqué.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Un élément de réponse, vous avez eu le document en pièce-jointe, les visuels, envoyés sur votre boîte mail.
Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce sujet ?

**Jacques TOUMINET**
D'autres questions ? Non.
Quand j'entends les commentaires qui sont faits, je dirais que je ne peux que me réjouir de vos avis, parce que si je prends toutes les remarques qui ont été faites, ce sont toutes les remarques que l'on a déjà abordées.
Je vais essayer de répondre à plusieurs en même temps, mais je vais commencer par Mme Laisné, parce que c'est elle qui s'est exprimée la première. Vous dites : « logement en centre-ville », c'est vrai, M. Forget le dit aussi, moi, je partage, maintenant qu'est-ce qu'on entend par logement ? Parce que ça fait écho aussi à ce que dit M. Brault, là, on déborde sur le job, mais on va sur la scolarité, la démographie et ainsi de suite. Mais, êtes-vous bien sûrs que des logements T1, T2, on va dire avec une surface de 22m$^2$ pour un appartement et jusqu'à 50m$^2$ à peu près pour des T2, se soient des résidences destinées à accueillir des couples avec des enfants, dans un espace qui est quand même un peu particulier, avec toutes les contraintes d'urbanisme qu'il y a et du maintien du patrimoine. J'ai les plans, vous les avez eu, je ne suis pas persuadé que ce sont les types de logement que l'on ait besoin pour accueillir des gens en centre-ville. Moi, je me serais réjoui de voir du T2, T3, avec de la résidence véritable, où les gens viennent s'installer, je pense que j'aurais signé des deux mains. Du T1, T2, vous savez ce que c'est, ce sont d'abord des investisseurs qui vont acheter, pour être loués derrière, avec le turnover que cela implique sur des logements de cette toute petite taille. Un logement de 22m$^2$, quand il n'y a même pas de chambre, c'est le séjour qui se transforme en chambre, vous voyez bien qu'un couple, même jeune, lorsque le premier enfant va apparaitre, on aura qu'une envie, c'est de repartir de là. Donc, ce n'est pas le type de logement que l'on peut attendre pour le cœur de ville de Dinan. Des appartements T2, T3, sans aucun doute, ça ne pouvait avoir que plus de charme.
Maintenant, je reviens sur la proposition de M. Brietman, quelqu'un que je respecte, parce que ce sont des professionnels. Je salue d'ailleurs M. Forget, qui appuie ce genre de promoteurs, ce sont des investissements financiers, c'est de la promotion immobilière, c'est financier, je trouve bien de défendre ces investissements-là aussi. Pour écho sur la proposition de M. Brietman, je dis que je la respecte, parce qu'ils ont fait de très beaux travaux, notamment pour l'ancienne bibliothèque et un bâtiment à l'angle de la rue Sainte-Claire. Ce sont des bâtiments qui avaient une connotation habitat beaucoup plus précise et faciles d'utilisation que l'Hôtel Bazin. M. Brietman, avant qu'il détermine véritablement le prix et sa proposition de prix, m'avait appelé en fin de semaine, et c'était fin juin, j'étais d'ailleurs un peu circonspect quand il m'a appelé, en me disant : « on ne va pas donner suite, on n'arrive pas à trouver le modèle ». Pour des financiers, vous voyez bien de quoi il s'agit, « on n'arrive pas à trouver le modèle », il me dit : « on regarde encore, peut-être qu'en début de semaine, les gars travaillent dessus, peut-être qu'en début de semaine on va voir ». Je ne sais plus à qui j'en ai parlé ce jour-là, en disant : « ça semble assez mal parti pour M. Brietman alors que c'était un de nos partenaires sur cette opération-là, parce qu'il semblait très intéressant, mais il ne trouvait pas son modèle. Quand on dit son modèle, cela veut dire qu'il ne trouvait pas la rentabilité à l'opération. Il m'a rappelé le mardi en me disant : « ça y est, j'ai trouvé. Onze logements, on va exploiter au maximum pour en faire une affaire immobilière ». Alors, ça a du sens pour un promoteur immobilier, je ne le conteste absolument pas, et je partage votre avis, ça a du sens. Maintenant, est-ce que cela correspond véritablement à ce que l'on peut attendre d'un bâtiment de ce type-là ?

On a la deuxième proposition, qui, pour moi à plus de sens. Ce sont des gens qui vont mettre toute leur vie dans ce bâtiment-là et cela ne veut pas dire pour autant que ce soit une affaire réussie. Une affaire commerciale, je le disais encore il y a quelques temps, il faut trois bilans pour voir le développement d'une affaire. J'aimerais que cette affaire-là soit du développement, mais durable. C'est-à-dire une affaire qui soit pérennisée, ça ne se crée pas comme ça et pour cela, pour bien créer cette dynamique-là, il faut un financement de qualité au départ. Le financement est un point important, c'est un point sur lequel j'ai déjà accéléré et mis l'accent aussi pour qu'ils reprécisent les choses. Je leur ai même tendu une perche la semaine dernière en disant : « vous savez que j'ai un constructeur qui vient de me dire que certains devis avaient augmenté de 30 % », je leur ai dit : « si vous vous trouvez dans la même situation, qu'est-ce que vous faites ? ». Ils ont un apport personnel qui vient d'être augmenté, un banquier qui les accompagne et ça, c'est quand même une certaine satisfaction, ce n'est pas un banquier extérieur, c'est un banquier local, quelqu'un qui maitrise le sujet, quelqu'un qui ne s'engage pas comme ça, qui connait un petit peu le sujet, ils ne vont pas s'engager comme ça à tort ou à travers. Ils ont aussi analysé l'étude de marché, ils ont analysé aussi la capacité des personnes et leur engagement dans l'opération. De plus, leur apport personnel vient compenser une éventuelle surprise parce que ça c'est tout à fait possible, une surprise sur les devis et que le budget soit un peu explosé. Ils ont la capacité, ils ont l'apport personnel, donc avec tous ces éléments, on doit pouvoir les accompagner.
Sur les autres questions, on dit que l'on n'a pas écarté le projet Brietman. C'est un projet qui a du sens, qui est tout à fait adapté, s'il était seul, on serait peut-être content de le trouver, mais aujourd'hui, on est là pour faire un choix. On n'est pas là ce soir non plus, pour dire : « on vend le bâtiment », on est là pour dire : « on accepte de signer un compromis », ce qui veut dire qu'il nous reste encore toute la partie de réalisation du dossier pour aller jusqu'à la vente et la vente effective. On est sur un compromis. Rappelez-vous, nous avons tous signé, il y a moins de deux ans déjà, un compromis à l'unanimité, l'opération ne s'est pas réalisée, jusqu'à preuve du contraire. Vous voyez bien que l'on n'est pas là sur un ultimatum. On est là pour un choix d'un projet qui nous semble cohérent et avec une somme de 300 000 €, qui sera toujours bon de récupérer pour les finances de la ville.
L'histoire des places de stationnement, ce n'est pas moi qui vous ai parlé de cela l'autre soir, de façon absolument certaine, ce n'est pas moi qui vous ai parlé de cela, du tout. Effectivement, ça avait été abordé lors des premières commissions, ils ne sont jamais revenus dessus, ça avait été écarté par l'urbanisme d'ailleurs et il n'était pas question d'avoir des places de stationnement, on n'est pas revenu dessus. Effectivement, quelqu'un l'a abordé, je n'ai pas voulu le contredire, c'était en commission d'urbanisme, mais ce n'est surement pas une des causes. D'ailleurs, je sais que vous avez fait votre travail M. Forget, parce que j'ai eu M. Brietman dans la foulée. Parce que je tiens moi aussi à suivre ce qu'il se passe, j'ai confirmé, il m'a dit qu'il n'en a jamais été question, donc il faut être clair, on l'a entendu, je l'ai entendu à la commission d'urbanisme et je n'ai pas rebondi dessus parce que pour moi, c'est une affaire qui n'existe pas. Par contre, cela reste une contrainte pour les futurs locataires quand même.

**Michel FORGET**
Pourquoi ne pas l'avoir démenti alors ?

**Jacques TOUMINET**
Parce qu'on était en commission d'urbanisme et que plusieurs personnes se sont exprimées et je voulais garder un peu de suspens pour ce soir.

**Michel FORGET**
Non mais, vous êtes en train de nous présenter l'affaire en commission d'urbanisme, l'affaire Hôtel Bazin de Jessey, la question qui est posée, est : pourquoi on ne parle plus de ce projet France Pierre Patrimoine ? Non, ce n'est pas recevable parce qu'ils exigeaient et ce n'était pas négociable, des places de parking. Vous acquiescez et vous ne nous dites pas ce que vous dites ce soir et vous nous dites : ce

n’est pas du tout cela. Les commissions cela ne sert à rien. On réserve les effets pour la séance du conseil municipal. Je trouve cela vraiment lamentable !

**Jacques TOUMINET**
Ce qui est lamentable, c’est peut-être de n’y avoir pas participé.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Gardons raison, match nul. Je dirais que sur ce point-là, garder les effets pour le conseil municipal, Michel Forget, depuis le début de la soirée, il est vrai que de ce côté-là, tu nous as fait de très belles démonstrations.

**Jacques TOUMINET**
Et encore, je n’ai rien gardé de particulier.

**Didier LECHIEN (Maire)**
On pourrait reprendre toutes les déclarations à l’emporte-pièce depuis le début de cette soirée.

**Jacques TOUMINET**
En même temps, je dis cela pour plaisanter aussi, parce que je n’ai rien gardé de particulier, ce n’ai pas un secret de polichinelle, c’est une expression qui revient sur le sujet de l’expression de la réunion, je n’ai pas voulu rebondir sur le sujet non plus, c’est une opération qui a été passée assez rapidement.

**Michel FORGET**
Cela m’aurait évité de l’appeler.

**Jacques TOUMINET**
Mais cela permet de faire connaissance.
Pour la partie SARL et SCI, il y a une SARL d’exploitation, ce n’est pas noté dedans et ils ont aussi des avocats pour monter leur projet. Il y a même une SAS qui est créée pour la partie commerciale future. La notification de la SARL d’exploitation n’est pas prévue pour l’instant dans le compromis, mais on peut y réfléchir, mais c’est une affaire qui sera une affaire privée familiale. L’objectif pour eux, c’est bien de développer leur activité de tourisme et d’accueil, on va dire commerciale au rez-de-chaussée et je ne vois pas d’ailleurs ce qu’ils pourraient en faire d’autre. On peut réfléchir effectivement à des contraintes, je sais que ça avait été mis dans le compromis de l’affaire de 2016. Est-ce qu’on doit le reproduire ? Je ne sais pas. On va d’abord aller jusqu’au compromis.

**Didier DERU**
Le compromis, il fige les choses. Si votre choix s’est porté sur cette personne, par rapport au projet, ce n’est pas sur les personnes, c’est sur le projet porté par des personnes. On écarte ce que disait Jacques Touminet, par choix, l’autre personne, qui, si elle s’était présentée seule, on l’aurait peut-être retenue, cela me semble quand même opportun de mettre des garde-fous par rapport au choix que vous nous proposez.

**Bruno BERTIER**
Pour ma compréhension, c’est de la chambre d’hôte ou c’est du loueur meublé ? C’est-à-dire qu’ils louent des studios ou est-ce que c’est de la chambre d’hôtes ?

**Jacques TOUMINET**
C’est plus le style chambre d’hôtes.

**Bruno BERTIER**
Jacques, pour les chambres d’hôtes, tu es limité à 5 chambres, là, il y en a 7 dans le projet.

**Jacques TOUMINET**
C'est de la résidence de tourisme. Il y a 7 appartements locatifs.

**Bruno BERTIER**
Alors, est-ce que c'est de la location meublée ou est-ce que c'est de la chambre d'hôtes ? Ce n'est pas la même chose. Je rejoins le souci juridique de Didier Déru tout à l'heure, par rapport à la SCI familiale. Si c'est de la chambre d'hôtes de toute façon, il est limité à 5. Il peut être en SCI familiale sur de la chambre d'hôtes, mais limité à 5, alors que là, il y en a 7. S'il part sur du loueur meublé, il ne peut pas être en SCI familiale.

**Jacques TOUMINET**
Le juridique sera traité sans aucun doute avant le compromis.

**Didier DERU**
Je pense que le sujet est dans le document, que je n'avais pas lu, parce que moi, je n'avais pris que le document papier, mais il prévoit apparemment un remboursement de la TVA. Ce qui veut dire que pour pouvoir bénéficier du remboursement de la TVA, il faut qu'ils soient sous le régime de la location meublée professionnelle, qui nécessite d'avoir un certain nombre de critères, comme l'accueil même non personnalisé, cela veut dire un digicode, la possibilité de prendre un petit-déjeuner et le ménage régulier. Ne me demandez pas ce qu'est un ménage régulier, les tribunaux se sont emparés de cette affaire-là. On s'aperçoit qu'entre le nord, le sud, l'est et l'ouest, la régularité du ménage n'est pas la même.

**Jacques TOUMINET**
Ce sont tous ces points-là qui ressortent déjà dans le prévisionnel et dans le développement de l'activité.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Sur la clause résolutoire, un complément, nous l'avions introduite dans le précédent compromis de vente, bien évidemment que nous l'introduirons aussi dans celui-là. On va le rajouter, si besoin, dans la délibération. Je vous rappelle que l'une des conditions que nous avions fixée à l'origine, c'est que l'hôtel Bazin de Jessey ne pouvait pas faire l'objet d'une appropriation personnelle et que cela devait être forcément un projet collectif. Donc, nous allons reprendre ce que nous avions introduit dans le précédent compromis, à savoir que l'Hôtel Bazin de Jessey doit être consacré à un projet collectif.

**Bruno BERTIER**
J'ai une question par rapport à cela M. le Maire. Là, cela dépasse mes compétences, s'il est revendu dans un deuxième temps, est-ce que cette clause est maintenue ou elle tombe en désuétude ? Vous êtes sûr que juridiquement cela engage les ventes à venir sur les bâtiments ? Je n'en suis pas sûr et je ne le pense pas. C'est-à-dire que là, sur cette vente-là, j'entends ce que vous dites, mais supposez que dans un an le projet est revendu, je ne suis pas sûr que l'on puisse maintenir la même clause lors d'une deuxième vente, parce que là, la mairie ne sera plus du tout partie prenante. Donc, je ne vois pas comment juridiquement, on peut imposer quelque chose.

**Charles PASINO**
Oui, j'allais poser la même question, la première vente, le premier essai, il était question de faire un hôtel et un hôtel a peu de chance de devenir une résidence privée. Tandis que là, effectivement s'ils rénovent, qu'ils font des chambres, une salle à manger en bas, dans deux ans, il vend et ça devient une résidence privée. Une appropriation comme disait M. Touminet.

**Jacques TOUMINET**
Résidence privée mais avec des charges quand même relativement lourde sans activité, cela me parait difficilement conciliable, sauf la vente.

*Le micro étant éteint lors de la prise de parole de M. Pasino, le début de l'intervention n'a pu être enregistré.*

**Charles PASINO**
Le Airbnb est quand même supposé être la mise à disposition à un étranger d'une pièce de son appartement ou de son habitation. Ce ne sont pas 7 chambres aménagées pour être louées, ce n'est plus du Airbnb, c'est de la location, c'est de l'hôtellerie.

**Jacques TOUMINET**
J'ai l'impression que l'on mélange tout sur le Airbnb. Le Airbnb, vous comme moi, on peut très bien louer un appartement comme ça, ponctuellement en tant que particulier. L'amalgame qui est fait là, c'est une résidence de tourisme, donc une activité commerciale à part entière, on vient d'en parler justement, avec des règles juridiques très précises. On n'est plus dans la petite location. Effectivement sur Dinan, il doit y en avoir du Airbnb, mais il y en a partout aujourd'hui. Il y a Airbnb, mais il y a les autres plateformes aussi. Cela se fait aujourd'hui, mais ce sont des choses différentes, c'est-à-dire que la règlementation est ici beaucoup plus précise sur l'activité commerciale qu'il y a chez les particuliers, quoique maintenant ce soit bien surveillé, notamment par Dinan Agglomération, il y a des règles à respecter, mais c'est une pratique qui se développe.

**Michel FORGET**
Lors de la première présentation de leur projet, le 25 juillet, j'avais moi-même posé la question, parce que M. Knafo et Mme Lagorce reposaient leur projet de location d'appartements pour touristes sur l'inscription aussi de plateformes. A tel point que je leur ai posé la question, je leur avais demandé si c'était un modèle économique, moi cela me paraissait vraiment hasardeux, compte tenu de l'évolution actuelle des plateformes et de la pression qui est mise dans un certain nombre de villes et aussi par les pouvoirs publics pour réguler l'utilisation de ces plateformes qui, normalement doivent être limitées à 120 nuits par an, doivent donner lieu, quand on est dans des communes touristiques à une déclaration en mairie. Tous ceux qui ont un appartement qui louent sous cette forme-là, devraient normalement déclarer en mairie, devraient reverser une taxe de séjour, etc. Aujourd'hui, pour ce type de projet, si vous n'êtes pas sur ce type de plateforme, vous avez du mal. Que l'on ne vienne pas nous dire que ce n'est pas comme la location d'Airbnb. Ils utiliseront ces plateformes-là. Je trouve que pour pleins de raisons, y compris idéologiques, cela pose problème qu'une ville appuie et s'appuie sur un projet qui repose sur ce type de pratique.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Bien. Jacques, tu as des choses à répondre ?

**Jacques TOUMINET**
Comme vous dites, c'est idéologique, mais en développement économique aujourd'hui, ce sont des plateformes qui fonctionnent. Là, Airbnb, c'est une des plateformes, vous avez Booking aujourd'hui, si vous allez chercher un immeuble, un appartement ou un hôtel, vous êtes sur Booking. Sans aucun doute que cela nuit à l'activité touristique hôtelière classique mais eux-mêmes l'exploitent aujourd'hui et ils ont une grande part de leur activité grâce à Booking. C'est vrai que c'est une évolution du marché du tourisme, mais on ne peut pas rester à l'écart de ce qui se fait aujourd'hui et qui fonctionne, même si ça va être régulé.

**Didier DERU**
Effectivement, il y a de vrais sujets là-dessus, notamment en Espagne et au Portugal, je crois que c'est Lisbonne qui a une vraie réflexion sur le Airbnb, parce que les Lisboètes ont du mal à se loger, le sujet devient international.
Est-ce qu'ils souhaitent exploiter toute l'année ou de façon saisonnière?

**Jacques TOUMINET**
C'est une exploitation permanente. Madame quitte son travail pour être sur place en permanence et au départ, elle est seule, son mari conserve son activité. C'est un projet familial.

**Didier LECHIEN (Maire)**
On va essayer d'y voir clair.

**Jacques TOUMINET**
Juste pour confirmer, j'avais reçu un message des gens de la commission, en me mettant « *après étude, je confirme mes propos de ce matin avec Jacques Touminet, le projet Knafo, Lagorce me parait le plus séduisant, de par son montage sérieux et le projet commercial ouvert vers l'extérieur ».* J'ai dû avoir deux ou trois messages du même type des gens de la commission. Pour parler du nombre de personnes présentes, effectivement à la première commission nous n'étions que 4 et nous avons échangé assez longuement. C'est pour cela que l'on a renvoyé des messages derrière, parce que je considérais que pour un projet aussi important, 4 à décider, cela faisait peut-être un peu court. On a envoyé des messages et on a lu les retours des personnes absentes, dont Michel Forget. La grande majorité était d'accord pour ce projet-là.

**Michel FORGET**
Mon avis était défavorable.

**Jacques TOUMINET**
Oui, je n'ai pas cité, mais votre réponse défavorable était la vraie et la seule défavorable. Mme Missir va réagir parce que nous avions échangé longuement à l'extérieur.

**Stéphanie MISSIR**
Attendez, excusez-moi, on est largement ridicule, de la façon dont est traitée cette affaire. Cette commission qui devait s'exprimer n'a pas voté. Moi, je vais dire aussi ce que j'ai dit, parce que j'ai eu un coup de fil, je n'ai pas dû bien voir le mail alors il fallait que je réponde maintenant. On m'a appelé pour savoir ce que je pensais. Je vais le dire en toute transparence, parce que là et j'attends de la même façon que chacun de la commission s'exprime sur ce qu'il a dit, avant que l'on passe au vote. Il faut arrêter, on est où là ? Moi, ce que j'ai dit, c'est qu'effectivement le projet de M. Knafo et Mme Lagorce pouvaient sembler sympathique, ça c'est la première chose. Mais que d'un autre côté, créer de l'habitat sur Dinan me semblait plus intéressant. Voilà ce que j'ai dit.
On va faire le tour de toute la commission et on atteindra le fond de la piscine, dans le ridicule, on est parfait.

**Charles PASINO**
Est-ce qu'il y a un service juridique à la mairie qui pourrait mesurer la faisabilité de ce projet ? Effectivement, louer des chambres, comme ça 7 chambres, cela devient un pur commerce.

**Didier LECHIEN (Maire)**
C'est un commerce.

**Charles PASINO**
C'est un commerce qui peut fermer dans deux ans et dans ce cas-là, le gars il vend une maison rénovée, il a un peu payé ses frais et puis merci au revoir.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Le dossier est justement suivi par le service juridique de la ville, tout cela a été vérifié.
Je vous propose que nous arrêtions là, le débat, beaucoup de choses ont déjà été dites, très intéressantes d'ailleurs.
On a le choix entre deux projets, qui présentent l'un et l'autre des avantages et des inconvénients. Un projet, qui est un projet immobilier porté par un investisseur immobilier spécialiste dans la réhabilitation de patrimoine ancien, qui fait de la défiscalisation. C'est un projet capitalistique et qui propose d'exploiter au maximum ce bâtiment en faisant du T1 et du T2. Je vous rappelle que sur le centre-ville, nous avons aujourd'hui des T1 et des T2 à louer et que le besoin en habitat sur le centre-ville et notamment sur le centre historique n'est pas en T1 et en T2, mais davantage dans des appartements moyens de type T3. Le risque aussi qu'il faut bien mesurer, c'est aussi de déstabiliser l'offre de logements locatifs sur le centre-ville, je dis bien le risque. Le besoin, il est là aujourd'hui, il est clairement identifié et je vous renvoie à l'étude du diagnostic qui a été fait par Dinan Agglomération dans la perspective de son PLUi valant PLH. L'ambiguïté du projet est venue du fait que, dans le premier projet qui a été présenté par France Pierre Patrimoine, il y avait une demande de stationnement qui a été refusé notamment par le service urbanisme et par la ville. Voilà, l'ambiguïté, elle est née de là en fait sur ce sujet.
Le deuxième projet est un projet plus économique, à vocation touristique d'accueil sur des appartements de tourisme. Moi, j'ose croire quand même que les porteurs du projet ont juridiquement vérifié que leur projet était recevable. Faute de quoi ce sont des amateurs. Au vue de leur expérience, des garanties qui leur ont été demandées, il me semble que tout cela a été vérifié. Je rejoins aussi ce qui a été dit, je crois que c'est par Didier Déru, sur la nécessité pour nous de prendre des garanties, ce que nous avons fait avec le précédent porteur de projet puisqu'il n'avait pas la possibilité de changer la destination commerciale de l'Hôtel Bazin de Jessey pendant une période de quinze ans. Je vous propose que nous renouvelions cette garantie. N'oubliez pas que la ville dispose du droit de préemption, ce qui veut dire que nous maitrisons la destination du bâtiment. A tout moment, je peux, ou mes successeurs pourront s'opposer si l'hypothèse venait à se produire, à la vente de l'Hôtel Bazin de Jessey pour qu'il soit transformé en maison particulière, par exemple. Ce sera la volonté politique du moment qui présidera à l'exercice de ce droit de préemption. Ce droit de préemption, nous n'avons pas besoin de le justifier, puisqu'il repose notamment sur la qualité du centre historique et il a été étendu à l'ensemble de la ville, donc c'est une garantie pour la ville. Nous allons introduire cette clause des quinze ans dans l'acte de vente et il y a le droit de préemption qui à tout moment peut être exercé par la ville. Le droit de préemption peut aussi être exercé pour la revente à quelqu'un qui y fera du logement.
Je vous rappelle quand même qu'une étude diagnostique avait été faite sur ce bâtiment qui, dans l'hypothèse où il devenait un bâtiment public, ce n'est plus du tout la même chose. Si on met un projet public sur l'Hôtel Bazin de Jessey, moi je l'entends bien, je souscris assez à cette idée intéressante d'en faire des appartements, un espace d'accueil, etc. Dinan Habitat a déjà réhabilité sur le centre historique des bâtiments anciens, je pense à l'hôtel Beaumanoir, je pense à la résidence Pavy et la résidence des Ursulines qui sont d'anciens couvents couvent des Jacobins pour l'un, couvent des Clarisses pour l'autre, anciens couvents du XVIII$^{ème}$ siècle. Donc, Dinan Habitat a l'habitude aussi de réhabiliter du bâti ancien dans le centre historique. A part que nous avons regardé et les contraintes de l'Hôtel Bazin sont un petit peu différentes. Tout simplement parce qu'il y a des éléments de patrimoine à conserver qui ont été listés dans le PSMV (plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine), je pense à l'escalier par exemple qui complique singulièrement l'aménagement, je pense à des boiseries qui doivent être conservées. Faire du logement social, cela parait difficile. Je vous le disais, un bâtiment public suppose aussi le respect d'un certain nombre de règles, de mise aux normes qui ont parfois tendance à surenchérir le coût.

Voilà la situation. Trois solutions, la première est que nous conservons notre patrimoine, ce bâtiment se dégrade, il a besoin de travaux, il nous coûte un peu d'argent, il est certes utilisé accessoirement par des manifestations qui sont accueillies au théâtre, mais c'est un bâtiment qui se dégrade. La ville en fait quelque chose, je me permettrais néanmoins de vous faire remarquer que la ville est déjà propriétaire d'un grand nombre de bâtiments sur lesquels elle va devoir engager des travaux importants. La Commune nouvelle est aujourd'hui propriétaire d'un patrimoine assez exceptionnel sur lequel il va falloir mobiliser beaucoup d'argent, l'Hostellerie des Moines par exemple. On ne pourra pas tout faire, nous sommes une ville de 15 000 habitants. Il faudra m'expliquer un jour comment on peut à la fois réhabiliter notre patrimoine, entretenir, engager des travaux ici et ne pas augmenter les impôts, alors que les dotations de l'Etat, vous le savez bien ne sont pas à la hausse. Il y a des choix à faire, ils peuvent être malheureux, mais il y a des choix à faire. La première possibilité c'est celle-là, on peut attendre et voir ce qui va se passer, le garder pour la ville avec les difficultés que je viens d'annoncer.
Deuxième possibilité, c'est de choisir le promoteur qui a de l'expérience, qui en fait une opération capitalistique, qui est de la défiscalisation avec les inconvénients que j'exprimais tout à l'heure en termes d'offre de logements, ce n'est pas véritablement ce que nous avons besoin aujourd'hui sur le centre-ville.
La troisième possibilité, c'est de faire des appartements à vocation touristique, sachant que la fréquentation touristique de la ville augmente de plus en plus et qu'il y a aussi à la clé, peut-être, des créations d'emploi et des porteurs de développement éventuellement pour la ville.
Voilà j'ai posé les données du problème, moi je fais confiance à Jacques Touminet qui a particulièrement travaillé ce dossier, qui a reçu les investisseurs, qui a reçu les porteurs de projet, qui, comme vous l'avez vu s'est particulièrement investi dans ce dossier. Je précise aussi qu'il s'agit aujourd'hui de donner une indication, peut-être qu'ils n'iront pas jusqu'au bout du projet, ce n'est pas impossible. On a déjà connu un porteur de projet et on connait la difficulté de la transformation de ce bâtiment, ce n'est pas simple, puis il y a les contraintes du règlement du secteur sauvegardé, etc. Il faut de toute façon que l'on en fasse quelque chose, je me désespère lorsque je passe devant, assez souvent, de voir ce bâtiment emblématique du centre-ville de Dinan, bâtiment du XVIII$^{ème}$, ancien hôtel particulier des Evêques de Saint-Malo lorsqu'ils venaient à Dinan, le voir mort, fermé, alors que c'est un bâtiment qui demande à vivre, à rayonner et il participe à l'attractivité de notre centre-ville. Donc moi, je fais confiance à la proposition de Jacques Touminet, qui comme je vous l'ai dit, l'a travaillé sur le fond et qui, me semble t'il a pris toutes les précautions pour que ce projet se fasse avec les réserves qui ont été exprimées. Introduire cette clause et de la conserver pour les quinze ans à venir et la possibilité pour nous, pour la ville, même demain, d'utiliser bien évidemment son droit de préemption.
Le débat est clos, je vous propose que nous passions au vote sur cette affaire.

**Stéphanie MISSIR**
M. le Maire, nous souhaiterions, notre groupe, que le vote soit fait à bulletins secrets sur cette affaire, s'il vous plait.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Il est refusé, je pense que nous sommes des conseillers municipaux responsables et donc nous voterons en conscience sur cette affaire.
Qui est contre ? 8. Est-ce qu'il y a des abstentions ? 3. Cette affaire est adoptée. Je vous remercie.

**Affaire n°10**

**<u>OBJET- AFFAIRES GENERALES – Plan Communal de Sauvegarde (PCS) – Validation du Comité de Pilotage</u>**
Rapporteur : Mme MASSART

De modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 positionne les communes comme l'un des principaux niveaux d'intervention :

- lorsque l'événement concerne sa commune, la direction des opérations de secours relève du maire conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, sauf en cas d'accident, sinistre ou catastrophe dont les conséquences peuvent dépasser les limites ou les capacités de la commune (dans ces circonstances, le préfet assure la direction des opérations de secours) ;
- dans le cadre de la mission de protection générale des populations qui mobilise l'ensemble des moyens locaux afin de mettre en œuvre des mesures immédiates de sauvegarde nécessaires.

Ce dispositif local se formalise dans un document appelé Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui détermine, en fonction des risques connus, les dispositions à prendre au niveau local pour prévenir et participer à la gestion de la crise.
L'organisation mise en place dans le cadre du PCS permet de faire face à des situations très diverses : catastrophes majeures atteignant fortement la population (personnes décédées ou blessées, maisons détruites…), perturbations de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou en énergie, intempérie, canicule, épidémie…), accidents plus courants (incendie, de la circulation…).
L'objectif du plan communal de sauvegarde est de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation et d'outils techniques pour pouvoir faire face à tous ces cas et éviter ainsi de basculer dans une crise.
Le plan communal de sauvegarde comprend :

- Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ;
- Le diagnostic des risques et vulnérabilités locales ;
- L'organisation assurant la protection et le soutien de la population.

La commune nouvelle de Dinan n'a pas l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde. Néanmoins, aucune commune n'étant à l'abri de situations critiques, il convient d'envisager l'élaboration de ce plan. La commune nouvelle de Dinan est particulièrement concernée par les risques suivants :

- Risques d'inondations
- Risques de mouvements de terrain
- Risques sismiques
- Risques de tempête
- Risques liés au changement climatique
- Risque lié au radon

La commune historique de Léhon s'était engagée dans un travail d'élaboration d'un PCS. Celui-ci pourra utilement être actualisé et repris pour la réalisation du plan communal de sauvegarde à l'échelle de la commune nouvelle de Dinan.
Considérant que la mise en place du plan communal de sauvegarde est le fruit d'une importante coordination entre les différents intervenants, il est envisagé de créer un comité de pilotage et de nommer un élu référent pour ce projet.

*

*  *

Il vous est proposé :

1. D'engager la Commune nouvelle de Dinan dans l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde et de nommer Madame Christine MASSART élue « référente » pour cette mission ;

2. De créer un comité de pilotage composé de la manière suivante :

- Le maire (M. LECHIEN)
- Le maire délégué (M. DEGRENNE)
- La conseillère déléguée référente Risques majeurs (Mme MASSART)
- 5 élus de la Commune nouvelle : M. GOMBERT, M. LAGREE, M. BONENFANT, Mme MISSIR, Mme LAISNE
- Le directeur général des services
- Le directeur des services techniques
- Le directeur du pôle Affaires générales
- Le chef de la police municipale
- Le référent risques majeurs
- Un représentant des services de l'Etat
- Un représentant de la Gendarmerie
- Un représentant du SDIS
- Un représentant du CCAS

3. D'autoriser monsieur le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation du plan communal de sauvegarde (PCS) de la Commune nouvelle, les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions

Christine Massart présente l'affaire.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Est-ce qu'il y a des questions ? Non.
Sur les conseillers municipaux qui pourraient être membres du comité de pilotage, je vous propose trois candidats et éventuellement un pour chacun des groupes de la minorité. Pour le groupe de la majorité, il pourrait s'agir : d'Henri Gombert, de Bernard Lagrée et de Bernard Bonenfant.
Est-ce que vous souhaitez mettre quelqu'un ? Stéphanie Missir et Christine Laisné.
Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

**Affaire n°11**

**OBJET – MOBILIER URBAIN – Attribution du contrat de mise à disposition, installation, maintenance, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires de la ville**
Rapporteur : M. BADOUAL

Dans la perspective de renouveler, moderniser et adapter aux nouvelles technologies le mobilier urbain installé sur la ville, une procédure ouverte de mise en concurrence a été lancée le 15 juin 2018 sous la forme juridique d'un contrat de concession en application de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et le décret n°2016-86 du 1er février 2016.
Plus précisément, ce contrat prévoit la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires à savoir :

- Mobilier d'information municipale de 2m$^2$ avec une face publicitaire (24 mobiliers)
- Ecrans numériques de 2m$^2$ (3 écrans) et de 4 m$^2$ (1 écran)
- Panneaux d'affichage d'opinion de 2 m$^2$ (10 panneaux)

Ces mobiliers font l'objet d'un lot unique. L'ensemble des prestations devra ainsi être assuré par un seul candidat.
En contrepartie de l'exploitation publicitaire des mobiliers considérés, le candidat retenu versera à la ville une redevance commerciale dont le montant est précisé dans son offre.
Le contrat est prévu pour une durée de quinze ans à compter de sa notification.
La date limite de remise des offres a été fixée au 13 juillet 2018. Quatre plis sont arrivés dans les délais et un pli a été enregistré hors délai.

4 candidats ont ainsi remis une offre :

1 – JC DECAUX – 78310 PLAISIR
2 – SIGNALI – 29674 MORLAIX
3 – VEDIAUD PUBLICITE – 95200 SARCELLES
4 – MEDIALINE – 14650 CARPIQUET

L'analyse des candidatures et l'établissement de la liste des candidats admis à présenter une offre ont été réalisés par la commission de délégation de service public et de contrats de concession du 23 juillet 2018, laquelle a considéré les quatre offres recevables au regard des documents techniques, administratifs, juridiques et financiers fournis.
Le cabinet Mesures et Perspectives (situé à Nantes), assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) missionné par la ville sur cette procédure, a ensuite analysé les offres.
La commission de délégation de service public et de contrats de concession s'est de nouveau réunie, le 11 septembre 2018, afin de donner un avis sur les offres examinées.
Au regard des critères définis et au terme de l'analyse, ladite commission a classé la société Vediaud Publicité en 1ère position, laquelle propose une redevance commerciale de 30 000 euros/an.
Compte tenu de la qualité du mobilier présenté et du montant de la redevance proposée, il n'a pas été jugé utile d'engager des négociations avec la société Vediaud Publicité.

Aussi, il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer, avec la société Vediaud Publicité (95200 SARCELLES), le contrat de mise à disposition, installation, maintenance, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte par 41 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE** (M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD) **et 3 ABSTENTIONS** (M. BERTIER, Mme LAISNE, M. de BELLEVUE) ces dispositions.

Guy Badoual présente l'affaire.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

**Bruno BERTIER**
Voilà un dossier qui s'éternise, puisque les écrans numériques, on en parle depuis le début du mandat, pour ceux qui viennent de Léhon vous n'étiez pas là au début de mandat mais on en a parlé souvent de ces écrans numériques et c'est quelque chose qui s'étend. Je trouve que le dossier est mal ficelé, parce que je fais référence à la commission commerce qui a eu lieu avant l'été où il y a un bout de signalétique qui a été abordé à travers une autre convention, qui est la convention avec la société SICOM SA, que l'on a découvert nous en commission commerce et qui n'est pas passée en conseil municipal, concernant les barrettes qu'il y a aux quatre coins de la ville, notamment aujourd'hui sur

tout ce qui est lié à la mairie et qui est lié aussi à tout ce qui est restaurant et hôtel. Il faut savoir que la mairie, peut-être que l'ensemble du conseil n'est pas au courant, mais il y a une convention qui a été signée le 3 avril dernier reprenant la gestion de toutes ces barrettes aux quatre coins de la ville avec cette nouvelle société qui est la société SICOM. Jusqu'à maintenant, les barrettes étaient gratuites, c'est-à-dire que les restaurants et les hôtels et évidemment la collectivité n'avaient pas à payer pour être sur les barrettes. Dommage Dominique Orhant n'est pas là ce soir, parce que c'est lui qui a interpellé la commission commerce sur ce sujet, c'est devenu payant et c'est-à-dire que les commerçants ont à payer sur les barrettes avec des sommes qui peuvent aller jusqu'à 560 €. C'est ouvert aujourd'hui à tous types de commerces, il y a une situation d'inégalité, parce qu'il y a des commerces qui ont des moyens et d'autres un peu moins. Une grande surface comme le Leclerc, peut à la limite s'accaparer toutes les barrettes de la ville puisqu'il a largement les moyens pour payer toutes les lattes de toutes les barrettes. Nous, on tient à mettre en alerte ce type de convention qui d'abord, n'est pas passée en conseil municipal, ce qui me pose problème et qui a été mise à l'écart par rapport au sujet qu'il y a ce soir.
Je pense qu'il y aurait dû tout avoir dans la même délibération et que l'ensemble du conseil municipal puisse travailler sur l'ensemble de la signalétique de la ville de Dinan. Je pense que cela aurait été mieux sur la méthode. Je ferme l'histoire des barrettes, c'est fait, c'est signé, simplement, Dominique Orhant le dirait mieux que moi ce soir, cela pose des problèmes pour beaucoup de commerces dinannais de par le coût, de par le fait qu'aujourd'hui, c'est ouvert à tous types de commerces et que cela va créer certainement une inégalité en terme de budget entre petits commerces de proximité et grands commerces qui ont les moyens évidemment d'acheter des barrettes pour 560 €. Ca, c'est le premier point.
Sur la partie écran numérique, c'est dommage que l'on ne se ne soit pas emparé dès le début du mandat. Pour ceux qui étaient là au conseil municipal de Dinan, parce qu'on va arriver à une situation ubuesque. Je vous invite à aller dans la zone des Alleux qui est sur la commune de Taden, quand vous arrivez sur la zone des Alleux, vous avez un panneau numérique où, on vous souhaite « bienvenue à Taden », et là, avec ce que l'on va voter ce soir, ce qui peut arriver M. le Maire, c'est que 20 mètres plus loin, on aura un panneau numérique « bienvenue à Dinan ». C'est ça le Grand Dinan qui n'a pas été fait, on va arriver à des situations ubuesques, à travers des choses comme cela. Moi, très franchement, ça fait rire dans un premier temps, dans un deuxième temps, ça me fait pleurer, parce que c'est quand même significatif de dossier et de mésentente. Mais si, cela donne une image qui n'est pas terrible, d'élus qui ne s'entendent pas et qui mettent leurs panneaux à 20 mètres des uns et des autres.
Je ne comprends par contre et là, c'est pour vous, pourquoi on ne négocie pas ? Parce que moi, j'ai été voir le chiffre d'affaires de la société. Ce sont quand même des entreprises qui gagnent bien leur « fric » et la redevance, ça se négocie. Si on ne négocie rien, c'est sûr que l'on ne va rien obtenir. On aurait peut-être pu essayer de gagner quelques milliers d'euros. Peut-être que non, peut-être que l'on aurait échoué dans la négociation, mais il y a un principe de base, il faut toujours négocier, surtout face à des mastodontes comme ça qui ont des monopoles et je peux vous assurer que la marge est sensiblement importante. Moi, je trouve dommage que l'on n'ait pas été en négociations là-dessus.
Dernier point, puisque sur les barrettes, il y a une convention, je suppose que là, il y a une convention qui va être mise en place. Est-ce qu'on pourra avoir accès à cette convention ? Parce que cela me parait assez intéressant qu'on lise ce qu'il y a dans la convention. La convention sur les barrettes est très intéressante. J'aimerais que les élus du conseil municipal aient accès à la convention qui va être signée avec la société Védiaud Publicité, parce que serait son mérite.
Moi, je suis pour le mobilier, il ne faut pas que l'on interprète ce soir que je serais contre le mobilier, les informations municipales sur les panneaux numériques d'affichage, je regrette la lenteur que l'on a mis dans ce dossier, je regrette le formalisme qui est de dire : on signe, sans passer par le conseil municipal en partie sur les barrettes avec les problèmes que cela pose pour les commerçants, ça je le maintiens et que l'on ait ce soir une autre partie sur la signalétique. Je trouve que c'est mal ficelé. Il y a une partie qui gérée par Maxime avant par Olivier Bobigeat, maintenant par Maxime dans la commission commerce. Ce soir, c'est M. Badoual qui présente cette partie-là, ce serait bien que ce soit

la même personne, le même élu au sein du conseil municipal qui portent toutes ces histoires de signalétique et si c'est la commission commerce qui s'empare de la signalétique, et bien que l'on ait accès à l'ensemble du dossier signalétique.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Bien, merci. Ce sont deux dossiers qui sont complètement différents, l'un est sur la signalétique commerciale, l'autre, on est sur de l'information. Il n'y aura pas, bien évidemment, « bienvenue à Dinan », 20 mètres derrière le panneau de Taden, je tiens à rassurer l'ensemble des collègues. L'objectif c'est quoi ? C'est très simple, on a déjà eu l'occasion de le dire, c'est d'avoir des systèmes d'information pour l'ensemble des habitants de notre commune et des visiteurs sur les manifestations et les évènements dinannais. Ce qui va nous permettre notamment d'enlever toutes les bâches assez hideuses qui sont placées à proximité du pont Lécuyer, sur les grilles du collège Roger Vercel, rue du Général de Gaulle ou sur la gare. Les deux vont de paires, bien évidemment, et d'avoir aussi des panneaux d'expression citoyenne qui sont en nombre insuffisant aujourd'hui sur le territoire de la ville de Dinan.
Ne confondons pas les deux dossiers, je laisserai éventuellement Maxime ou Olivier répondre sur la signalétique commerciale cette fois-ci, qui n'a rien à voir avec le sujet de ce soir. Je le répète, il s'agit d'avoir un système d'information qui soit le plus efficace, le plus pertinent et le plus élégant possible et qui permettra d'enlever tous les parasites que l'on a sur le territoire de la ville.

**Didier DERU**
Merci M. le Maire. Comme on m'interpelle indirectement, je profite comme je suis arrivé un peu en retard d'excuser Dominique Orhant qui a été obligé de se rendre à un rendez-vous familial imprévu. Il m'a appelé, mais je ne savais pas que Bruno Bertier allait intervenir mais manifestement, ça l'a marqué puisqu'il était remonté sur, alors je ne vais pas employer « barrette » moi, si vous n'en voyez pas d'inconvénient, je préfère « affichette », pour éviter tous problèmes, toutes confusions. Je crois que cette affaire-là a été effectivement excessivement malmenée, je parle des affichettes et par des gens qui n'étaient pas forcément très professionnels, puisque moi-même, on m'a laissé un message sur mon portable pour savoir si je voulais avoir de la publicité, comme chacun sait, les avocats ne peuvent pas faire de publicité. Donc, j'ai rassuré Dominique Orhant qui avait vu vraisemblablement et qui pensait que l'on allait reparler des fameuses affichettes, je l'ai rassuré, mais il était toujours assez courroucer par ce sujet-là. Je trouve aussi un peu dommage que ça ne soit pas passé en conseil municipal.
Juste une question, je suis évidemment sur l'affaire favorable, est-ce que le lieu des écrans numériques est défini ?

**Didier LECHIEN (Maire)**
Ils ont été définis, il y en a un place Saint-Jean, un autre place Duclos et un à l'Office du tourisme. Le grand, place Duclos et un à la gare aussi.

**Didier DERU**
Ils sont en noir et blanc ou en couleur ?

**Guy BADOUAL**
En couleur.

**Didier DERU**
Ok, merci.

**Guy BADOUAL**
Pour revenir sur les propositions qui ont été faites, on part quand même par rapport à Védiaud qui nous propose une redevance de 30 000 €. Les autres sont à 5 000 € ou 7 000 €. On n'a donc pas jugé utile de renégocier.

**Maxime SACHET**
Comme cela a déjà été dit, le sujet n'est pas le même entre la signalétique commerciale et l'information municipale. Des éléments ont déjà été apportés en groupe commerce. Une chose qui n'est pas vraie, c'est qu'avant la signalétique commerciale n'était pas gratuite, puisqu'elle n'était pas possible, juste les hôtels et restaurants étaient signalés. Pour les commerçants, cela n'était pas possible, il n'y avait pas de convention, il n'y avait pas de suivi par une entreprise ou qui que ce soit d'autre. Ce qui a été choisi, c'est de faire quelque chose, il a été proposé aux commerçants la possibilité de se signaler ou non. On leur propose, ils choisissent. Je ne pense pas que ça aille vers de l'inégalité, au contraire les conditions sont les mêmes pour tous, après, libre à eux de choisir l'intérêt que cela représente pour leur activité.

**Bruno BERTIER**
Tous les commerçants n'ont pas les mêmes moyens !

**Maxime SACHET**
Maintenant ils n'ont pas tous les moyens de mettre un panneau Decaux en plein centre-ville, on n'est pas sur les mêmes échelles.

**Bruno BERTIER**
Avant il y avait des restaurants pour qui c'était gratuit.

**Maxime SACHET**
Non, il n'y avait pas de restaurant pour qui c'était gratuit, ce n'était que les hôtels. Pour les autres, ce n'était pas possible.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Seuls les hôtels étaient indiqués et les hôtels restent gratuits. Non, mais il faut mettre l'église au milieu du village, comme on dit, seuls les hôtels étaient indiqués sur la signalétique commerciale et pour les hôtels, cela reste gratuit, c'était les seuls commerces qui étaient indiqués.
Je vous rappelle qu'au précédent mandat, pour ceux qui étaient conseillers municipaux, nous avions décidé d'enlever toutes les réglettes commerciales qui existaient sur le centre de Dinan. C'est quoi le problème des réglettes commerciales ? Il avait été placé dans le mandat de 2001 à 2008, des réglettes commerciales dans le centre historique. Le problème c'est qu'elles indiquaient des commerces qui n'existaient plus. Donc il avait été décidé de les enlever, donc il n'y avait plus de signalétique commerciale à l'exception des hôtels. Il a été proposé de remettre par une société en place la signalétique commerciale, certes moyennant une redevance. Parallèlement à cette redevance, c'est que cette société va maintenir à nouveau la signalétique commerciale, c'est-à-dire qu'elle va veiller à que ce soit les bons commerces qui seront indiqués et que l'on ne continue pas d'indiquer des commerces qui n'existent pas. Les hôtels eux, continueront d'être indiqués aux mêmes conditions que celles qui sont actuellement appliquées sur le territoire de la Commune nouvelle de Dinan. Voilà quelles sont les règles.
Pour les commerçants qui ne bénéficiaient pas jusqu'à présent de cette signalétique, c'est un plus, puisque désormais, ils vont pouvoir être indiqués. La convention a peut-être déjà été transmise ?

**Maxime SACHET**
Aux membres du groupe de travail commerce. Pour compléter, ces éléments ont déjà été apportés au groupe commerce, je trouve dommage que l'on est à revenir dessus, ils n'ont apparemment pas été entendus. On a eu des échanges et on s'est mis d'accord sur le fait qu'il y a peut-être eu des marches de ratées dans le processus de décisions, c'est vrai.

**Bruno BERTIER**
Merci. Le problème du départ, ce n'est pas la convention, c'est que la décision n'est pas passée en conseil municipal et que ça a été signé par un élu tout seul dans son coin.

**Maxime SACHET**
Les échanges ont eu lieu, les réponses ont été apportées.

**Bruno BERTIER**
Je veux bien que la minorité dise toujours des bêtises mais quand même à un moment donné…

**Didier LECHIEN (Maire)**
Allons, ne nous énervons pas, ça ne sert à rien.

**Bruno BERTIER**
Vous êtes sûr de tout, en permanence sur tout.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Mais non, on n'est pas sûr de tout.

**Maxime SACHET**
Quand on reconnait nos tords, on peut être sûr aussi.

**Didier LECHIEN (Maire)**
On arrête s'il vous plait, je vous demande votre compréhension s'il vous plait. Je vais être obligé de quitter ce conseil municipal rapidement pour raison personnelle. S'il vous plait, si on peut accélérer les débats, cela m'arrangerait. Je n'en dirai pas plus. Je souhaiterais que l'on arrête les postures, les déclarations qui ne portent rien.
Maxime a reconnu lui-même qu'il avait peut-être fait une erreur dans l'explication qui avait été donnée, ce n'est pas la peine de prendre des postures et de grimper aux rideaux. Cela ne sert à rien, et ça n'apporte rien au débat.

**Michel FORGET**
Après les barrettes, grimper aux rideaux, d'accord. Juste rapidement pour expliquer notre position de vote, sur une ville comme Dinan, je pense que le souci partagé par tous et toutes, est d'avoir une qualité de l'environnement et de l'espace public, je crois que c'est important. C'est vrai que de ce point de vue-là, je pense et on ne va pas revenir là-dessus, toute question de signalétique, d'affichage, d'écran, c'est d'une certaine façon une seule et même chose, les enseignes, etc. Je pense que cela a été dit.
Nous, on votera contre, pourquoi ? Parce que l'on est contre la publicité dans l'espace public des 24 mobiliers. C'est-à-dire que le schéma c'est que vous affichez des choses municipales et de l'autre côté on fait des profits avec toute la publicité rapportée. Pour les écrans numériques, on peut être partagé là-dessus, le seul intérêt, on votera contre quand même sur la pub, mais ce sont les panneaux d'affichage d'opinion de 2 $m^2$, enfin la ville se met en conformité avec la règlementation et donc ça, c'est tout à fait heureux que l'on va avoir dix panneaux de $2m^2$. Vous voyez, il y a des choses qui sont réjouissantes.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Très bien, merci. Je vous propose que nous passions au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions ? 6. Des abstentions ? 3. Je vous remercie l'affaire est adoptée.

**Affaire n°12**

**<u>OBJET - URBANISME - Dénomination de voie desservant la résidence le Clos d'Ahna</u>**
Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

La résidence « Le clos d'Ahna », située sur les parcelles AL n°878 et 879, est aujourd'hui répertoriée 31 et 33 rue de Brest.
Par délibérations en date du 28/09/2009 et du 28/06/2010, le Conseil municipal a décidé de classer les équipements communs de la résidence dans le domaine public communal.
Située en retrait de la rue de Brest, la voie d'accès à la résidence ne porte pas de nom.
Afin de faciliter l'identification de cet ensemble de logements, il est envisagé de dénommer la voie comprise entre la rue de Brest et la résidence.
Le nom de cette voie pourrait être : *impasse Recouvrance*.

Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme en date du 05/03/2018,

Il vous est proposé de dénommer cette voie *l'impasse Recouvrance.*

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** cette disposition.

Odile Miel-Giresse présente l'affaire.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Pas d'opposition ? Non. Pas d'abstention ? Non. L'affaire est adoptée.

**Affaire n°13**

**<u>OBJET - URBANISME - Dénomination de voie desservant la salle omnisport Némée</u>**
Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

La salle Omnisport Némée, située sur la parcelle AC n°40, est desservie par une voie qui ne porte aujourd'hui pas de nom. Elle est accessible par le Chemin du Pont Pinet et conduit à la route de Dinard.
Afin de faciliter l'identification de cet axe très fréquenté, il est envisagé de dénommer cette voie.
Le nom de cette voie pourrait être : *rue Némée.*

Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme en date du 05/03/2018,

Il vous est proposé de dénommer cette voie la *rue Némée.*

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** cette disposition.

Odile Miel-Giresse présente l'affaire.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Pas d'opposition ? Non. Pas d'abstention ? Non. L'affaire est adoptée.

**Affaire n°14**

**OBJET - URBANISME - Ravalement de façade d'une maison sise 14 rue Michel - Demande de subvention de M. et Mme LASTERRE**
Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

L'immeuble sis 14, rue Michel est situé dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR). Il y est répertorié « à conserver et à restaurer ».
Par arrêté municipal en date du 15/06/2018, M. Thibaut LASTERRE, propriétaire, a obtenu l'autorisation de procéder à des travaux de ravalement de façade et de remise en peinture des volets et des garde-corps de sa maison.
Par courrier en date du 20 août 2018, M. et Mme Lasterre sollicitent une subvention de la ville pour les aider dans leur démarche d'entretien et de mise en valeur de ce patrimoine.
Le montant des travaux subventionnables s'élève à 45 654,61 € T.T.C. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise BEAUFILS de Saint-Carné.
La Direction Régionale des Affaires Culturelles encourage cette initiative en accordant une subvention correspondant à 10 % du montant TTC des travaux.
La Ville de Dinan pourrait participer comme elle le fait habituellement pour un montant correspondant à 10 % du montant des travaux, plafonné à 2000 €.

Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme en date du 12/09/2018,

Il vous est proposé d'accorder à M. et Mme LASTERRE une subvention s'élevant à la somme de 2 000 € (deux mille euros).
Cette somme sera inscrite au budget principal 2018 Commune de Dinan – section investissement-opération 32.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte par 48 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE** (Mme MISSIR) cette disposition.

Odile Miel-Giresse présente l'affaire.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Pas d'opposition ? 1. Pas d'abstention ? Non. L'affaire est adoptée.

**Affaire n°15**

**OBJET- RESSOURCES HUMAINES - Mission Assistance sociale du travail à temps partagé - Convention de mise à disposition et de financement auprès des collectivités bénéficiaires**

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre de ses missions, le Centre de Gestion des Côtes d'Armor développe des outils d'aide et d'accompagnement pour les agents publics des collectivités du département notamment par le biais de la mise à disposition de fonctionnaires à temps partagé pour l'exercice de missions permanentes.
A ce titre, un certain nombre d'élus et de responsables administratifs ont fait part de leur souhait que puisse être mutualisée entre plusieurs collectivités une fonction d'assistante sociale qui aurait vocation dans le cadre de ses compétences à prendre en compte les situations les plus délicates liées aux aléas de la vie.
Le financement de ce poste sera réparti entre les collectivités intéressées en fonction du temps d'intervention de l'assistante sociale qu'elles auront demandé (20 % d'un temps plein pour Dinan soit un jour par semaine). Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor aura également recours aux services de cette intervenante et participera au financement de cette mission.
Le coût (charges comprises) de ce poste pour Dinan sera d'environ 940 €/mois.
La convention ci-annexée a pour objet de fixer les conditions de répartition des charges financières résultant des moyens en personnel mutualisé affecté au fonctionnement de la mission assistante sociale partagée entre le Centre de Gestion des Côtes d'Armor, la Ville de DINAN, la Ville de LOUDÉAC, Guingamp-Paimpol-Armor-Argoat-Agglomération et Lamballe Terre & Mer à compter du 1er septembre 2018.
Il vous est demandé d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention ainsi que ses annexes.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** cette disposition.

Didier Lechien présente l'affaire.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Est-ce qu'il y a des questions ?

**Stéphanie MISSIR**
Très rapidement. C'est absolument nécessaire, est-ce qu'il sera possible d'avoir un bilan d'ici un an ? Je suis surtout inquiète par rapport à la durée de sa mission pour notre commune qui est une grosse commune, cela me semble assez faible.
Par ailleurs, par rapport à elle-même, excusez-moi mais ce sexisme, il ou elle ?

**Didier LECHIEN (Maire**)
C'est une femme.

**Stéphanie MISSIR**
Elle-même, qui aura un territoire assez important à couvrir en termes de déplacement et de risques routiers. Donc, si on pouvait avoir un bilan d'ici un an sur ces deux points, ce serait pertinent.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Nous ferons un bilan. Certes, on peut s'interroger sur les besoins, on part de rien, donc là, c'est vraiment un service supplémentaire que l'on apporte à nos agents. On fera le bilan et si besoin, il faut augmenter, on l'augmentera. Vous aurez constaté que son poste est partagé entre plusieurs collectivités.
Je veux saluer le rôle de Gilles Robert sur cette affaire, puisque l'initiative est partie de notre Directeur général des services qui a œuvré pour que cette mission se mette en place, non seulement auprès de la ville de Dinan, mais aussi auprès des collectivités concernées. Je crois que c'est tout à son honneur et il fallait le dire.
Pas d'opposition je suppose sur cette affaire ? Non.

**Affaire n°16**

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES - Création d'un emploi d'assistant(e) développement durable et évènementiel (catégorie C)**

Rapporteur : M. le Maire

En février 2012, la Commune de Léhon avait décidé de recruter un jeune en mission de service civique, chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la Charte Léhon Cité Durable et des outils de communication de la Ville. L'occupation de ce poste depuis 2012 et la prise en charge de nouvelles missions (mise en œuvre du marché de Noël et du marché bio, gestion de l'Agenda culturel) ont permis de promouvoir le territoire et de renforcer son attractivité.

Depuis la création de la Commune nouvelle, ce poste est partagé entre le service Attractivité et Développement Durable et le service communication / évènementiel. Par ailleurs, la charge de travail qui pèse sur ces deux services est en constante augmentation.

Le service Attractivité et Développement Durable a vu sa charge de travail augmenter sensiblement avec l'évolution de ses activités et des priorités fixées par l'équipe municipale :

- La revitalisation du centre-ville : projet de zone touristique, requalification de l'habitat vacant, projet de maison de santé, création d'aires de jeux pour les enfants ;
- La volonté de développer davantage encore les actions promouvant le développement durable (remobilisation des citoyens dans des commissions thématiques, développement des modes de déplacement actifs, gestion différenciée des espaces verts).

Le service Communication / Evénementiel a également vu sa charge de travail évoluer depuis deux ans, notamment du fait de l'accompagnement de nouveaux évènements : courses d'obstacles, festival des jeunes créateurs, jeudis du port, etc. Près de 80 évènements ou animations culturelles ou sportives sont organisées, chaque année, à Dinan.
Le travail de coordination et les nouvelles exigences en matière de sécurité rendent cette mission de plus en plus complexe. Il nécessite l'investissement d'un agent pour faire le lien entre toutes les parties prenantes : élus, organisateur, services municipaux (administration générale, Police Municipale, services technique, communication, culture ou Patrimoine), l'Etat, la Gendarmerie, partenaires.
Le bilan très positif du recrutement réalisé par la Commune Historique de Léhon ainsi que les besoins recensés précédemment confortent la nécessité de créer un poste d'assistant(e) développement durable et événementiel (catégorie C administratif) afin que les services soient en capacité d'assurer l'ensemble des missions qui leur sont dévolues.

Les missions liées à cet emploi seraient donc notamment :

- Le suivi et la valorisation des actions de développement durable,
- L'animation des groupes thématiques de développement durable,
- La conception et la réalisation de supports de sensibilisation liés au développement durable,
- La coordination de l'organisation des animations et des évènements culturels et sportifs se déroulant sur la commune,
- Le suivi du marché de Noël de Léhon,
- Le suivi du marché bio et l'animation de la commission associée.

Il vous est proposé :

1. d'approuver la création d'un poste d'assistant(e) développement durable et événementiel qui pourrait être pourvu par un agent de catégorie C de la filière administrative (cadre d'emploi des adjoints administratifs) à compter du 01/11/2018 ;

2. de modifier le tableau des effectifs en ce sens ;

3. d'inscrire au budget les crédits correspondants à cette création de poste.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

Didier Lechien présente l'affaire.

**Michel FORGET**
Juste une petite intervention qui sera peut-être qualifiée d'emporte-pièce, mais je trouvais amusant que l'on croise les missions de développement durable et évènementiel et j'espère qu'effectivement le développement durable ne sera pas uniquement une histoire de communication et d'affichage comme on l'a eu dans le dernier bulletin et qu'effectivement il y aura des choses de réalisées sur le terrain.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Merci. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie l'affaire est adoptée.

**Affaire n°17**

**<u>OBJET – CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal</u>**

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération du 09/01/2018, le Conseil municipal a donné délégation à M. le Maire pour exercer, en son nom, certaines attributions relevant de sa compétence dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Maire doit rendre compte de ces décisions en séance de conseil municipal.

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à M. le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 09/01/2018,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par M le Maire en vertu de cette délégation,

Vous trouverez, ci-dessous, les décisions prises par M. le Maire depuis juin 2018.

| DECISIONS DU MAIRE 2018 | | |
|---|---|---|
| **Numéro** | **Date** | **Objet** |
| 2018/32 | 21/06/2018 | Aérodrome - Tarifs |
| 2018/32bis | 06/07/2017 | Eclairage public rue St-Malo - Travaux |
| 2018/33 | 21/06/2018 | Atelier du 5 bis Accueil de loisirs - Tarifs |
| 2018/33bis | 06/07/2018 | Effacement réseau téléphonique rue St-Malo - Travaux |
| 2018/34 | 21/06/2018 | Atelier du 5 bis - Espace jeunes - Tarifs 2018 |
| 2018/34b | 13/07/2018 | Création d'une régie exposition |
| 2018/35 | 21/06/2018 | Atelier du 5 bis - Garderies, repas, animations sur temps méridiens - Tarifs 2018 |
| 2018/35b | 13/07/2018 | Suppression de la régie de recettes Services scolaires et extra scolaires |
| 2018/36 | 21/06/2018 | Musée Yvonne Jean Haffen - Vente de produits dérivés - Tarifs |
| 2018/37 | 21/06/2018 | Atelier 5 bis - Tarifs du Pôle ressources et initiatives des habitants |
| 2018/38 | 21/06/2018 | Atelier 5 bis - Tarifs locations des salles communales |
| 2018/39 | 21/06/2018 | Service Patrimoines - Tarifs Visites, pass |
| 2018/40 | 21/06/2018 | Service Patrimoines - Tarifs - Actions éducatives |
| 2018/41 | 23/07/2018 | Création d'une régie de recettes et d'avances - Accueil de loisirs, périscolaire, restaurant scolaire |
| 2018/42 | 23/07/2018 | Suppression d'une régie de recettes et d'avances - restaurant scolaire |
| 2018/43 | 23/07/2018 | Suppression d'une régie de recettes et d'avances - Accueil de loisirs |
| 2018/44 | 23/07/2018 | Suppression d'une régie de recettes et d'avances - Accueil périscolaire |

**Didier LECHIEN (Maire)**
Je vous laisse le soin de prendre connaissance du compte-rendu.
Pas de question ? Non.

Avant que ne partiez, je vais laisser la parole à Joëlle Le Guiffant, qui va nous parler de la superbe exposition qui a lieu actuellement à l'Abbaye Saint-Magloire de Léhon sur les céramiques et la collection de Viviane S, qui est de la céramique contemporaine.

**Joëlle LE GUIFFANT**
On accueille depuis vendredi soir cette exposition de céramiques contemporaines. Cinquante céramistes sont venus nous apporter entre quatre et cinq œuvres. Nous avons eu la chance d'avoir eu une commissaire d'exposition, Stéphanie LE FLOHIC-ADIDA, qui a mis en scène et scénographiée cette exposition, je le dis parce que c'est assez exceptionnel, de façon gracieuse pour la commune.
Je vous invite à venir, à parler de cette exposition. C'est la dernière fois que ces cinquante céramistes sont réunis, ils ont eu quatre expositions sur la France, c'est la dernière et chez nous. Nous avons des

saisonnières qui sont capables de faire une visite guidée et je vous invite à venir la visiter, ce sont des collections exceptionnelles. Nous avons eu déjà 500 visiteurs entre samedi et dimanche, une centaine hier et une centaine de visiteurs aujourd'hui. Il faut continuer à faire vivre cette exposition, je vous assure, même si effectivement, on n'aime pas tout forcément, il y a des pièces qui sont quand même très particulières, dans l'ensemble, c'est une belle rétrospective de la céramique contemporaine qui est chez nous et que nous avons le plaisir de recevoir. C'est jusqu'au 11 novembre, c'est ouvert tous les jours jusqu'au dimanche 30 octobre et ensuite, ce sera ouvert le jeudi et le vendredi après-midi, le samedi et le dimanche toute la journée et tous les après-midis pendant les vacances scolaires.
Nous avons aussi mis en place des parcours pour les malvoyants. A la fin de l'exposition, nous descendrons quelques pièces que nous avons sélectionnées avec Stéphanie LE FLOHIC-ADIDA pour faire un parcours pour les malvoyants, nous avons déjà des contacts. Nous allons faire venir également des scolaires et nous espérons aussi avec les clubs services de Dinan faire une soirée autour d'un mécénat.
Je vous invite à venir la voir et puis à diffuser l'information autour de vous.

**Didier LECHIEN (Maire)**
Merci, je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne soirée.

M. le Maire lève la séance.